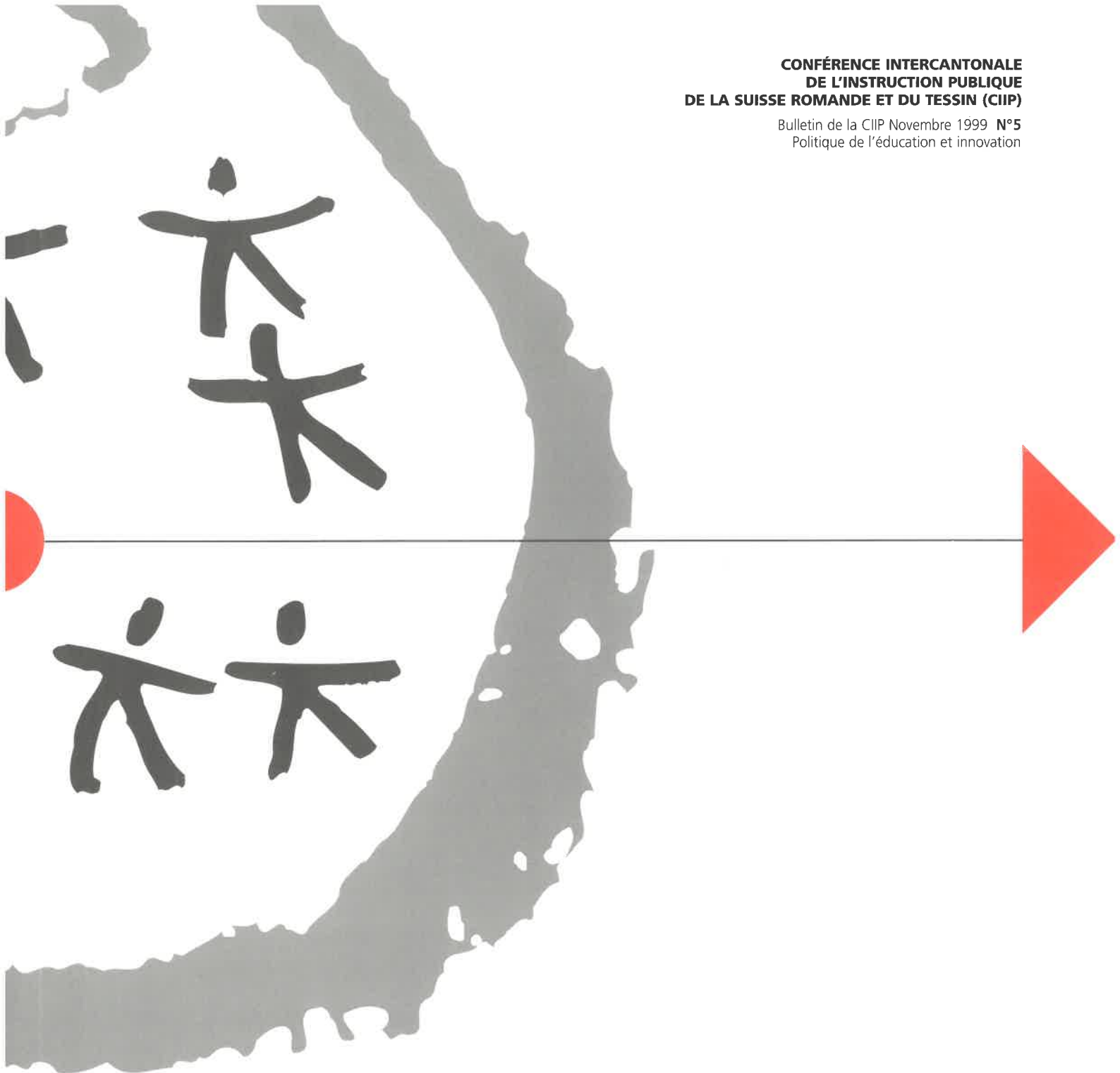


CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (CIIP)

Bulletin de la CIIP Novembre 1999 N°5
Politique de l'éducation et innovation



POLITIQUES DE

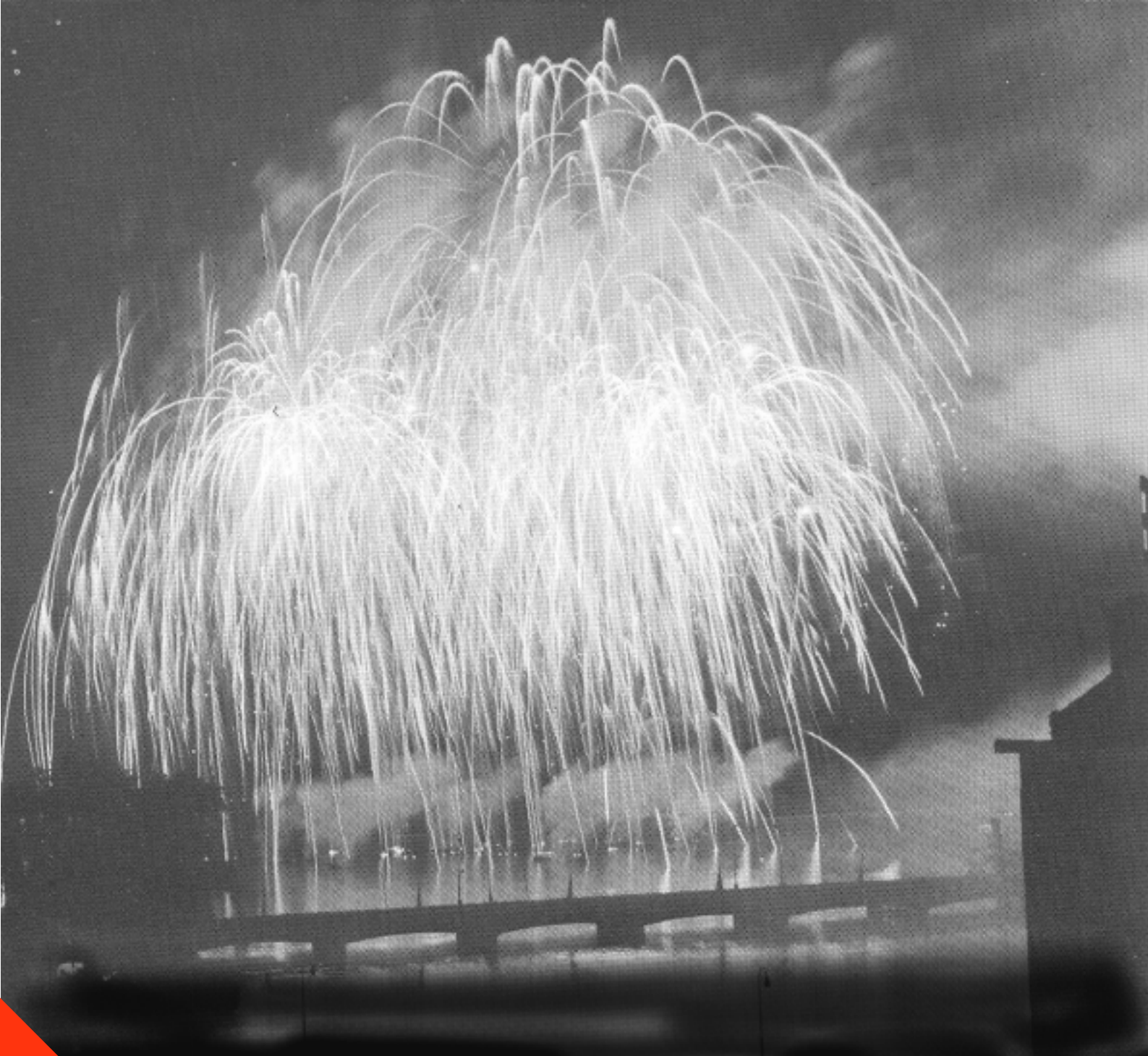
L'ÉDUCATION

et chemins de traverse

125 ans de collaboration intercantonale
en Suisse romande

CDIP 1874 - 1999 CIIP





EDITORIAL

Que dire à une dame qui fête ses 125 ans et à qui nous souhaitons de n'être ni vieille ni vénérable ? Le plus beau cadeau à lui faire est sans doute de l'assurer qu'elle compte encore pour nous et qu'elle porte avec elle les clés de nombre de coopérations futures. Ceux qui, il y a 125 ans, ont eu le courage de briser les tabous du fédéralisme figé pour mettre autour d'une table des responsables politiques que rien ne prédestinait à s'entendre avaient vu juste. La formation est un lieu de rassemblement où l'on trouve toujours son bonheur à constater que les problèmes sont communs à tous et que les solutions, par conséquent, pourraient bien l'être souvent.

Il convient donc de remercier chaleureusement la longue chaîne de toutes celles et ceux, autorités politiques, acteurs de terrain, collaboratrices et collaborateurs de la Conférence, qui ont oeuvré - et oeuvrent encore - pour que nous arrivions aujourd'hui à un anniversaire qui nous permet de parler d'avenir.

Et les enjeux ne sont pas minces. L'Ecole obligatoire reste du domaine des cantons et celle-ci se transforme rapidement. Plus que jamais, nous avons à partager nos innovations, nos domaines de recherche, et à emprunter des méthodes et des voies communes. Le domaine encore très déserté de l'évaluation de nos systèmes de formation et du suivi des in-

novations doit nous intéresser davantage. La formation n'a pas de prix mais elle a un coût et nous sommes tous préoccupés de tirer le meilleur parti des moyens que nous confient les citoyens. Aussi, la coopération romande et tessinoise doit devenir l'occasion de faire mieux ensemble, voire simplement de faire ensemble ce que nous n'aurions les moyens de faire tout seuls !

Merci à Jean-Marie Boillat, secrétaire général, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui s'engagent avec lui et sur le terrain, pour faire de nos huit cantons un véritable espace de formation.

*Martine Brunschwigg Graf
présidente de la CIIP*

QU'ONT-ILS LU DANS LE TRAIN À VAPEUR ?

CE JEUDI 2 AVRIL 1874

LORSQU'ILS SE RENDIRENT À LA PREMIÈRE SÉANCE DE LA CDIP SUISSE ROMANDE

C'était une belle journée de printemps. La température était de 4 degrés le matin, de 16 l'après-midi. Bien qu'il y eût quelques nuages, le ciel était souvent clair et dégagé, découvrant la chaîne des Alpes. Il y a fort à parier que nos conseillers d'Etat se sont levés tôt et que dans les jardins, les merles chantaient. «A Genève, le marronnier de la Treille pousse sa première feuille.» (Gazette de Lausanne 3.4.1874)

INTERNATIONAL

Paris

Rochefort s'évade

La grande nouvelle du jour est l'évasion du marquis Henri de Rochefort (1831-1913), révolutionnaire, célèbre pamphlétaire et fondateur de l'hebdomadaire *la Lanterne*, journal des communards. Rochefort avait été déporté en Nouvelle-Calédonie. Le journal de Genève, la Gazette de Lausanne, la Feuille d'Avis de Neuchâtel et le National Suisse s'étendent sur l'événement. Avant de rentrer en Europe, le fameux marquis fait un cycle de conférence aux Etats-Unis. On lui offre 15 à 20 mille francs par soirée.



Londres

Dépouille mortelle célèbre

Le corps de David Livingstone arrive à Londres à bord du vapeur-poste *Malwa* venant d'Aden, le 29 mars 1874. Le célèbre explorateur était mort en Zambie, le 4 mai 1873. La nouvelle est reprise dans toute la presse de ce 2 avril avec force détails sur le corps conservé dans du sel et enfermé dans un cercueil de plomb.



Rencontre avec Stanley : «Dr Livingstone, I presume»

Tokio

Tragique naufrage

Au Japon, ce 2 avril à Yokohama, le *Nil* fait naufrage. 142 personnes sont noyées, 4 sauvées.

Istanbul

Le grand vizir interdit la vendetta albanaise

Le correspondant du Journal de Genève en Turquie annonce un édit impérial qui décrète l'abolition de la vendetta en Albanie,

dans ce pays où le couteau, époux de la carabine, est un souverain très respecté et où chaque homme ressemble à un petit arsenal. Le grand vizir a donc décidé que désormais *les Albanais ne se vengeraient plus et qu'ils se serviraient pour atteindre leurs ennemis des intermédiaires usités dans les capitales de l'Europe et même à Constantinople; les ceintures hérissées d'armes devront céder leur pouvoir aux Chiri* (cour d'assise).

SUISSE

La première carte des chemins de fer suisses, élaborée par le bureau fédéral d'état-major sous la direction de M. le colonel du génie Siegfried est terminée et mise en vente au prix de 10 francs.

SOCIÉTÉ

Genève

Jeunes filles en danger

Appel en faveur de la fondation d'un asile pour les domestiques allemandes et suisses allemandes à Genève.

Nombre de ces jeunes filles *inexpérimentées se perdent au physique et au moral au milieu des tentations multiples d'une grande ville*. Il s'est constitué un comité allemand afin de fonder un Asile pour les jeunes domestiques à la recherche d'un emploi. Il faut exercer sur elles *une salutaire influence par une vie de famille dirigée dans le sens chrétien*, les initier à diverses tâches du ménage, leur procurer des places dans les bon-

nes familles et veiller sur elles.

Neuchâtel

Acte de solidarité des vignerons de Saint-Blaise

Un vigneron de St-Blaise est tombé malade d'une fièvre nerveuse. Un de ses camarades fonde une *Société de secours mutuels des vignerons et agriculteurs du village*. En 24 heures, il obtient 48 signatures. Un comité est fondé, des statuts adoptés et 30 vignerons font le samedi 30 mars le travail de leur collègue malade, soit la taille de 32 ouvriers de vigne. Le vigneron malade ne put retenir ses larmes en apprenant le dévouement de ses camarades. Sa guérison en fut hâtée.

PETITES ANNONCES

La commission d'éducation de La Coudre met au concours le poste d'institutrice de l'école permanente mixte dudit lieu, nouvellement créé. Traitement : fr. 850 (par an). Entrée en fonction le 1er mai.

Les aspirantes à ce poste sont priées de s'adresser à M. Bersol, pasteur à Saint-Blaise, et de lui faire parvenir leurs papiers et certificats d'ici au 25 avril.

Au nom de la commission d'éducation
Le secrétaire, Albert de Merveilleux

Asthme ! Asthme !
CIGARETTES INDIENNES
AU CANABIS INDICA
de Grimault & C^e, pharmaciens à Paris

— Les actionnaires de la Société de l'hôtel de Chaumont, dans leur assemblée générale du 26 courant, ont décidé, à l'unanimité, de céder gratuitement à la municipalité de Neuchâtel le terrain nécessaire pour la construction d'un bâtiment renfermant salle d'école, avec logement pour l'instituteur, au rez-de-chaussée, et à l'étage une chapelle pour le culte religieux. Divers particuliers, intéressés à la construction de la chapelle, ont souscrit dans ce but la jolie somme de fr. 7,000.

F.A.N. 2.4.1874

Ci-contre, l'école primaire et chapelle de Chaumont, en septembre 1999





SOMMAIRE

Editorial	Martine Brunschwig Graf	1
Anniversaires		
Genèse de la Conférence	Simone Forster	4
1874 dans le monde	Simone Forster	7
De CDIP/SR/Ti à CIIP	Jean-Marie Boillat	9
Glossaire des patois de la Suisse romande	Paul-Henri Liard, Hervé Chevalley	14
Trente ans de l'IRDP	Jacques Weiss	19
Le regard de la grande soeur sur son aînée	Moritz Arnet	21
Du côté des enseignants	Josianne Thévoz	23
Acteurs d'hier et d'aujourd'hui		
Berne		25
Fribourg		26
Genève		27
Jura		28
Neuchâtel		29
Valais		30
Vaud		31
Tessin		32
Pause littéraire		
De Mimi rit et de quelques points sur les i	Anne-Lise Grobéty	34
Thèmes et réflexions		
Publications de la Conférence	Simone Forster	36
Pestalozzi toujours d'actualité	Marie-Thérèse Weber	38
Scuola ticinese alla fine dell'ottocento	Fabrizio Mena	39
Apprendre à lire et à écrire	Simone Forster	40
Qui va payer pour l'école obligatoire ?	Simone Forster	42
Education et construction de la citoyenneté	Rita Hofstetter	44
De la morale à l'éthique	Simone Forster	48
De l'éducation des jeunes filles	Rita Hofstetter	52
«Treasure Island switzerland»	Christine Kubler	55
Moyens d'enseignement		
Français-Allemand	Irène Cornali-Engel	57
Mathématiques	François Jaquet	59
Déclaration de la Conférence du 18 novembre 1999		
Finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique		51

GENÈSE DE LA CONFÉRENCE

L'histoire de la Conférence, de ses origines aux années soixante-dix, n'a jamais été écrite. Les sources sont incomplètes, les procès-verbaux de 1888 à 1898, égarés. On relatara un jour le récit de cette institution divisée entre l'ambition de créer une école latine et la crainte de perdre les subtiles saveurs des identités cantonales.

La Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande est née, en 1874, dans un climat passionné. Partisans de la centralisation scolaire et fédéralistes s'affrontent dans des débats enfiévrés. Les uns revendiquent une école primaire marquée du sceau de la Confédération; les autres repoussent cette hérésie avec vigueur. L'éducation relève de la seule compétence des cantons, et imaginer des élèves lisant dans les mêmes manuels de Bâle à Chiasso et du lac Léman au lac de Constance, tient du délire.

Dans ce tohu-bohu, Louis Ruchonnet, chef du département de l'instruction publique du canton de Vaud, décide de réunir ses collègues afin de se concerter et de tenter de donner un profil romand à cette nouvelle école primaire, stimulée par le futur article 27 de la Constitution. La séance se déroule le 2 avril 1874, à Lausanne. Il faut agir car le Conseiller d'Etat Sieber de Zurich a déjà convoqué à Berne, le 30 janvier, des directeurs de l'éducation et des pédagogues afin de trouver un terrain d'entente et de *créer des moyens d'enseignement et un matériel uniformes pour l'école primaire en Suisse.*

C'était un matin de printemps

Ce matin de printemps, à Lausanne, fait donc date. Quel en était l'ordre du jour ? Les livres de lecture, l'atlas d'Istlieb, les globes terrestres, les solides géométriques, l'enseignement du dessin (méthode du dessin collectif), le recueil de chant pour la Suisse romande. On se préoccupe donc déjà de l'enseignement de certaines disciplines et on s'accorde sur la nécessité de choisir des manuels et méthodes communs. Deux semaines plus tard, le 19 avril, le peuple suisse accepte l'article 27 de la Constitution. L'instruction primaire devient obligatoire et gratuite. Les cantons doivent édicter force lois, règlements scolaires et plans d'étude, mettre à jour leur service des statistiques, rédiger des rapports pour Berne. Il y a de quoi s'affairer.

Les murs de la classe : une constante à l'ordre du jour

La Conférence se retrouve à Berne, le 19 mars 1875. Louis Ruchonnet la préside. On décide alors de se réunir deux fois l'an.

Chaque département se charge d'un rapport spécial sur une question à traiter. Berne opte pour la géographie, Genève les sciences naturelles, Vaud le dessin artistique et technique. Le programme de ce 19 mars est chargé : méthodes en général et matériel d'enseignement pour la géographie, la géométrie, l'arpentage, le dessin, l'écriture, les sciences naturelles, le chant; langue française; instruction civique; hygiène; et matériel scolaire; enseignement intuitif, leçons de choses; bibliothèques populaires, bibliothèques d'enseignement et livres donnés en récompense aux enfants.

Qu'est-ce que cet enseignement intuitif qui préoccupe tant les esprits de l'époque ? Il s'agit d'un courant pédagogique issu du grand mouvement de l'affirmation des identités nationales. Les tumultes des révolutions de 1848 et 1874, la naissance de nouveaux Etats comme l'Allemagne, l'Italie ou ... la Suisse, provoquent un besoin d'enraciner les citoyens dans une géographie et une histoire nationale. Il faut des repères communs, des images fortes qui marquent la mémoire et l'imagination collective. Ces symboles doivent imprégner les enfants. Comment s'y prendre ? Tout simplement en les placardant sur les murs des classes. C'est ainsi que se répandent, dès le début du XXe siècle, les cartes en relief du pays, et «les tableaux géographiques et historiques». Cette question de décoration murale est souvent à l'ordre du jour de la Conférence romande et suisse. Parmi les classiques sélectionnés : le Pont du Diable, le château de Chillon, la soupe au lait de Cappel, la fuite de Charles le Téméraire, la reine Berthe filant sur son cheval, Pestalozzi à Stans. Dès 1903, la Conférence décide de publier *des tableaux muraux scolaires ayant trait à l'enseignement de la morale, destinés à remplacer les séries peu artistiques de l'étranger.*

Et les années de s'égrèner

La troisième séance se déroule à Berne, au Palais fédéral, le 17 septembre 1875. On y débat de trois rapports sur l'enseignement des sciences naturelles. La machine est en marche et les années s'égrènent. On se préoccupe de l'enseignement du dessin et de la gymnastique, de la pertinence des examens de recrues, d'écriture, des grammaires grecque et latine et du baccalauréat. Le 12 septembre 1881, Louis Ruchonnet, élu conseiller

fédéral, démissionne. Les chefs de Département décident que le canton de Vaud est tout désigné pour diriger les travaux de la Conférence. Charles Boiceau succède donc à Louis Ruchonnet. En 1885, le 18 juin, la Conférence décide que Vaud sera désormais le canton *Vorort*. L'année suivante, elle opte pour une méthode romande de calligraphie et approuve le bulletin scolaire neuchâtelois.

A Genève, le 25 janvier 1886, la Conférence se prononce pour l'introduction des livrets dans les cantons. La même année, en octobre, elle décide de s'occuper de différentes méthodes d'enseignement de l'arithmétique. Cette discipline va gagner d'importance au cours des ans et jalonner les travaux de la Conférence tout au long du XXe siècle. Les moyens d'enseignement romands de mathématiques sont sans doute un des fleurons de ses activités.

Le 24 octobre 1905, elle étudie l'idée de Edouard Quartier-la-Tente, chef de département de l'instruction publique de Neuchâtel, de *nommer une commission intercantonale chargée de l'élaboration d'une méthode de dessin et d'un manuel de grammaire française*. En 1912, elle décide de *convoquer les quatre auteurs des meilleurs projets examinés par la commission afin de s'entendre sur la rédaction d'une grammaire*. Ce nouvel ouvrage, le premier manuel romand, est adopté par le Jura bernois, et les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et de Genève. Edouard Quartier-la-Tente a fait incontestablement preuve d'intuition car sa méthode de travail est encore pratiquée aujourd'hui. En décembre 1907, la

Conférence approuve un règlement intercantonal sur le changement de domicile des élèves. Les grands chantiers du XXe siècle sont ouverts. L'année suivante, le canton du Tessin adhère à la Conférence.

Des manuels et des livrets

Les comptes rendus des travaux de la Conférence paraissent chaque année dans l'Annuaire. Deux pages succinctes sans grand détail. Dommage car parfois, on aimerait en savoir davantage. Défile, toutefois, dans ces feuillets jaunis, l'histoire de notre siècle : les guerres, les expositions nationales, la crise, le chômage, les problèmes sociaux, l'apparition de la radio, l'engouement pour le cinéma, le développement de l'aviation et les dangers de la circulation automobile. Et toujours et encore la nécessité d'harmoniser l'organisation des écoles, la durée de la scolarité, les méthodes pédagogiques et les moyens d'enseignement afin de limiter les coûts de l'instruction et de ne pas plonger dans le désarroi les familles qui changent de canton.

Des manuels paraissent. Ils ne font jamais l'unanimité. Il se trouve toujours un ou deux cantons pour les refuser. Sortent de presse : une grammaire romande en 1912, un manuel de lecture pour les enfants *arriérés et anormaux* en 1920, un manuel d'histoire suisse en 1923, les Textes français I,II,III et IV en 1944. En 1941, à Sion, le 19 juin, la Conférence déclare que la *collaboration entre cantons romands pour l'édition de nouveaux manuels scolaires, abandon-*

née depuis quelques années doit être rétablie. Genève et Vaud viennent d'adopter un manuel d'histoire suisse, élaboré en commun. *La Conférence, sans rendre obligatoire cette collaboration, décide de créer un registre des manuels tenu par son bureau. Il recevra les observations et suggestions des cantons romands*. Les chefs de l'enseignement primaire *demandent des manuels de leçons de choses et de sciences physiques et naturelles pour les degrés supérieurs. En éditant en commun d'autres manuels encore, on pourrait réaliser une certaine unification des programmes scolaires, tout en laissant à chaque canton sa liberté de décision et d'action*.

Un sujet revient souvent à l'ordre du jour : le livret scolaire. En 1886, la Conférence approuve son introduction dans les cantons. Paraissent alors ces petits carnets, marqués d'écussons, véritables symboles de la souveraineté cantonale en matière d'éducation. Les 25 et 26 mai 1937, à Porrentruy, *la Conférence discute de l'opportunité d'une unification des livrets des cantons romands, ou au moins de l'introduction dans ces livrets d'une fiche commune concernant la fréquentation. Les provisions de livrets étant encore considérables, on décida de ne rien changer pour le moment...*

De quelques sujets de préoccupations

En 1920, on entreprend une enquête sur les méthodes de lecture en usage dans les cantons romands afin d'arriver à une uni-



Planche murale d'histoire *Berthe, reine de Bourgogne*, Karl Jauslin, Verlag Emil Birkhäuser, Basel; Musée de l'école, Yverdon

Planche murale d'histoire-civisme
Uli Rotach 1405, Karl Jauslin, Verlag Emil
 Birkhäuser, Basel; Musée de l'école, Yverdon
 «Attaqué par douze ennemis, Uli recule
 jusqu'à un chalet pour s'adosser; il
 combattit contre ses douze adversaires, en
 tua cinq. Le reste mit le feu au chalet et Uli
 périt dans les flammes.»



fication de cet enseignement. Trois ans plus tard, un 27 juin, dans la salle Marie de Savoie du château de Neuchâtel, le chef de service de l'enseignement primaire du canton de Vaud présente un rapport sur l'enseignement de la lecture et plaide en faveur d'un nouveau manuel pour les degrés supérieurs de l'école primaire. On se pose ensuite la question de la responsabilité civile de l'Etat en cas d'accidents survenus en classe, pendant les récréations et les courses scolaires. Tous les Conseillers d'Etat s'accordent sur la nécessité d'assurer les enfants. Il faudrait éviter que les communes ne *concluent des contrats à la légère*. Il serait plus sûr que le Département s'entende avec une compagnie, établisse avec elle un contrat type et la recommande aux autorités communales qui auraient la louable intention d'assurer les écoliers.

En 1928, les 15 et 16 juin, à Lausanne et à Glion, la Conférence déplore que l'école soit constamment *distracte de sa mission par des associations qui demandent qu'elle consacre une journée à la Croix-Rouge, à la protection de la nature, des animaux etc.* On sollicite l'école pour vendre des cartes postales, des médailles. Après discussion, la Conférence admet à l'unanimité : *l'école doit réserver toutes ses forces à son activité éducative. Il importe de refuser tout ce qui pourrait la détourner de sa mission.* En 1938, le 8 juin à Neuchâtel, la Conférence revient sur ce point et décide de *faire front contre les demandes abusives* de collectes, ventes de brochures et autres manifestations de ce genre.

Le 4 juin 1929, à Fribourg, les Conseillers d'Etat décident de nommer une commission afin de mettre sur pied un *centre*

romand d'observation et de triage pour les enfants délinquants et difficiles. Cette institution permettrait d'établir des diagnostics et d'envoyer les enfants dans des asiles cantonaux spécialisés. Les problèmes de chômage sont lancinants avec leur cortège de problèmes sociaux. En 1933, la Conférence renvoie à une Commission la question de l'adoption en Suisse romande d'un *Manuel d'enseignement antialcoolique*, élaboré par la société genevoise des maîtres abstinentes. Elle décide, en outre, de s'intéresser aux travaux de nombreux groupes et comités qui étudient, dans les classes pilotes, les effets de *l'enseignement par radiodiffusion*. Deux ans plus tard, le 12 juin, à Lausanne, M. Atzenwiler, directeur de l'enseignement primaire de Genève, rapporte que les essais de radio scolaire dans les écoles s'avèrent satisfaisants. La Conférence décide de faciliter l'acquisition de bons appareils dans les écoles de campagne et de montagne.

Des questions linguistiques

Le 18 juin 1942 à Fribourg, certains chefs de Départements se disent préoccupés par l'apparition de *classes étrangères*, c'est-à-dire des classes italiennes. Les cantons de Genève, du Tessin et de Vaud ont négocié leur statut avec les autorités consulaires italiennes. Il convient d'adopter cette manière de faire.

En 1950, le Directeur de l'instruction publique du canton de Fribourg s'enquiert des modalités de l'enseignement de l'allemand dans les cantons latins. Il est obligatoire dès la sixième année à Genève, sauf dans les classes de préapprentissage. Neuchâtel et Vaud l'imposent dans les trois derniers de-

grés de la scolarité obligatoire. Il est au programme des classes primaires supérieures du Jura bernois mais n'apparaît pas au Tessin où la seconde langue est le français. *Le Valais ne peut songer à introduire l'étude d'une seconde langue dans ses classes primaires où l'année scolaire ne comporte guère plus de six mois.*

L'année suivante, le 17 mai, à Fribourg, le Conseiller d'Etat tessinois, M. Galli rappelle la nécessité de l'apprentissage de l'italien à l'école secondaire. Il s'agit d'un problème politique car il s'inscrit dans la défense des minorités linguistiques. Peut-on rendre son étude obligatoire ? La Conférence est d'avis qu'il n'est pas possible d'exclure l'anglais et d'imposer l'italien. *Il vaut mieux agir par persuasion. De plus, la connaissance obligatoire des trois langues nationales n'est pas nécessairement un idéal pour le citoyen suisse.* Ces réserves exprimées, elle se déclare prête à appuyer M. Galli devant la Conférence suisse.

L'histoire des décennies qui suivirent est mieux connue. En 1968, la Conférence lance la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement (CIRCE) et met en place ses structures de coordination. Un nouveau départ pour de nouvelles aventures...

Simone Forster

1874 DANS LE MONDE

Une invitation à un petit voyage sans prétention d'exhaustivité. Juste quelques touches de couleur pour un tableau impressionniste du monde de 1874. C'est permis car cette année-là, précisément, se déroulait à Paris la première exposition impressionniste, qui fit scandale.

En 1874, on appelle pour la première fois *impressionnistes* ces peintres, Monet, Berthe Morisot, Pissaro, Renoir, Sisley, Degas, qui barbouillent *des toiles inqualifiables*, véritables insultes au bon goût bourgeois. Emile Zola se fait leur tonitruant avocat et promet à Manet une place au Louvre. Baudelaire et Mallarmé soutiennent cette révolution artistique. Le roman naturaliste triomphe avec Zola et la littérature connaît un fantastique envol : Hugo, Dumas, Baudelaire, Flaubert, Verlaine, Rimbaud, Dickens, Eliot, Melville, Twain, Ibsen, Rilke, Tourgueniev, Dostoïevski, Tolstoï. La musique flambe. Richard Wagner, installé à Tribsen près de Lucerne sur les rives du lac des Quatre-Cantons, bouleverse le monde musical, et ses exubérances amoureuses avec Cosima, fille de Liszt et de la comtesse d'Agoult, femme du pianiste Hans von Bulow, défraient la chronique. Les musiciens inventent de nouvelles sonorités, d'audacieuses harmonies : Verdi, Puccini, Bruckner, Smetana, Dvorak, Bizet, Saint-Saëns, Gounod, Berlioz, Fauré, Borodine, Moussorgski. Le monde artistique est en ébullition et répercute les accents d'une société en pleine mutation.

Révolutions et soif de conquêtes

Les révolutions et les guerres agitent le siècle. Garibaldi a enflammé l'Italie, Kossuth la Hongrie. L'unité italienne et l'unité allemande modifient les équilibres européens au détriment de la France et de l'Autriche. L'empire des Habsbourg est en ruines et, en

France, le Second Empire s'effondre, le 4 septembre 1870. La Commune de Paris de mars 1871 s'achève dans un bain de sang, un 28 mai, au *Temps des Cerises* (chant du communard Jean-Baptiste Clément). La III^e République va donner une fantastique impulsion à l'expansion coloniale française. Jules Ferry, fondateur de l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire, est aussi un bouillant conquérant qui veut à tout prix dominer de nouvelles terres, trouver des marchés et des débouchés pour l'industrie et le commerce. Le monde de cette époque paraît taillé pour les appétits démesurés des peuples industrialisés. Cette soif de terres et d'espace va provoquer l'effondrement d'antiques civilisations comme celle de la Chine. Depuis le percement du canal de Suez en 1869, elle n'est plus qu'à quelques semaines de l'Europe.

Rule Britannia!

En 1874, Karl Marx, un fervent habitué de la bibliothèque du British Museum de Londres travaille à la rédaction du *Capital : un traité scientifique d'économie, une sociologie du capitalisme et une histoire philosophique de l'humanité* (R. Aron). Cette même année, Winston Churchill vient au monde au Blenheim Palace. Londres est la plus grande ville du monde : 3 250 000 habitants, deux fois Paris. La reine Victoria, à la tête d'un immense empire colonial, restaure le prestige de la monarchie. En 1876, Disraeli la fera couronner, sous le ciel ardent du Bengale, impératrice des Indes. L'Angleterre domine la planète. Sa flotte marchande est la première du monde. Adeptes inconditionnels du libre échange prôné par ses brillants économistes (Adam Smith, David Ricardo, Stuart Mill), elle pousse à l'accélération d'un grand mouvement de mondialisation où les hommes, les marchandises et la monnaie circulent librement. La Bourse de Londres (Royal Exchange) est le cœur du système. On y achète, on y revend le blé d'Argentine et du Canada, la laine d'Australie ou de l'Union sud-africaine, le coton des États-Unis, d'Inde et d'Égypte, le caoutchouc des Indes néerlandaises, le thé de Chine, le café du Brésil. Neuf dixièmes des transactions internationales sont négociées en livres sterling.

Le café Tortoni, Bd des Italiens à Paris vers 1870



Lauros-Giraudon

La conquête de l'Ouest

Aux Etats-Unis, les mouvements féministes commencent à ébranler la société victorienne. Les femmes revendiquent au congrès de Boston de 1874 de nouveaux costumes, le droit de vote, l'accès aux facultés. Les conditions de vie sont effroyables dans les classes laborieuses urbaines. Beaucoup de familles ouvrières logent dans des taudis sans adduction d'eau et ignorent l'école (16 p. 100 d'analphabètes en 1874). New York, troisième ville du monde, dépasse le million d'habitants. Aucun service de voirie n'y est organisé. Les immondices, laissés aux porcs et aux rats, jonchent les rues. Les quartiers chics comme la Cinquième Avenue ne sont pas épargnés. Les épidémies de typhus, de fièvre jaune, de choléra font des ravages.

Des villes nouvelles appelées *boom towns* - Detroit, Buffalo, Pittsburgh - surgissent de terre. Bâties à la hâte, livrées à une spéculation effrénée, elles alignent toutes un même plan. Le besoin de terres à cultiver, le mirage d'une vie meilleure et la soif de l'or poussent des dizaines de milliers d'émigrants vers l'ouest. En 1869, le premier train traverse les Rocheuses. Les Indiens qui tentent désespérément de garder leurs terres sont massacrés, déportés dans des réserves (1876 Little Big Horn). Durant ces années, Pullmann développe à San Francisco des voiture-lits et voitures-restaurant pour les riches de ce monde, qui voyagent en train. La vaiselle, raconte le Times de 1871, est d'argent et les serveurs éthiopiens.

La Russie d'Alexandre II

En Russie, le tsar Alexandre II abolit le servage en 1861. Les moujiks échappent désormais au knout et à toutes les brutalités des maîtres (barines) mais ils vivent misérablement, affamés, criblés de dettes.

Le pays est traversé par le grand courant de la modernité. L'industrie et le commerce prennent leur essor. On construit des lignes de chemins de fer et on exploite le pétrole que l'on vient de découvrir dans la région de Bakou. Les classes aisées suivent les modes de vie des pays européens et dévorent les romans français. Gouvernantes et précepteurs sont recrutés en France et même en Suisse romande. Les idées libérales agitent les esprits et les jeunes intellectuels nihilistes sont impatients de pousser cette société encore

teintée de moyen âge vers une ère nouvelle de justice sociale.

Le triomphe de la bourgeoisie

En cette fin de siècle, les villes croissent comme des nébuleuses. Elles sont encombrées de fiacres et d'omnibus. Grâce à la technique et à l'industrialisation, la classe bourgeoise impose son ordre et ses règles sociales. Elle a accéléré l'apparition d'un monde nouveau, celui de la vapeur, de l'usine, de l'industrie, du télégraphe, du train, du steamer, des grands magasins, de la bourse et de la banque. Partout, de l'Atlantique au Caucase, dans les cafés et les restaurants à la mode, ce



Rule Britannia! L'Afrique sous la botte britannique, caricature de Cécil Rhodes en colosse de Rhodes

sont les mêmes tourbillons de hauts-de-forme et de jaquettes, les mêmes crinolines, voilettes et toilettes fleuries. Les fortunes récentes côtoient la vieille aristocratie. Le monde des hommes gravite autour de la Bourse qui prend un essor extraordinaire dès 1872. Celui des femmes, corsetées de principes, s'adonne aux sociétés de bienfaisance. Les femmes, à peine dotées d'un statut juridique, non admises dans les collèges et les universités, déploient leur énergie à régner sur la maison et la domesticité. Elles entassent les bibelots dans leurs intérieurs surchargés. Les plus aisées ont une salle de bains en carreaux de faïence munie du dernier cri du confort : un chauffe-bain à charbon.

L'envers du décor

Ce monde rutilant en cache un autre, noir, sordide, miséreux : celui de l'industrie. Des paysages sinistrés, partout de mornes rangées de maisons de briques, alignées le long des routes de terre, des hangars, des fabriques hérissées de cheminées qui crachent une fumée noire. Les familles s'entassent dans une ou deux pièces exiguës souvent sans fenêtre. Aucun service de voirie, pas d'eau courante. Les femmes et les enfants travaillent de longues heures dans les mines et les fabriques. La tuberculose et les épidémies font des ravages. La mortalité infantile est effrayante. Cette société à la dérive vit au jour le jour, sans aucun filet social. Elle est rongée par l'alcoolisme et la prostitution.

La Suisse : puissance industrielle et humanitaire

La Suisse prend très tôt le train de l'industrialisation. En 1874 elle compte parmi les puissances internationales. Ses industries, spécialisées dans les produits de luxe à haute valeur ajoutée, sont actives sur les marchés internationaux. Volkart, fondé à Winterthur en 1851, est le deuxième exportateur mondial de coton. La neutralité se révèle profitable car la Suisse joue le rôle d'intermédiaire entre les grandes puissances. Durant la période qui suit la guerre franco-allemande de 1870-1871, les industriels allemands concluent des alliances avec des sociétés helvétiques pour s'implanter dans les colonies françaises. Tout bénéfique pour l'économie suisse. De plus, l'emblème de la Croix-Rouge et les Conventions de Genève de 1864 donnent une excellente image de marque sur le plan international.

Dans ce monde en mouvement de 1874, la Suisse n'est certainement pas dans le dernier wagon.

Simone Forster

DE LA CONFÉRENCE INTERCANTONALE DES CHEFS DES DÉPARTEMENTS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (CDIP/SR+TI) À LA CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (CIIP)

REGARD SUR LES DERNIÈRES DÉCENNIES

Installée dans un rythme de rencontres et de travail tranquille durant toute la première partie de ce siècle, la Conférence devait connaître un sursaut et quasiment une renaissance dès la fin des années soixante. Elle imprimait alors aux travaux de coordination scolaire une accélération réelle et inscrivait à son actif des réalisations incontestables. Rappelons quelques dates et esquissons les chantiers encore ouverts.



Jean-Marie Boillat

Quelques dates

1898 les enseignants primaires de la Suisse romande se réunissent à Bienne *Pourquoi pas un enseignement commun aux enfants romands ?* Les associations d'enseignants, nées dans la foulée de la République Helvétique, et s'inspirant de l'esprit de la nouvelle constitution fédérale lancent le défi;

1962 à Bienne encore, la Société pédagogique romande invente le concept et pose un objectif : *Vers une école romande*. Un mouvement est dès lors engagé;

1963 dès cette date les autorités politiques en charge de l'école publique prennent le relais, s'organisent, se structurent et s'équipent progressivement afin d'inscrire dans la réalité pédagogique le mouvement de la Coordination scolaire romande;

1967 et c'est la mise sur orbite de CIRCE (plans d'études de l'école primaire) ;

1968 voit la création de la fonction de Délégué à la coordination, premier fonctionnaire intercantonale;

1969 décision de fonder l'IRD

1970 naissance de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRD). Le Concordat sur la coordination scolaire voit le jour, accord intercantonale, ratifié par le Conseil fédéral et auquel adhèrent progressivement l'ensemble des cantons par décision des Parlements (grands conseils) ou par votations populaires. Ce texte doit beaucoup à la forte détermination de la CDIP/SR/Ti qui obtient, l'inscription au cœur de ce texte, de la réalité des Conférences régionales. La rapidité de sa mise en place trouve sa raison essentielle dans la nécessité de s'opposer à un transfert de la compétence en matière scolaire vers la Confédération (initiative des jeunes PAB/UDC visant à modifier dans ce sens la Constitution fédérale);

1972 adoption des programmes CIRCE I (degrés 1 à 4) par la Conférence, mais refus du rapport GROS (groupe de réflexion sur les objectifs et les structures de l'école);

1979 adoption des programmes CIRCE II (degrés 4 et 6);

1986 adoption des programmes-cadres CIRCE III (degrés 7 à 9).

Quelques-uns des chantiers encore ouverts

*L'enseignement des mathématiques **

1970-1973 lancement des travaux de plan d'études et de moyens d'enseignement;

1974-1981 mise en place et déroulement de la démarche expérimentale; difficultés de faire déboucher la révision du programme; succès de la production des moyens d'enseignement pour les degrés 1 à 6;

1991 lancement d'une nouvelle génération de moyens d'enseignement coordonnés est mise en chantier;

1997 elle entre dans les classes des cantons romands;

2005 elle portera sur l'ensemble des degrés de la scolarité obligatoire et s'achèvera, en principe, avec leur implantation au degré 9.

*L'enseignement du français ***

1972 ouverture du dossier;

1977 parution d'un ouvrage commun de méthodologie, "Maîtrise du français"; **années 80** controverses politiques, sociales et publiques (Parlements cantonaux, associations de parents...). Les moyens d'enseignement produits en communs sont implantés avec succès dans la plupart des cantons.

1999 une réflexion vers l'avenir est engagée; elle vise à prendre en compte les acquis nouveaux de la recherche psycholinguistique et grammaticale.

*L'enseignement de l'allemand ***

Dès **1975** un coordinateur romand de l'enseignement de l'allemand est en charge du dossier; il s'ensuit des succès remarquables (introduction de cet enseignement dès l'école primaire, moyens d'enseignement romands) mais aussi des difficultés (tous les cantons ne sont pas à l'unisson). Un dossier récurrent qui prend aujourd'hui une nouvelle et pressante actualité avec les décisions de la Conférence de **1998** relatives à de nouvelles générations de moyens d'enseignement sur fond du débat national sur l'enseignement des langues en Suisse.

Radio-Télévision éducative et éducation aux médias

Au tournant des années 60 et 70 la Conférence définit les besoins des écoles en matière audiovisuelle et ouvre des négociations avec les responsables de la Société suisse de radio-télévision (SSR). En 1973 elle adopte une politique de collaboration avec la SSR et en 1977 la première émission de la TV éducative est diffusée sur les ondes; dès 1979 c'est la radio éducative qui se met en place. La coopération de la Conférence avec les deux médias publics prend nom de **Magellan**; elle sert d'instrument à sa politique d'éducation aux médias. En 1998 elle adopte un programme d'éducation dans ce domaine. L'évolution des technologies de la communication, le développement de l'informatique dans les écoles et l'intrusion massive de l'Internet apportent de nouvelles données: une appréciation de la situation est en cours qui devrait déboucher sur de nécessaires redéfinitions des objectifs et une adaptation des structures de collaboration avec les médias publics.

Création d'institutions communes de formation

Ecole romande de psychomotricité en 1995. Programme commun de formation des directeurs et directrices d'école en 1998. Ecole supérieure de théâtre de Suisse romande, **projet en cours**. Par ailleurs il y a lieu de signaler la mise en place en 1997 de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) dans le domaine des sciences économiques et de l'ingénieur, ainsi que le **projet en cours** dans les domaines de la santé et du social; les impulsions pour la création de deux Hautes écoles de musique (HEM).

"Ecole romande" ou "Coordination scolaire", de quoi s'agit-il ?

D'un mouvement social ? D'une ambition pédagogique ? D'une manière comme une autre de réaliser des réformes scolaires ? D'une entreprise administrative ? D'un projet politique ? D'un slogan particulièrement porteur ? De la réponse pragmatique à un besoin d'unification des politiques d'éducation ? D'une alternative au transfert du pouvoir vers le centre ? D'un moyen de faire des économies ? De la belle réussite du fédéralisme coopératif ? De la recherche épuisante d'un im-

possible consensus ? Du rendez-vous des solutions fades et moyennes ?

Sans doute la "Coordination scolaire", procède-t-elle de la subtile alchimie de tout cela; en des dosages raffinés selon les époques, les regards portés, les acteurs en jeu...".

Un mouvement ? Issus des rangs d'une association professionnelle d'enseignants, creuset mobilisateur, capable de susciter l'enthousiasme, de fédérer l'action des pouvoirs publics, des administrations scolaires et des d'enseignants, de faire naître et de porter des projets, la coordination scolaire est incontestablement un mouvement.

Un mouvement social ? Hors des milieux professionnels de l'école (enseignants et administrateurs scolaires) et sous réserve d'exceptionnelles poussées événementielles, la coordination scolaire ne mobilise ni n'entraîne vraiment les foules. Il ne suffit pas que la quasi unanimité des citoyens de Suisse romande sondés s'expriment positivement en faveur de plus de coordination pour que cela crée les bases d'un véritable mouvement social.

Un dieu Janus

A l'instar de Janus, la "coordination scolaire" a plus d'un visage, l'avenir et le présent s'y mêlent, réaction et action engendrent le mouvement.

Le côté pile.

La coordination scolaire s'inscrit souvent en opposition ou en réaction. Ne trouve-t-elle pas ses ressources mobilisatrices essentiellement lorsqu'elle peut se construire explicitement ou implicitement contre un pouvoir réputé pernicieux, centralisateur ou conservateur ? Contre le transfert des compétences cantonales en matière de politique éducative vers la Confédération (Concordat scolaire de 1970). Se réclamer plutôt d'une autorité extérieure éloignée, floue et quelque peu idéalisée afin de se soustraire ou de s'opposer à celle trop proche et bien réelle du département de l'instruction publique de son propre canton. Ces travers font partie du "fonds de commerce" des divers acteurs de la coordination scolaire.

La coordination scolaire n'est-elle pas

devenue au cours des dernières décennies une belle organisation, mais lourde et peu efficace, une hydre compliquée où se côtoient et se partagent un dérisoire pouvoir, des hauts fonctionnaires des départements, des cadres des associations d'enseignants et quelques professionnels de la chose, en dehors de tout contrôle politique et démocratique ? Nous ne saurions de bonne foi affirmer que l'entreprise de coordination scolaire ne correspond en rien à cette caricature et qu'aucun de ses agents n'y trouve le lieu de quelque hédoniste satisfaction ?

Le côté face.

De remarquables réalisations dans l'harmonisation des plans d'études de l'école primaire, plus modestes à l'école secondaire. Des succès très notables en matière d'élaboration et d'édition de moyens d'enseignement communs, y compris des avancées dans des champs de formation nouveaux et en pleine actualité. Des chantiers de recherche importants qui débouchent sur des résultats éclairants et qui confortent vraiment le progrès des démarches pédagogi-



ques, dans l'enseignement des mathématiques, dans le renouvellement des apprentissages maîtrisés de la langue maternelle, notamment. L'invention d'une indispensable "alphabétisation" au langage et à la lecture des médias.

La coordination scolaire est aussi une belle entreprise intercantonale qui sait réunir les bonnes volontés, les meilleurs esprits et les compétences les plus pointues des milieux de l'éducation et de la formation de chacun de nos cantons de Suisse romande et du Tessin en charge de responsabilités pédagogiques, administratives, syndicales ou de recherche.

C'est un système qui s'est rôdé à féconder le divers, à engendrer des rénovations pédagogiques significatives pour les uns et les autres, bénéfique en fin de compte pour les élèves.

La coordination scolaire romande est encore davantage et mieux. Harmonisation des cadres généraux de l'institution scolaire, harmonisation des règles du jeu sérieux de l'école et de ses pratiques pédagogiques.

Le temps de la transition. Demain a déjà commencé.

Une nouvelle donne est en train de naître, probable annonciatrice d'un nouveau paradigme de la coordination.

La pédagogie est restituée aux professionnels de l'enseignement; la marge d'autonomie des établissements s'accroît; les conditions et la réalité du travail en équipe émergent avec vigueur; les projets d'établissement dessinent des inflexions fortes dans les responsabilités et tâches des autorités scolaires. Plutôt définir et arrêter les conditions-cadre que prétendre réguler dans le détail la vie quotidienne de l'école et administrer la pédagogie de l'extérieur: telles s'esquissent les nouvelles responsabilités des autorités de l'École.

Ainsi prennent également forme les missions de la collaboration intercantonale: tendre à rapprocher les structures scolaires, proposer des plans d'étude-cadre, mettre en place des dispositifs d'évaluation du fonctionnement des systèmes de formation, mesurer leur efficacité générale, y compris dans le rapport coût/efficacité.

Aménager un *espace romand de la formation*; c'est peut-être le nouvel objectif et le nouveau nom de la coordination scolaire ou de l'École romande. J'ai tendance à l'imaginer ainsi.

Un espace de la formation ouvert et à plusieurs étages.

Espace latin, mais aussi espace suisse.

L'orient de la Suisse romande est déjà et en même temps espace du plateau central. L'espace de formation BEJUNE (Berne-Jura-Neuchâtel) n'est pas issu d'une récente alliance séparée, mais d'une nécessité. Il s'inscrit comme un palier exemplaire de coopération intercantonale dans l'une des régions de la Suisse romande; espace de formation serti à l'intérieur des réalités économiques et de la volonté politique d'organiser le Mittelland. Palier dans un processus d'intégration vers des espaces plus larges.

Par ailleurs, la reconnaissance des diplômes de fin d'étude s'inscrit dorénavant dans l'espace suisse par l'Accord intercantonal de 1993 auquel toutes les auto-

rités cantonales de Suisse romande et du Tessin ont adhéré par décision de Gouvernement ou de Parlement; il en est de même des accords sur le financement des enseignements supérieurs qui ouvrent l'espace de la formation à l'ensemble du pays.

Espace européen également, des frontières nationales qui s'estompent. De barrières se transforment en traits d'union.

La coordination scolaire est devenue plus politique.

Entreprise de collaboration intercantonale, elle doit se saisir, inventer parfois et utiliser des instruments d'une coopération de services publics, s'équiper des outils de la négociation, parfois longue et difficile, mais volontariste; clarifier les règles du jeu, conforter ce qui est acquis dans des accords, assurer les pas en avant pour éviter des retours en arrière par simple inertie; formaliser des délégations, plus que des abandons, de compétences.

Réunissant les magistrats élus par le suffrage universel et mandatés pour conduire la politique scolaire et de formation de chacun de nos cantons, la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) élargit, hors de la scolarité obligatoire, le champ de la coopération intercantonale dans l'espace romand de la formation: elle entre de plain-pied dans l'examen du partage ou de la gestion commune de réseaux d'institutions de formation spécialisées, dans l'enseignement supérieur non-universitaire (HES) aussi bien qu'entre les universités.

Cette Conférence à l'existence plus que centenaire, s'institue pour la première fois formellement en se donnant des statuts le 9 mai 1996. Elle définit en ces termes sa mission: *aborder toute question de coordination et de coopération intercantionales dans le domaine des politiques cantonales de l'éducation, de la formation, de la recherche en éducation, de la culture et de la langue française; elle collabore avec les organes en charge des médias en matière d'éducation aux médias, de culture et d'enseignement à distance.*

Cette collaboration intercantonale est au défi d'inventer des formes nouvelles, de mettre en place des modalités plus transparentes et peut-être plus démocratiques. Le niveau des collaborations entre les départements de l'instruction publique ne suffit souvent plus à répondre aux nécessités. Les compétences des exécutifs tout entier (les Gouvernements can-

tonaux) et même celles des législatifs (Parlements) se trouvent de plus en plus sollicitées. Les mécanismes institutionnels et juridiques traditionnels éclatent. Des solutions toutes faites, préfabriquées n'existent pas encore. Beaucoup reste à imaginer.

Des indices prometteurs se lisent dans les événements du temps :

- l'émergence de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale; l'hypothèse, pour l'heure émise encore discrètement, d'un Parlement romand (aujourd'hui informellement constitué sous la forme dite d'un Forum interparlementaire), ou la recherche de formes juridiques et de structures politiques assurant une assise démocratique à la collaboration intercantonale correspondant mieux aux nécessités de ce temps;
- l'impulsion d'un fédéralisme renouvelé par les projets de redistribution des tâches publiques entre la Confédération et les cantons;
- la reconnaissance explicite d'un niveau intercantonal d'action pour l'accomplissement de missions publiques, de compétences et de responsabilités;
- un fédéralisme instrumenté et stimulé par de nouveaux mécanismes audacieux de péréquation et de redistribution des moyens financiers, plus justes et économiquement plus vrais.

Un présent ouvert sur l'avenir.

En regard de l'histoire récente des institutions et de la politique scolaire en Suisse romande au cours du dernier quart de siècle l'Ecole romande fut une utopie enthousiasmante et mobilisatrice pour les enseignants, un slogan un peu simplificateur pour le grand public, une impulsion incontestable dans un premier temps, parfois un repoussoir pour les autorités politiques et les administrations.

Les forces politiques, les partis et les parlements cantonaux s'en sont plutôt lavé les mains, sous réserve de quelques poussées critiques; à titre d'indice, seules les lois scolaires des cantons de Neuchâtel et du Jura font référence dans leur préambule au Concordat sur la coordination scolaire de 1970, pourtant norme légale supracantonale incontestable.

La notion de Coordination scolaire s'est ainsi substituée à celle d'Ecole romande, elle est devenue le concept opérationnel des années 70 et 80. Il est aujourd'hui plus réaliste et plus juste sans doute de s'exprimer simplement en termes de collaboration intercantonale.

Si l'on se penche sur le résultat des efforts de coordination depuis le tournant des années 90, force est bien de constater, hors les réalisations de moyens d'enseignement, et ce n'est pas rien, que les succès de la coordination se sont un peu émoussés. Tout semble confirmer l'épuisement du concept même de coordination scolaire, comme si l'on ne savait plus vraiment ce qu'il signifie. Il n'est plus ni tout à fait opérationnel, ni univoque dans sa compréhension. A mon sens il faut ou bien le clarifier ou bien l'abandonner.

L'"Ecole romande" ne peut plus être un objectif et elle n'est pas une réalité - c'est de l'école en Suisse romande qu'il s'agit de s'occuper.

Quels sont alors les objectifs de la collaboration intercantonale en matière de formation dans l'espace romand pour l'entrée dans la décennie d'ouverture sur le XXI^e siècle ?

*En général *****

Assurer aux enfants, aux jeunes et aux populations concernées l'offre de formation et d'éducation la plus large et la plus diversifiée possible, en faciliter l'accès, en particulier :

- a) en réduisant les perturbations intervenant dans le cycle de formation lors de tout changement de domicile d'un canton à l'autre, notamment par l'harmonisation des programmes et la généralisation de moyens d'enseignement communs dans les cycles de la scolarité obligatoire;
- b) en soutenant les efforts d'innovation pédagogique pour assurer une plus grande efficacité à l'enseignement et aux efforts consentis;
- c) en organisant le partage et l'utilisation en commun des ressources financières et humaines en matière de recherche en éducation.

Explorer les voies et moyens de partager ou de gérer en commun ou en réseau des institutions de formation spécialisées. Assurer la transparence en matière d'écologie; har-

moniser les réglementations au moins à l'échelle de la région. Echanger toute information utile à la concertation. Veiller à ce que les projets cantonaux s'inscrivent dans la perspective de l'espace romand et s'en assurer auprès des partenaires.

Dans les niveaux de la scolarité obligatoire

Elaborer, remettre à jour et arrêter des plans d'études-cadres communs pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Assurer ensemble la gestion générale de l'offre de moyens d'enseignement officiels ou proposer aux enseignants une palette d'outils pédagogiques de qualité garantissant la réalisation des objectifs de formation. Tendre à réduire les différences de structures scolaires dans la mesure où celles-ci font obstacle à la circulation des familles ou perturbent excessivement la collaboration et la coopération dans d'autres domaines importants. Harmoniser la formation des enseignants, partager les ressources rares pour les formations spécialisées et collaborer en matière de formation continue.



Inscrire dans la réalité pédagogique le

Dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle

Assurer la collaboration entre les départements dans l'application des dispositions réglementaires fédérales ou intercantionales suisses concernant les divers secteurs de l'enseignement secondaire du deuxième cycle.

En matière de formation professionnelle

Garantir une répartition rationnelle des offres de formation professionnelle et se répartir les tâches entre cantons lorsque l'efficacité pédagogique ou économique le commande.

Dans l'enseignement supérieur

Mettre en place des institutions intercantionales de formation des enseignants et de formation professionnelle supérieure; veiller à leur mise en réseau avec l'ensemble des institutions cantonales de même nature. Développer entre les universités et hautes écoles de Suisse occidentale un réseau fonctionnant selon les critères d'efficacité et de transparence.

En matière de culture et de langue

Coordonner les moyens en vue de la promotion de projets culturels de dimension régionale et se concerter pour en assurer la cohérence avec les politiques culturelles cantonales. Fédérer les efforts cantonaux pour la promotion et l'illustration de la langue française en Suisse ainsi que pour la défense des parlers français de Suisse occidentale en concertation avec les autres parties du pays.

Dans les relations confédérales

Engager les cantons à se concerter afin de soutenir ensemble leurs politiques de formation et de culture dans leurs relations avec la Confédération, avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique ainsi qu'avec des institutions privées. Participer activement à la définition et la conduite d'une politique suisse de la formation.

Regard sur le lendemain

L'avenir de la coordination scolaire a déjà commencé, il pourrait demain s'appeler " espace romand de la formation "; un

cadre souple et ouvert à l'intérieur duquel des règles simples et claires autorisent la mobilité sans entrave des familles, des élèves et des étudiants, mais aussi des enseignants.

Un espace favorable au développement de pédagogies plurielles, de coopérations et de réalisations éducatives diverses et multiples, créées et construites par les enseignants eux-mêmes, encouragées et stimulées par les autorités. L'espace d'une école de la réussite, de la joie et du bonheur pour les enfants.

Si la commémoration des anniversaires a un sens - et cette année 1999 marque tout à la fois les 125 ans de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, les 100 ans du Glossaire des patois de la Suisse romande, sa première institution, les 30 ans de son Institut de recherche et de documentation pédagogique et les 27 ans de son entreprise d'élaboration et d'édition de moyens d'enseignement - c'est qu'elle permet certes un regard vers le passé, mais surtout qu'elle impose la réflexion sur les réalités du présent pour dessiner des avenir.

Jean-Marie Boillat



mouvement de la Coordination scolaire romande;

* se référer ci-dessous à l'article de F. Jaquet

** se référer ci-dessous à l'article de I. Cornali-Engel

*** cf. J-A Tschoumy et coll. in " Le passé est un prologue ", 1994 et R. Gerbex in " Et les chemins toujours se croisent ... ", 1994

**** il s'agit, pour l'essentiel, des objectifs arrêtés par la Conférence en 1996 dans son programme d'activités 1997 - 2000

GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE

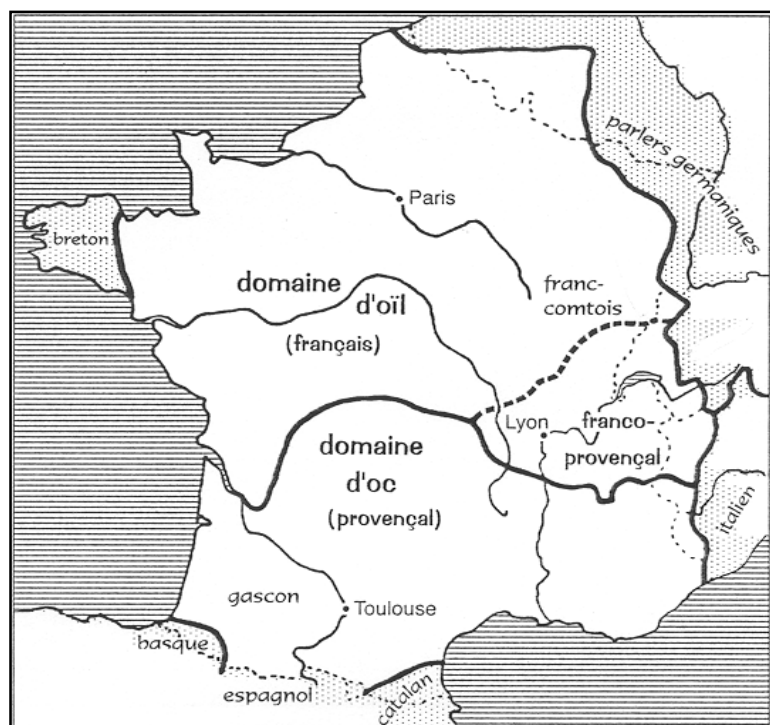
Les patois romands ne mourront pas. L'invention de l'instruction publique, entre autres, a mis en péril et souvent tué les parlers locaux, au profit de la langue officielle. En Suisse romande, une institution a été fondée par la CDIP en 1899 pour sauver ces mots d'autrefois. C'est le Glossaire des patois de la Suisse romande.

Le Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR), qui fête cette année le centième anniversaire de sa création, n'est une institution de la CIIP que depuis le 1er janvier 1997. Il ne vient cependant pas de loin. Sa précédente instance administrative, appelée *Commission administrative*, était en fait composée des mêmes magistrats, chefs des Départements de l'instruction publique des cantons romands, et seule son organisation différait, avec une présidence et un secrétariat dévolus en permanence au canton de Neuchâtel, en hommage au rôle décisif joué par le Conseiller d'État J. Clerc lors de la naissance de l'institution. La CIIP exerce la gestion de l'entreprise en collaboration avec la *Commission des Vocabulaires nationaux* de l'*Académie suisse des sciences humaines et sociales*, à qui est confiée la gestion du subside de la Confédération, cependant que la supervision scientifique est assumée par une *Commission philologique* composée de personnalités du monde universitaire ou culturel. Toute cette organisation permet au GPSR de se livrer dans les meilleures conditions à la tâche pour laquelle il a été conçu, rendre compte d'un des aspects les plus importants et les plus spécifiques de la civilisation romande, son langage.

Situation linguistique de la Suisse romande

Les patois de Suisse romande appartiennent à deux groupes dialectaux différents. Ceux du canton du Jura et, avec quelques nuances, du Jura bernois se rattachent au groupe des dialectes d'oïl alors que ceux du reste du territoire font partie du francoprovençal. Ce nom désigne un ensemble de parlers présentant en commun un nombre suffisant de traits distinctifs à la fois vis-à-vis du français et du provençal pour qu'il puisse être considéré comme une entité linguistique spécifique, quand bien même, contrairement aux deux autres, il n'a pas manifesté de tendance à l'uniformisation ni, par conséquent, généré de langue de culture. La Romandie occupe le nord-est de son aire, composée par ailleurs, grosso modo, du Val d'Aoste ainsi que des départements français de l'Ain, du Rhône, des deux Savoie et, partiellement, de l'Isère, de la Loire, du Jura et du Doubs.

Les dialectes francoprovençaux de Suisse présentent une grande diversité, d'autant plus marquée que la topographie y est plus tourmentée et les voies d'accès plus difficiles. Si l'effacement des structures de l'empire romain (qui avait imposé un latin parlé bien différent du latin «classique» et déjà géographiquement différencié) a entraîné dans toute l'Europe une régression sociale et un repli sur soi, c'est bien sûr dans les régions montagneuses que les communautés humaines, éparses et peu fournies, se sont trouvées les plus isolées, vivant dans un état de quasi autarcie qui réduisait à peu de chose leurs contacts réciproques. Ces conditions étaient idéales pour que se réalise à plein le phénomène de dialectalisation. Alors qu'en plaine, où subsistaient voies de communication et échanges de proche en proche, l'évolution était conditionnée par un impératif d'intercompréhension limitant la diversification, en montagne, les innovations (mais aussi les résistances aux changements constatés partout ailleurs) se sont donné libre cours dans tous les domaines du langage (phonétique, morphologie, sémantique, syntaxe) dans un processus d'individualisation aboutissant d'un endroit à l'autre à des parlers certes cohérents dans leur système, mais très différenciés. Il n'est pas besoin de souligner l'intérêt linguistique et ethnologique de ce phénomène.



Situation de l'aire franco-provençale dans l'espace galloroman

L'histoire linguistique de la Suisse romande dès la fin du moyen âge est la chronique de la mort annoncée des patois. Comme les provinces françaises, et sans que les frontières politiques ne jouent aucun rôle, elle a subi l'impérialisme culturel de Paris, qui, en imposant sa langue comme un critère de civilisation et une condition de progrès dans la hiérarchie sociale, a jeté le discrédit sur toute manifestation d'identité régionale. La déshérence vis-à-vis des patois ne s'est pas produite de façon uniforme, conditionnée qu'elle a été par des facteurs géographiques, mais aussi socio-économiques (urbanisation, industrialisation) et religieux (lecture de la bible en français chez les réformés). La dédialectalisation, déjà bien réelle dans les villes à la fin du XVIII^e s., s'est étendue à un rythme toujours accéléré au cours du XIX^e s., pour triompher définitivement au début du XX^e s., les régions rurales et catholiques ayant été les dernières à lui résister.

Création du GPSR

Vers 1890, L. Gauchat, jeune dialectologue d'origine neuchâteloise, prit conscience de la situation des patois et mesura l'urgence qu'il y avait à sauvegarder, avant leur inéluctable disparition à plus ou moins brève échéance, tous les témoignages disponibles. Il considérait la tâche de conserver pour la postérité la part la plus caractéristique du patrimoine culturel de la Suisse romande — sa langue — comme un devoir patriotique. Il sut en convaincre des personnalités de tous les milieux et, en particulier, le Conseiller

d'État neuchâtelois John Clerc, sur la recommandation duquel, en 1896, la *CDIP* prit sous son patronage le projet d'un « Glossaire complet, embrassant réellement tous les patois romands ». Des crédits, tant fédéraux que cantonaux, furent débloqués dès 1898 et, le 9 mars 1899, se tint à Neuchâtel la première séance de la *Commission administrative* qui donna le feu vert à la réalisation du projet et nomma les trois premiers rédacteurs du GPSR, L. Gauchat, J. Jeanjaquet et E. Tappolet. Les bureaux de l'institution, d'abord établis à Berne, furent

transférés à Lausanne en 1956 puis, en 1972, à Neuchâtel, afin de permettre la création du *Centre de dialectologie* de l'Université de cette ville.

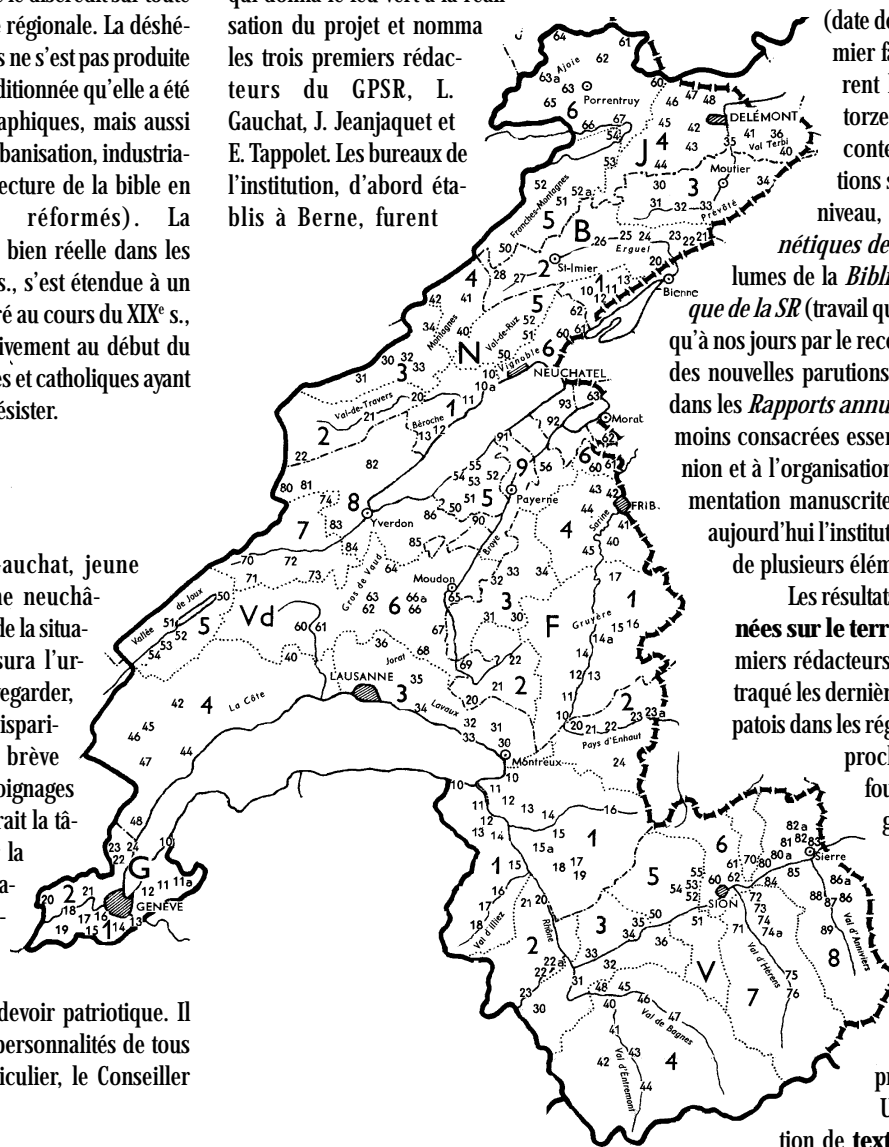
Documentation du GPSR

Les années 1899 à 1924 (date de publication du premier fascicule), si elles virent la parution de quatorze *Bulletins du GPSR* contenant des contributions scientifiques de haut niveau, des *Tableaux phonétiques de la SR*, des deux volumes de la *Bibliographie linguistique de la SR* (travail qui s'est poursuivi jusqu'à nos jours par le recensement commenté des nouvelles parutions, tous les deux ans, dans les *Rapports annuels*), n'en furent pas moins consacrées essentiellement à la réunion et à l'organisation de l'énorme documentation manuscrite dont s'enorgueillit aujourd'hui l'institution. Elle se compose de plusieurs éléments :

Les résultats des **enquêtes menées sur le terrain** par les trois premiers rédacteurs qui ont entre autre traqué les dernières manifestations du patois dans les régions où celui-ci était proche de l'extinction et fourni un réseau géographiquement très dense de relevés phonétiques permettant d'étudier l'évolution des phonèmes latins sur la totalité du territoire pris en considération.

Une très riche collection de **textes et de lexiques** d'origines diverses, dont certains ont été sollicités par le GPSR, mais dont la grande majorité ont été écrits par des amateurs passionnés tout au long du XIX^e s. Ces manuscrits, à la mort de leurs auteurs, étaient demeurés chez leurs héritiers ou avaient abouti dans des institutions régionales ou cantonales (musées, bibliothèques, sociétés savantes, etc.).

Illustration : Réseau des localités (plus de deux cents) dont le vocabulaire patois a été systématiquement recueilli.



«Fossiles» romands

Un certain nombre de mots de bonne latinité n'ont eu aucune descendance par voie populaire dans la Galloromania, sauf en Suisse romande. Parmi ces survivances, typiques des zones marginales, on peut citer :

- ANIMARE > *armâ*, etc. " frayer, du poisson " (Fribourg et Vaud)
- DOLABRA > *dêlâvra*, etc. " pioche " (Valais, Vaud Alpes)
- FORTE > *fo(r)*, etc. " presque, à peu près " (Valais, Fribourg)
- INCREMENTUM > *inkremîn*, etc. " petit enfant " (Valais, Vaud)
- IRRIGARE > *êrdzi*, etc. " arroser " (Valais, Fribourg, Vaud)
- MAGNIFICUS > *manêdzo* " remarquable " (Fribourg)
- MUNERA (pl.) > *mondre* " présent de noces " (Neuchâtel)
- SUFFRAGINEM > *sofrin*, etc. " jarret " (Valais, Vaud Alpes)

Grâce à l'élan patriotique que L. Gauchat a suscité en faveur de la langue vernaculaire, grâce au sentiment qu'il a su inculquer de l'intérêt supérieur qu'il y avait pour la Suisse à réunir ces témoignages en un lieu unique où en serait tiré le meilleur parti, tous ces documents ont été confiés au GPSR sous forme de dons ou de prêts permanents.

— Ce patriotisme, cette volonté de sauvegarder le patrimoine linguistique du pays peut seul expliquer la constitution du plus beau fleuron de la documentation du GPSR, son **fichier des correspondants**. En menant leurs investigations sur le terrain, les premiers rédacteurs eurent l'occasion de rencontrer de nombreux patoisants et ils réussirent à en convaincre plus de cent parmi les meilleurs à participer bénévolement à une enquête par correspondance de très longue haleine, pour laquelle ils avaient à répondre sur fiches à des questionnaires axés chacun sur un aspect de la vie courante ou un domaine de compétence en fournissant non seulement des mots, mais aussi des énoncés illustratifs

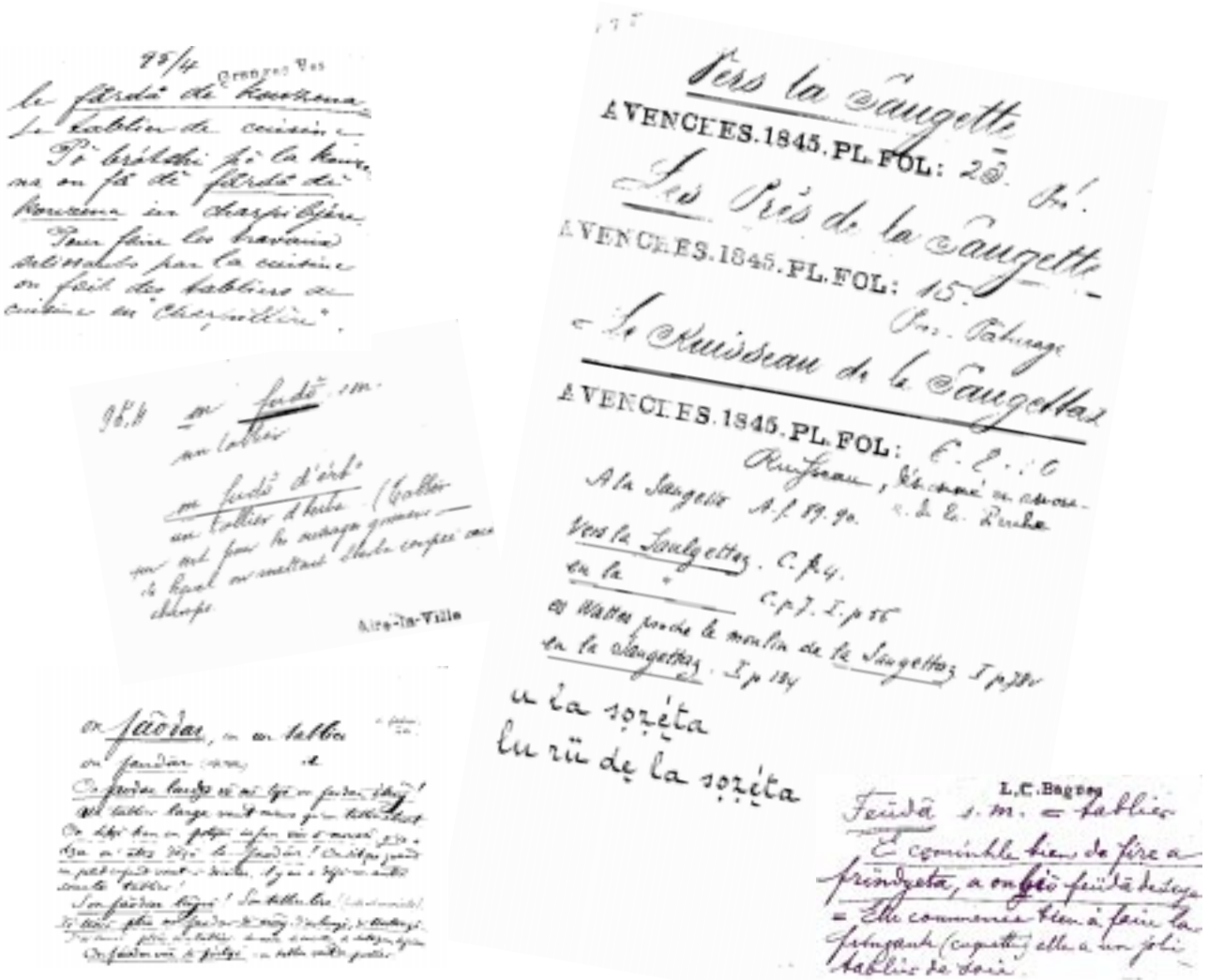
pertinents, des explications technologiques ou folkloriques, etc. Treize ans et 228 questionnaires plus tard, avaient été amassées près d'un million de fiches, qui constituent la véritable base du dictionnaire. Leur interprétation est souvent difficile (graphie imitant l'orthographe française, définitions elliptiques, etc.) et demande une longue formation, mais elles constituent toutes ensemble une source de renseignements unique sur des données qu'il serait rigoureusement impossible de recueillir aujourd'hui.

— Le **Fichier Muret**, autre monument de la documentation du GPSR, est tout bonnement la référence obligée de toute étude de toponymie en Suisse romande. Pendant plus de trente ans, E. Muret, professeur à l'Université de Genève, a, sur mandat de l'institution et avec l'aide de nombreux collaborateurs bénévoles (archivistes, Secrétaires communaux, etc.), relevé tous les noms de lieux cadastrés de toutes les communes du territoire puis a visité chacune d'entre elles pour recueillir les attestations patoises, les définitions topogra-

phiques, les lieux-dits non cadastrés, etc., recensant en tout 150'000 toponymes.

Bien d'autres richesses de cette documentation ne peuvent être décrites ici faute de place : dépouillements de textes anciens, collections iconographiques, enquêtes technologiques et folkloriques, etc.

Le GPSR possède également une bibliothèque qui, si elle n'est pas très volumineuse, n'en vise pas moins à l'exhaustivité dans les domaines qui sont les siens. Ayant lors de la fondation accueilli sous forme de dons les ouvrages que les premiers rédacteurs avaient acquis au début de leur carrière, elle est riche en ouvrages précieux (parce qu'à faible tirage) contemporains de l'éclosion des sciences du langage. Elle s'est par la suite efforcée de repérer et d'obtenir toutes les publications ayant trait à ses disciplines de compétence, de sorte qu'elle représente aujourd'hui non seulement en Suisse romande, mais loin à la ronde, l'instrument de recherches le plus performant en matière de dialectologie romande, voire galloromane.



Quatre parmi les quelque deux cents fiches de correspondants consacrées au mot *faodâ* «tablier»
Spécimen du Fichier Muret, avec forme cadastrale, attestations anciennes et prononciation patoise

Articles du GPSR

De par sa documentation, le GPSR constitue donc un extraordinaire musée de la langue romande; mais il n'est bien sûr pas que ça. La tâche principale des rédacteurs consiste à mettre à la disposition du public, sous forme d'articles de dictionnaire, toutes les richesses accumulées, ce qui suppose un long travail :

- de déchiffrement des matériaux (interprétation phonétique des données graphiques; interprétation sémantique des phrases relevées grâce aux enquêtes et des extraits de documents anciens);
- de recherche en histoire de la langue, étymologie, histoire des techniques et des institutions, etc.;
- de mise en forme lexicographique (présentation de la documentation accompagnant chaque mot dans le cadre d'un dictionnaire d'un type très particulier; ordonnance de ces informations selon des critères logiques et historiques; rédaction de commentaires explicatifs, notamment pour élucider l'origine du mot).

En opposition avec un dictionnaire monolingual, le GPSR est soumis à l'impératif de rendre compte, pour chaque mot, de tous les dialectes dans lesquels celui-ci est attesté. Rien ne permet de décréter que la forme ou le sens fourni par tel d'entre eux peut se substituer à ceux de tel autre, d'autant moins que la dialectologie, par essence, est une

science du détail et de la précision. Cette dimension supplémentaire impose le recours à une lexicographie particulière.

Un article comprend ordinairement trois parties :

- L'énumération des diverses formes que prend le mot dans les différentes localités et aux différentes époques pour lesquelles notre documentation offre des attestations.
- L'exposé ordonné des sens du mot : chaque définition est suivie d'exemples, localisés avec précision et accompagnés d'une traduction française.
- Une notice (en petits caractères) contenant des remarques sur les propriétés phonétiques, sémantiques et grammaticales du mot traité dans l'article, retraçant l'histoire de ce mot et en indiquant l'étymologie, la discutant au besoin, suggérant des solutions nouvelles lorsqu'elle reste problématique.

À tout cela peuvent s'ajouter des développements spéciaux sur les « choses » désignées par le mot traité (outils, techniques, coutumes, etc.), éventuellement complétés par des illustrations.

Ainsi conçus, les articles du GPSR confèrent à l'ouvrage un caractère unique dans toute la Galloromania. Seul, en effet, il peut se targuer à la fois d'enregistrer de manière quasi exhaustive le lexique patois, de traiter chaque mot dans toute la complexité de sa

galonèya, -èya, ga- F 14 (et -èya corr., -è- Co.), 17, 1 Bon., Dict. pat., *galonèya* 3-4 Co., *galonèya* 1 Bon., -èya à Forvagny-le-Grand, *galonèya* 3 Middel., → 5 Bov., -èya, → 3-4 Bûc. 130, *galonèya* 45; *galèd* N 22, 2 Bayardé. — Hunz. IV, 122.

1 S. I. 1^o Porche d'église (F Gray., Centre). *Tu m'attendri déjà la galonèya de [dés] la mècha*, tu m'attendras sous le porche après la messe (F Roche).
2^o Corridor d'une maison (N C.-aux-F., Bayardé).
3^o Galerie, balcon d'une maison (F Broye Bov.).

Classé dans FEW, XXIII, 20a, ce mot remonte au lat. méd. *galilex* «porche d'église»; cf. GARDETTE dans *Rev. ling. rom.* XVIII, 112-115 (qui cite le lyonnais *galisèya*, même sens), et DEAF, G, 91. Le mot a subi d'importantes modifications: dissimilation des deux -l-, passage de -è- à -è- (par analogie avec les deux variantes F -eung/-ung du suff. -eung); de plus la termin., qui coïncide généralement avec l'abaissement de -è- à -è- (cf. TdN 367), a parfois — notamment dans N — été allégée sur le résultat du suff. -èya. — Cf. *galèrie* 1, *Galèrie*. Chv.

Exemple de petit article, avec ses trois subdivisions : présentation des variantes phonétiques, exposé sémantique et commentaire étymologique

Tu m'attendri déjà la galonèya de la mècha
(Tu m'attendras sous le porche après la messe)



Ernest Biéler, *Devant l'église de Saint-Germain*, 1886 - Lausanne, Musée cantonal des Beaux-Arts

polysémie et de prendre en compte la profondeur historique de nos parlers.

Les Vocabulaires nationaux

Pour bâtir son projet, L. Gauchat s'est inspiré de l'exemple du *Schweizerisches Idiotikon* (début de la parution en 1881). Le GPSR, à son tour, a servi de modèle au *Dicziunari Rumantsch Grischun* (1939) et au *Vocabolario dei dialetti della Svizzera italiana* (1952). Ces quatre institutions constituent un ensemble reconnu comme tel par la Confédération qui les réunit dans un même subventionnement et encourage leurs contacts réciproques. S'ils marquent entre eux certaines différences, dues à la matière traitée et au public visé (la Suisse romande est la seule des quatre régions entièrement dédialectalisée), ils ont en commun l'ambition de présenter de manière exhaustive le patrimoine linguistique des territoires qui les concernent. Il est trop peu su que la Suisse est sans aucun doute le pays du monde dont

les langues vernaculaires sont le plus précisément inventoriées et le plus sérieusement étudiées.

L'informatisation du GPSR

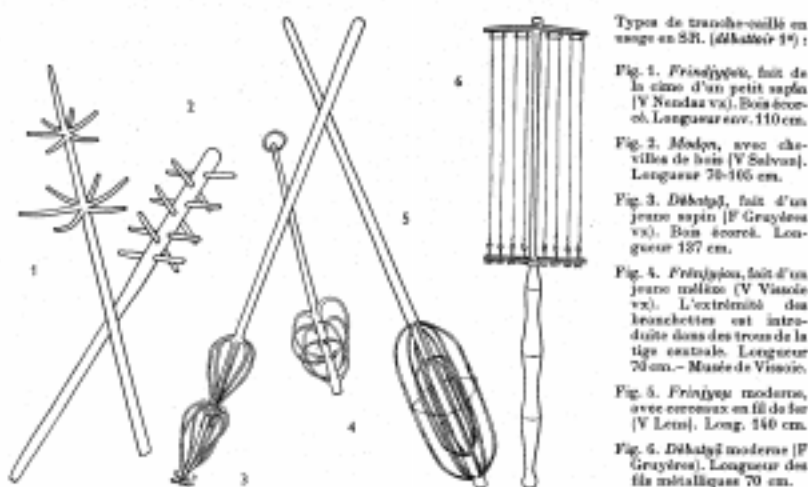
Depuis plusieurs années, l'équipe rédactionnelle du GPSR était parfaitement consciente de tout ce que l'informatique pouvait lui apporter pour la composition des articles, leurs multiples révisions, corrections et mises au net finales. Mais elle savait aussi que l'utilisation de l'ordinateur pour ce travail impliquait la résolution d'un problème technique considérable. Il s'agissait d'informatiser les 271 caractères spéciaux que compte le système de transcription phonétique du GPSR, mis au point au début de la publication afin de rendre compte avec une parfaite exactitude scientifique de la diversité et de la complexité des sons patois.

La digitalisation de ces 271 caractères spéciaux, ainsi que de 401 autres caractères standard dans les polices propres au GPSR, a

été confiée à la maison spécialisée Digitoner S. A. à Châtel-St-Denis. Les nombreux tests d'exploitation de ces polices de caractères et la mise au point d'un système de traitement de texte apte à les gérer ont pris plus de deux ans. Le système de «rédaction assistée par ordinateur» du GPSR est maintenant opérationnel, et le prochain fascicule, qui sera daté de l'année 1999, sera le premier à être produit de façon totalement informatisée, depuis la rédaction à l'écran jusqu'à la mise en page finale.

Parallèlement à cette entreprise, maintenant menée à bien, la GPSR a ouvert un second chantier informatique. Avec l'aide de l'École supérieure neuchâtoise d'informatique de gestion (ESNIG) est actuellement élaborée une ambitieuse base de données relationnelle, qui intégrera les principales informations (en-têtes, formes et sens des mots, étymons, préfixes et suffixes) tirées de tous les articles des quelque 6'000 pages du GPSR parues à ce jour. Ainsi sera mis à la disposition des rédacteurs, et ensuite de tous les utilisateurs du GPSR, un outil offrant un accès pratique et performant à toutes les richesses contenues dans ce dictionnaire. Cette base de données permettra aussi d'élaborer de façon automatique une série d'index qui faciliteront l'interrogation et l'exploitation du GPSR par tous ses lecteurs.

Paul-Henri Liard
Hervé Chevalley



Types de tranche-caillé en usage en SR. (débattoir 1°)

Fig. 1. Frisôjyget, fait de la cime d'un petit sapin (V Nendaa vx). Bon écorché. Longueur env. 110 cm.

Fig. 2. Mâkye, avec charnières de bois (V Solvau). Longueur 70-105 cm.

Fig. 3. Dêkôtyj, fait d'un jeune sapin (F Graylôsa vx). Bon écorché. Longueur 137 cm.

Fig. 4. Frisôjyget, fait d'un jeune mélèze (V Visoie vx). L'extrémité des branchettes est introduite dans des trous de la tige centrale. Longueur 70 cm. — Musée de Visoie.

Fig. 5. Frisôjyget moderne, avec carcasse en fil de fer (V Leuz). Long. 140 cm.

Fig. 6. Dêkôtyj moderne (F Graylôsa). Longueur des fils métalliques 70 cm.

Divers tranche-caillé illustrant l'article *débattoir*, avec commentaires techniques

PATOIS ET FRANÇAIS RÉGIONAL

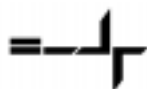
Une erreur assez commune consiste à confondre **patois** et **français régional**, qui sont en fait deux réalités linguistiques totalement différentes. Les patois sont les représentants d'une langue à part entière, distincte du français, et qui remonte comme lui au latin.

Le français régional, lui, n'est pas une langue, un système linguistique complet et autonome, qu'on pourrait par exemple opposer au français de France. Il n'est que l'ensemble des particularités propres au français tel qu'il est parlé (et écrit) en Suisse romande. Ces traits linguistiques particuliers, de nature essentiellement lexicale, sont de quatre types principaux.

On observe un certain nombre d'**archaïsmes**, soit des mots, des sens ou des expressions tombés en désuétude en France et restés vivants chez nous (ainsi *appondre*, *déjeûner* "repas du matin", *avoir bonne façon*), des **germanismes** — beaucoup moins nombreux qu'on ne l'a longtemps cru — par emprunt aux dialectes alémaniques (ainsi *bouébe*, *poutser*, mais aussi *catelle*, *caquelon*), et quelques **innovations** lexicales ou sémantiques (ainsi *boguet*, *cornet* "sac de papier"). Mais le plus grand nombre des régionalismes romands sont des **dialectalismes**, soit des mots issus des patois disparus et qui ont été francisés (ainsi *aguiller*, *chotte*, *éclaffer/étiaffer*, *gouille*, etc.). Ce sont les régionalismes de cette dernière catégorie qui sont préférentiellement traités dans le GPSR, puisqu'ils constituent l'ultime état de mots patois ayant traversé les siècles. Leur insertion dans les articles du GPSR permet de comprendre au mieux leur origine et les diverses évolutions, tant formelles que sémantiques, qu'ils ont connues en passant d'une langue, les patois, à une autre, le français.

LES 30 ANS DE L'IRD^P

1969-1999



Quelles ont été les grandes étapes de la recherche à l'IRD^P? Quel rôle l'Institut a-t-il joué dans le maillage des institutions de recherche de Suisse romande? Quels services rend-il à la communauté des formateurs de l'espace fédéral? Quelques éléments de réponse.

Le 30 mai 1969, au Château de Montagny-sur-Lutry, la CDIP/SR-Ti décidait la création de l'Institut romand de Recherches et de Documentation Pédagogiques, l'IRD^P. Samuel Roller, premier directeur, entrainé en fonction le 1^{er} septembre 1970, et les premiers collaborateurs, au début 1971.

L'IRD^P au temps des pionniers 1969 - 1973

Les années 70 furent le temps des pionniers, consacrées à la construction d'une légitimité de la recherche et des sciences de l'éducation auprès des enseignants qui avaient appelé de leurs vœux la mise sur pied d'un tel institut et auprès des autorités scolaires qui l'avaient institué. Or cette période fut agitée, traversée notamment par les courants d'idées de 68, provoquant turbulences et tensions entre les chercheurs disposés à mener une réflexion en profondeur sur les missions et les structures de l'école, et les autorités scolaires soucieuses de maîtriser l'évolution du système de formation. Il s'agissait notamment de trouver un accord sur les objets de recherche de l'IRD^P; il n'a pas été trouvé sur les objets suivants : la définition des objectifs de l'école, ses structures, la sélection, la pédagogie institutionnelle. En revanche l'évaluation du nouveau plan d'études romand et des moyens d'enseignement devait mettre tout le monde d'accord. Les chercheurs y ont travaillé dès 1973 jusqu'à la fin des années 1980, d'abord dans le domaine des mathématiques, puis dans celui du français.

L'IRD^P au temps des évaluations de l'école 1973 - 1989

En 1971, la CDIP/SR-Ti adoptait un nouveau plan d'études pour la Suisse romande et chargeait l'IRD^P d'évaluer ces documents expérimentaux et leur mise en œuvre dans les classes. L'introduction échelonnée de ce plan d'étude, - les mathématiques en 1973 d'abord, puis le français, en 1979 - allait occuper les chercheurs de l'Institut pendant plus de quinze années et les conduire à publier nombre de documents et recommandations. Ces travaux ont permis de fonder partiellement les rééditions des moyens d'enseignement de ces disciplines.

L'IRD^P au temps des didactiques 1990 - 1999

Progressivement, dès les années 1990, les chercheurs de l'IRD^P, d'évaluateurs chargés de dresser des bilans des innovations romandes, sont devenus chercheurs en didactique afin de pouvoir mettre directement à disposition des auteurs de nouvelles didactiques leurs connaissances et le résultat de leurs observations. Ils ont dès lors apporté leur appui, en temps réel et non a posteriori, aux auteurs de ces moyens. Ils ont été en particulier associés à la mise à l'épreuve des nouveaux moyens de mathématiques 1P-4P et des séquences didactiques d'expression en français ainsi que des supports d'activités d'Eveil au langage et d'Ouverture aux langues.

L'IRD^P et l'enseignement de l'allemand

Le renouvellement de l'enseignement de l'allemand a été une préoccupation constante de l'IRD^P au cours de ces trente années, mais à l'inverse des tendances précédentes. Elles furent didactiques d'abord puis évaluatives : évaluation de nouvelles méthodes d'enseignement précoce surtout, et des expériences d'enseignement bilingue.

L'IRD^P, trente ans de coordination de la recherche en Suisse romande

A la suite de la rencontre des divers milieux de la recherche de la Suisse romande au cours de l'année 1971, l'IRD^P créait le Groupe des chercheurs romands, le GCR, réunissant les chercheurs en éducation de la Suisse romande et du Tessin, dont les premières séances étaient consacrées à la clarification du statut et du rôle des chercheurs, puis plus tard à la présentation et discussion, sous forme de séminaire, des recherches en éducation menées en Suisse romande. Quelques mois plus tard, il instituait la Commission de coordination des centres de recherche, la CCCR, formée des directeurs des centres de recherche, dont le rôle consistait à coordonner les recherches communes. Un réseau de recherche allait naître de ces rapprochements institutionnels et perdurer plus de 20 ans.

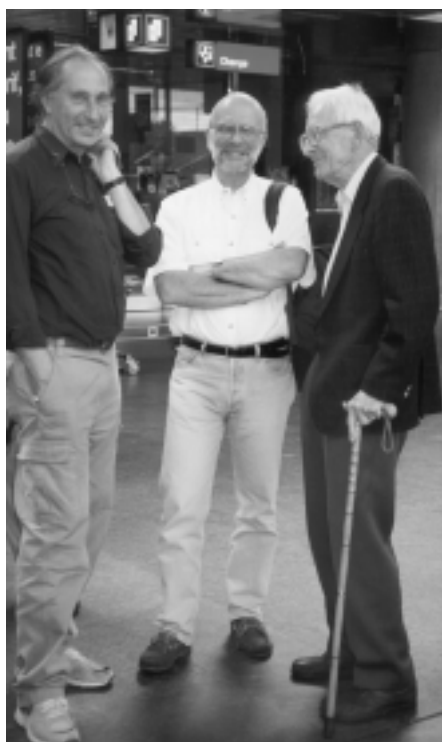
Cheville ouvrière du Conseil de la recherche en éducation, créé en 1996, l'IRD P poursuit sa mission de coordination de la recherche romande et contribue à unir sous des projets rassembleurs les chercheurs des institutions non-universitaires et universitaires de recherches. Ainsi en 1998, à la suite de l'engagement de la Suisse dans le projet international de l'OCDE d'évaluation des compétences des élèves de quinze ans, intitulé PISA, les Centres de recherche de la Suisse romande se constituaient en Consortium de recherche, sous l'impulsion de l'IRD P et du Service de recherche en éducation de Genève (SRED). Cette organisation nouvelle de la recherche renforce, sur des bases contractuelles solides mais dans le même esprit, les collaborations antérieures du réseau romand.

L'IRD P, trente ans de documentation et de valorisation de la recherche

La Documentation a été la fidèle compagne de la Recherche à l'IRD P depuis sa création. D'abord à disposition des chercheurs de l'Institut et des acteurs de la Coordination, ce service a dû se rendre à l'évidence, au fil des années, que son activité correspondait à un besoin original, bien plus large, d'information et d'instrumentation documentaire, quand bien même son statut s'est vu, à travers le temps, et pour des raisons de concurrence, discuté (voir encadré). Pour éviter tout enfermement et isolement, la recherche a en effet besoin d'une interface efficace avec les enseignants, les formateurs, les responsables scolaires, la grande presse. Le secteur de la documentation et des publica-

tions de l'IRD P a joué et joue encore ce rôle majeur.

A ce jour, le secteur de la documentation de l'IRD P dispose d'un fonds documentaire qui totalise près de 11'000 ouvrages et articles divers, scientifiques et pédagogiques. En 1998, ce secteur a prêté 2'201 documents et effectué 470 recherches personnalisées de documents. Par ailleurs, il assure la publication du Bulletin de la CIIP «Politiques de l'éducation et Innovations» et une présence régulière d'articles sur des thèmes pédagogiques



Les trois directeurs de l'IRD P : de gauche à droite Jacques-André Tschoumy 1977-96, Jacques Weiss 1996-, Samuel Roller 1970-77.
Photo Liliane Palandella

d'actualité dans «l'Éducateur». Il publie en outre des dossiers documentaires ainsi qu'une «revue de presse» tous les quinze jours.

L'IRD P sur la sellette

Spécialiste de l'évaluation, l'IRD P a également, et à deux reprises, fait l'objet lui-même, d'évaluations; la première fois par l'OCDE/CERI en 1978. Elle avait pour but de vérifier si les attentes de ceux qui avaient créé cette institution étaient satisfaites. Les experts répondaient positivement à cette interrogation et soulignaient en particulier la capacité de l'Institution à «trouver le juste équilibre entre les recherches scientifiques nécessaires et la nécessité de fournir des données concrètes utilisables à l'école».

L'IRD P est reconnu comme une institution de recherche de niveau universitaire par la Confédération depuis 1975. Il bénéficie à ce titre d'un subventionnement fédéral. Le Conseil fédéral a donc décidé, comme il le fait pour toutes les instances reconnues par la Loi sur la Recherche, de soumettre l'IRD P à une évaluation de type audit, confiée au Conseil suisse de la science, qui a lui-même mandaté deux experts étrangers. Cette évaluation a eu lieu en 1996. Le rapport reconnaît la qualité scientifique des recherches menées et affirme que l'IRD P atteint de bonnes performances au niveau de l'application et du transfert des résultats de ses recherches vers la pratique.

Jacques Weiss

L'IRD P AU TEMPS DES RÉORGANISATIONS, DES FUSIONS ET DES RESTRUCTURATIONS - UNE HISTOIRE DE SIGLES

L'IRD P a trente ans. Mais sous l'apparente pérennité de son sigle, l'IRD P a vécu plusieurs restructurations, dont la plus importante en 1996. Nous allons illustrer ces transformations structurelles, de façon quelque peu humoristique, en montrant ce qu'aurait pu devenir ce sigle, au fil du temps.

- En 1969, fut créé IRDP, Institut romand de Recherches et de Documentation Pédagogiques, composé d'une section Recherche et d'une section Documentation, chacune dirigée par un chef de section. C'était l'IrRDP.
- Puis, en 1972, une section Moyens d'enseignement est venue se greffer sur la structure existante. Il serait devenu alors l'IrRDMP.
- A la suite du départ en retraite du chef de section des Moyens d'enseignement, devenu chef de service entre temps, le responsable du service de la Documentation fut chargé d'assurer également la responsabilité des Moyens d'enseignement. Son sigle aurait pu être IrR-DM-P.
- A la suite du départ du chef de service de la Documentation et des Moyens d'enseignement, un chef du service des Moyens d'enseignement fut nommé, mais il n'était plus responsable de la Documentation, qui fut simplement rattachée administrativement à la Direction en tant que secteur. Ce serait devenu l'IrRdMP.

- Puis, en 1996, à la suite des départs en retraite du Délégué à la Coordination (1994) puis du directeur de l'IRD P (1996), vint la grande restructuration de la Conférence des directeurs de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, et de ses organes, dont l'Institut. Le Service des Moyens d'enseignement fut rattaché au Secrétariat général de la nouvelle Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et la vocation première de l'Institut de faire de la recherche, mise en exergue.
 - En conséquence, l'IRD P conservait un directeur, mais plus aucun chef de service, alors qu'ils étaient trois en 1971. Le qualificatif «romand» et le «s» de Pédagogiques tombaient à cette occasion, comme pour clairement montrer, par ce toilettage d'écriture, la prééminence de la recherche sur l'appartenance géographique et son ouverture à toutes les sciences de l'éducation. L'IRD P aurait pu alors s'écrire : Irdp, puisqu'au cours de ces trente années seul l'Institut a été conservé intact.
- Par bonheur, ces modifications structurelles n'ont pas eu d'effets ni sur le sigle et le logo de l'IRD P, ni sur son rôle, preuve qu'au-delà des aléas de l'Histoire, l'Institut a su conserver sa pleine identité d'institution scientifique au service des Ecoles de la Suisse romande et du Tessin.

LE REGARD DE LA GRANDE SŒUR SUR SON AÎNÉE

Les vœux de bonheur de la CDIP/CH.

Il peut arriver, dans les meilleures familles, que la plus jeune sœur soit plus grande que son aînée. Ainsi la CDIP/CH, qui regroupe les 26 cantons et qui n'a fêté récemment *que* son 100^e anniversaire. Elle n'en accepte pas moins, sans complexe et sans réserve d'être redevable de quelques années de respect à la CIIP, et se fait un plaisir de lui présenter ses meilleurs vœux et ses très respectueuses félicitations pour son 125^e anniversaire.

Pour les deux conférences il est cependant évident que l'âge n'est pas gage de qualité; par ailleurs, un jubilé n'est pas un certificat de «durabilité» assurée. Les cantons et les jeunes gens, au service desquels nous sommes tous, attendent de nous que nous assumions, aujourd'hui comme demain, les tâches qui nous ont été confiées. Il faut aller de l'avant en observant l'évolution du monde qui nous entoure, mais dans le respect de notre tradition et de nos convictions. Rien ne sert de se retourner avec nostalgie sur le passé.

En ces temps où d'aucuns voient le salut dans les fusions entre cantons, il convient de ne pas oublier que c'est grâce à la collaboration intercantonale, et dans un dialogue permanent entre partenaires égaux en droit, que des solutions communes ont été trouvées et que notre longue et précieuse tradition s'est forgée. Le domaine de l'éducation est un terrain particulièrement propice à la concertation intercantonale: l'école relève des cantons, elle est un des éléments majeurs de leur autonomie politique et le témoin de leur identité culturelle. Cette autonomie ne vit pour-

tant que par une collaboration étroite et une harmonisation minimale des structures et des contenus de l'enseignement entre les cantons ayant la même identité culturelle.

La Conférence romande et tessinoise s'est acquittée de son mandat de manière tout à fait remarquable. Il serait vain de vouloir énumérer dans le détail toutes ses réalisations, ses décisions, ses propositions, bref tout ce qui a été fait et bien fait durant ces 125 années. Toutefois, vu de l'extérieur, on peut relever plus particulièrement les succès dans le domaine des plans d'études pour l'école obligatoire, du développement de moyens didactiques et de la formation continue des enseignantes et enseignants. Il convient aussi de mentionner l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), une institution de haut niveau sous l'égide de la CIIP, qui tient lieu de centre régional de recherche et fournit des prestations de qualité tout en assurant le contact et le dialogue avec les milieux de la recherche scientifique et pédagogique de toute la Suisse et de l'étranger.

C'est vrai, la CIIP n'a pas réalisé l'École romande dont certains rêvaient dans les années soixante, mais elle est devenue cette plate-forme solide et active qui assure l'échange des expériences et encourage un développement harmonieux des systèmes scolaires cantonaux.

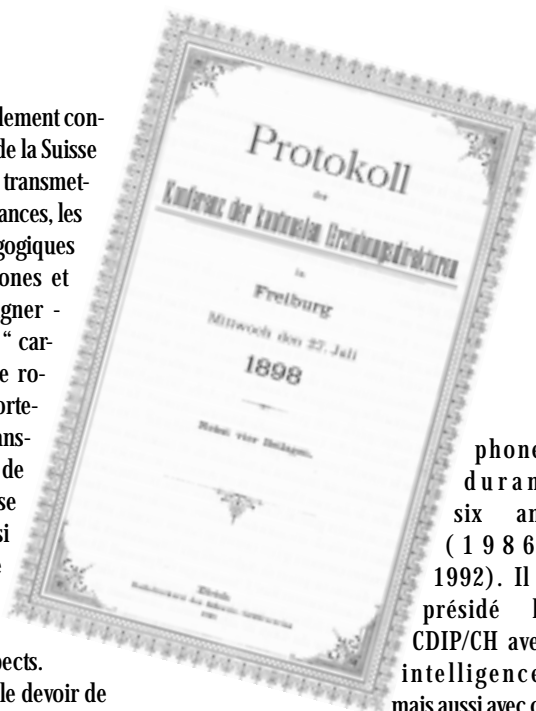
Il est évident que la CIIP est aussi devenue un partenaire de notre Conférence suisse. Le Concordat scolaire, porté sur les fonts baptismaux à Montreux en 1970, définit les conférences régionales comme des organes consultatifs de la CDIP/CH. Dans l'exercice de

La CDIP représente la Suisse dans les conférences internationales des ministres de l'éducation. De gauche à droite: Mario Ostini (OFES), Jean Cavadini (président CDIP) et Moritz Arnet (secrétaire général CDIP) à la conférence de l'UNESCO de septembre 1988 à Paris.



cette fonction, la CIIP n'a pas seulement contribué à sauvegarder les intérêts de la Suisse latine, elle s'est aussi appliquée à transmettre, dans de nombreuses circonstances, les traditions et les approches pédagogiques propres aux régions francophones et italophones. Je voudrais souligner - même si c'est un cliché - le côté " cartésien " de cette tradition suisse romande et suisse italienne, plus fortement inspirée de logique, de transparence, et plus encline aux jeux de l'esprit que la pragmatique Suisse alémanique, plus affirmée aussi dans sa mission de formation de culture générale. Cette différence se remarque tous les jours, elle apparaît sous de nombreux aspects. C'est la chance, mais c'est aussi le devoir de nos deux conférences d'en tirer largement profit. Il n'est pas question d'offrir une " Romandie unique " au regard du reste de la Suisse, mais au contraire de relever la richesse des idées et des solutions qu'elle propose et dont elle tire son inspiration. La CDIP/CH porte un très grand intérêt à ce trésor.

En partance imminente de la CDIP/CH, le Secrétaire général tient à vous remercier très sincèrement pour les contacts fructueux et sympathiques qu'il a eus avec votre conférence régionale dans le cadre de cette longue période de collaboration. J'ai toujours apprécié nos rencontres, je me sentais bien chez vous. Peut-être parce que nous avons les mêmes préoccupations, les mêmes soucis, les mêmes aspirations, mais aussi parce que j'ai souvent trouvé, au sein de la CIIP, à tous les niveaux, des interlocuteurs compétents et coopératifs. Bien qu'ils aient été nombreux, vous ne m'en voudrez certainement pas de ne citer nommément qu'un seul de ces interlocuteurs : Jean Cavadini, alors secrétaire général à la Coordination romande, qui fut donc un collègue bien avant d'être " mon " premier et unique président franco-

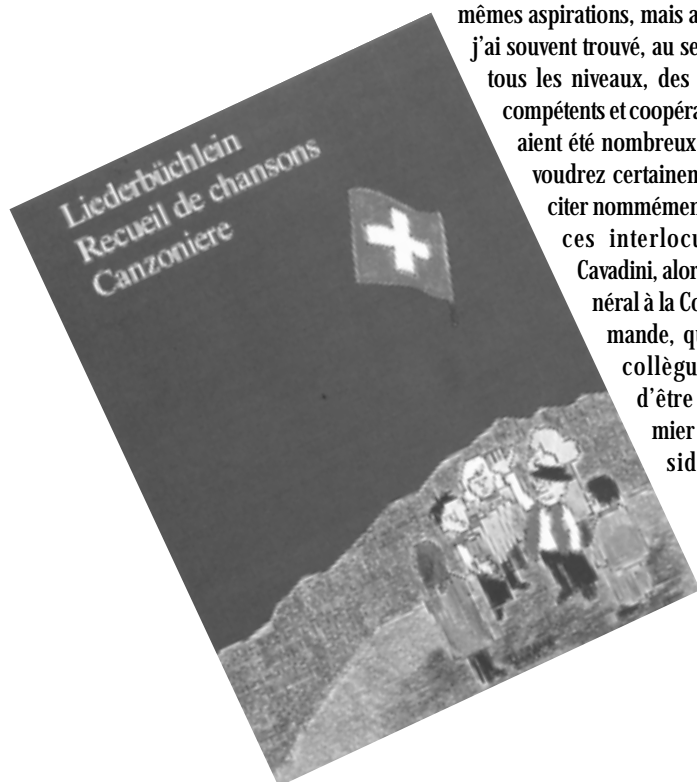


phone, durant six ans (1986 - 1992). Il a présidé la CDIP/CH avec intelligence, mais aussi avec ce

charisme et cette verve qui le caractérisent ; il a mis un peu de " welschité " dans les activités de la Conférence suisse, dans ses relations. Son contact avec le Secrétariat général fut en tous points excellent ; et, le travail terminé, c'est toujours avec plaisir que nous avons sacrifié à la tradition du petit verre de blanc : je crois qu'il l'appréciait autant que moi.

En ces temps où tout est virtuellement possible, imaginez-moi un verre de vin blanc à la main. Je le lève d'abord, en signe de reconnaissance, à celles et ceux qui, dans les cantons de Suisse romande et au Tessin, ont, durant ces 125 ans, contribué à construire une identité scolaire romande. Je le lève aussi à la coordination intercantonale et au fédéralisme coopératif ainsi qu'aux futurs acteurs de l'éducation et de la formation de nos enfants et adolescents. Je le lève enfin, avec mes meilleurs vœux, à l'avenir de la CIIP et à son prochain bicentenaire.

Moritz Arnet



Ci-dessus : les procès-verbaux ont été soigneusement imprimés et conservés dès la fondation.

Ci-contre : la CDIP a édité un recueil de chants pour son propre usage. Après les séances, un bon nombre de conseillers d'Etat passent une partie de la soirée à chanter en chœur dans les trois langues.

Illustrations tirées de l'ouvrage publié par la CDIP à l'occasion de son centenaire en 1997.

DU CÔTÉ DES ENSEIGNANTS

Par les enseignants passent toutes les réformes, les innovations, l'application des décisions de la CIIP à l'intention des élèves de Suisse romande. Il est donc essentiel qu'ils participent aux réflexions et aux travaux des organes de la Conférence. C'est là un rôle important des associations professionnelles d'enseignants.

L'esprit du temps est à l'association. Il était dans la mission de notre siècle de révéler tout ce que les hommes peuvent quand ils s'unissent dans une même pensée. L'émulation à laquelle les sociétés donnent naissance nous est un sentiment nécessaire : elle est la source de tout ce qui se fait de grand, de beau et de noble. Mais, si cette émulation est nécessaire à tous, elle l'est surtout à ceux qui s'occupent d'éducation. Dans ce domaine de la pédagogie, où la science morale et psychologique n'aura jamais, moins que dans toute autre branche de l'esprit humain, dit son dernier mot, le progrès incessant est d'une nécessité qui n'est plus à démontrer. Aussi, entre toutes les associations, celle du corps enseignant est-elle, à notre avis, la plus importante et la moins contestable.¹

Ainsi s'exprimaient Numa Droz et E. Villommet dans la lettre circulaire qu'ils adressaient en 1863 à tous les membres du corps enseignant de la Suisse romande. L'appel fut entendu et, le 24 janvier 1864, la Société des Instituteurs (SIR), devenue en 1889 la Société pédagogique de la Suisse romande (SPR), voyait le jour.

Le même esprit a-t-il présidé à la création de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique ? Retrouver le nom de Numa Droz parmi les fondateurs de la CDIP permet de l'imaginer. Un parcours similaire lors de ces deux créations : Numa Droz, qui s'était fortement engagé pour la future SIR, quitte l'enseignement et entre à la rédaction du *National suisse* juste après la fondation de la SIR. Onze ans plus tard, Numa Droz, devenu directeur de l'Instruction publique de Neuchâtel, est élu conseiller fédéral (à 31 ans!) et quitte la toute jeune CDIP.



F. Villomet, fondateur de la Société des instituteurs Romands (SIR)

En 1872, Antoine Carteret, conseiller d'Etat genevois, s'adresse à la SIR lors du congrès pour demander au comité central de s'occuper de la publication d'un recueil de chants (voir encadré).

Malgré la remarque d'un participant «qui pense que les directions de l'instruction publique des divers cantons devraient en prendre l'initiative avec l'appui de la section romande»² la proposition est adoptée à l'unanimité.

Toutefois le comité directeur de la SIR «écarte la proposition comme rentrant plus directement dans les attributions des directions cantonales d'instruction publique ; cependant la SIR, comprenant les sentiments qui ont guidé l'auteur, coopérera dans son champ d'action à la réalisation d'un voeu qu'elle partage complètement.³

Dès sa fondation, la SIR entretient d'excellentes relations avec les directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Ceux-ci sont régulièrement invités aux congrès qui ont lieu tous les deux ans et ils y prennent abondamment la parole. Plusieurs d'entre eux ont été membres des comités cantonaux ou du comité central SIR. La présidence des congrès est confiée à un conseiller d'Etat du canton-hôte. Après Emile Cambessedès, inspecteur, membre du comité directeur et conseiller d'Etat du canton de Genève qui préside le congrès de 1872, c'est Constant Bodenheimer, président du gouvernement bernois, qui conduit les débats du congrès de juillet 1874. S'il évoque la nouvelle Constitution fédérale votée en avril 1874 et l'article 27 qui inscrit le principe d'une instruction publique suffisante, obligatoire, gratuite et placée sous l'autorité civile, il ne souffle mot de la création de la CDIP.

La SIR a-t-elle été avisée de la création de la CDIP ? Rien ne permet de l'affirmer. La première mention de la Conférence est faite dans l'*Educateur* no 21 du 1^{er} novembre 1881. Il s'agit du compte-rendu d'une séance tenue à Lausanne où il était question du dessin et de la gymnastique.

Ce que je souhaite surtout à la confection de ce recueil, c'est qu'il ait un cachet général, de façon à ce que tous les enfants puissent apprendre les chants indistinctement, quelle que soit leur confession; il serait également à désirer que ce recueil contînt des morceaux bons par les paroles et par la musique. Dans la composition de ces chants populaires formant un lien dans toute la population, on pourra faire entrer les grandes vérités morales qui sont au fond de toute religion, comme Dieu, l'immortalité de l'âme, etc.

Proposition d'Antoine Carteret au congrès de 1872

Les relations entre la CDIP et la SPR

Les rencontres officielles entre les associations professionnelles et la CDIP/SR-Ti sont rares et généralement peu propices aux discussions car, comme l'indiquent les statuts, ce sont les conférences des chefs de service qui reçoivent et qui travaillent avec la SPR et le CARESP, maintenant avec le SER (Association pédagogique et syndicale des enseignants de la Suisse romande). Cependant les contacts sont nombreux, soit par correspondance, soit lors de séances organisées dans le cadre de la coordination scolaire romande.

Quelques points forts

1962

Le congrès «Vers une école romande» et les suites données par la CDIP aux propositions votées mériteraient plus qu'un simple rappel. Cependant, ce point de départ de la véritable coordination est si connu qu'il ne semble pas nécessaire d'insister davantage (voir «Le passé est un prologue» 25 ans de coordination Ed. IRDP LEP).

1986

Le CARESP soutenu par la SPR présente à la CDIP une demande de formation continue adaptée aux besoins des enseignants secondaires afin de favoriser l'application de CIRCE III. L'idée des Colloques romands est lancée.

1989-1993

Un match de ping-pong, très lent puisque les échanges prennent une année, s'engage entre la CDIP/SR-Ti et les associations profes-

sionnelles en 1989. En novembre la SPR et le CARESP présentent aux membres de la CDIP/SR-Ti un rapport sur les difficultés de passage entre les programmes de CIRCE II et CIRCE III et sur l'engagement des associations pour la coordination; elles proposent la signature d'un concordat romand, la création d'une commission d'observation de la coordination, la reconnaissance du travail des associations, sous forme de décharges pour les enseignants engagés dans les commissions. Il est demandé aux associations de calculer précisément le nombre de journées de décharges nécessaires, puis d'évaluer les coûts, puis d'attendre qu'un rapport paraisse, suivi d'un deuxième rapport. On connaît les suites données à ces deux documents pour la coordination, mais la question des décharges, elle, n'est toujours pas réglée.

1992

Dans sa lutte contre les restrictions budgétaires, la SPR remet en juin à la CDIP/SR-Ti, avec un certain faste et sous l'œil des caméras de la télévision, les 8000 dessins «L'école que j'aime» des enfants de Suisse romande.

L'avenir

La SPR devenue le SER a 135 ans, la CIIP 125. Ces deux institutions ont cheminé en paix, parfois dans des chemins bordés d'épines, durant ces nombreuses années. Engagées toutes les deux dans la défense et le progrès de l'école publique, l'avenir dira si leurs routes peuvent continuer à suivre la même direction.

Josianne Thévoz

QUELQUES RÉSOLUTIONS VOTÉES LORS DES PREMIERS CONGRÈS

Congrès 1866

Quelles sont les branches du programme primaire pour l'enseignement desquelles l'emploi d'un manuel est nécessaire ou simplement utile ? Y aurait-il il avantage à ce que ces manuels fussent rédigés d'une manière uniforme dans les différents cantons de la Suisse française ?

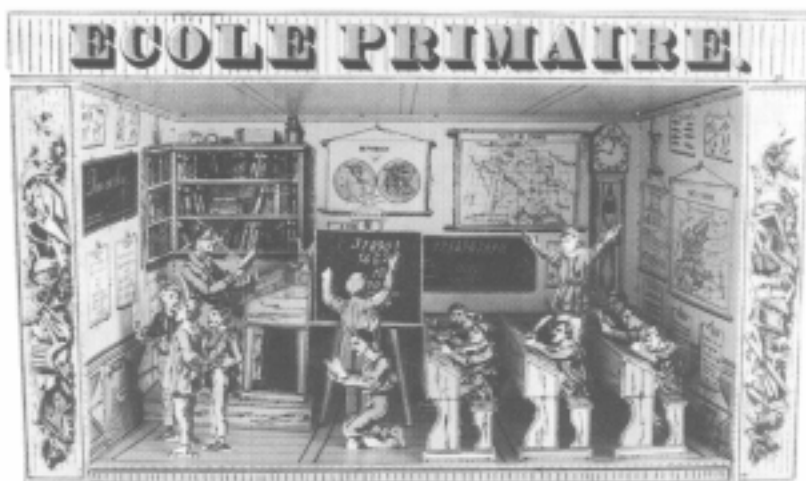
La majorité des instituteurs primaires sont partisans des manuels; pour la plupart des branches de leur programme ils désiraient les voir uniformes, en réservant toutefois les droits des instituteurs primaires dans le choix qui en sera fait.

Congrès 1898

Est-il utile et possible d'établir un programme minimum pour les écoles primaires de la Suisse romande ?

L'école primaire remplissant sa mission éducative en tendant à un développement général, et nos programmes primaires romands présentant un fonds commun très étendu, il est utile et il est possible d'établir pour la Suisse romande un programme minimum donnant une interprétation des termes d' " instruction suffisante " contenus dans l'article 27 de la Constitution fédérale.

Ce programme indique le minimum de connaissances qu'il est désirable de voir acquis chez nos élèves à leur sortie de l'école primaire.



Notes

1 Notice historique Savary 1914

2 Compte-rendu congrès Genève 1872

3 Procès verbal du comité directeur SIR séance du 1874

LES ACTEURS DE LA CONFERENCE

Chaque conseiller d'Etat apporte à la Conférence un peu de lui-même, son génie propre en plus de son génie cantonal. Nous vous présentons dans les pages qui suivent, pour chaque canton, un portrait du premier conseiller d'Etat ayant siégé à la CDIP/SR-Ti, et une interview du conseiller ou de la conseillère d'Etat actuellement en charge.



La CDIP/SR-Ti et ses collaborateurs à Saint-Maurice en 1978



BERNE

1874 - Johannes Ritschard

(10.1.1845 - 26.10.1908)

Fils d'un petit paysan, orphelin dès ses jeunes années, Johannes Ritschard fréquente une école privée, puis l'école publique de Berne et celle de Porrentruy. Après des études de droit à Berne, il reprend l'étude d'avocat de son oncle, à Interlaken, puis pratique à Thoune et à Berne durant l'intervalle de ses charges au Conseil d'Etat. Radical, député au Grand-Conseil bernois en 1871, il devient Conseiller d'Etat en 1873, jusqu'en 1878, puis de 1907 à 1908, il est directeur de l'instruction publique. De 1893 à 1907, il dirige le département de l'assistance publique et des cultes. Il fut également conseiller national et conseiller aux Etats. Il est l'artisan de la " loi des pauvres " en 1897. Comme tenant du Kulturkampf, il favorise l'établissement de la Faculté des vieux catholiques à Berne. Comme chef du département des cultes, il rétablit plus tard les communautés catholiques du Jura, chassées pendant le Kulturkampf. En tant que directeur de l'instruction publique, il met sur pied d'importantes lois scolaires (loi sur les institutions de formation des maîtres, loi sur les écoles secondaires). En 1900, il milite en faveur de l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Remarquable leader radical, il jouit d'une large sympathie dans toute la population, et notamment parmi ses opposants politiques, en raison de la nature idéale de ses convictions. " Il apporta aux plus modernes mouvements de travailleurs et à la démocratie sociale plus de compréhension que la grande majorité des politiciens bourgeois. " Ami des citations bibliques, il fut surnommé " Jean l'évangéliste ". Il fut un collaborateur occasionnel du " Bund ".



1999 - Mario Annoni

Quels sont, à votre avis, les points forts de l'action de la Conférence ?

Tout d'abord, le fait que dans les années 60, elle ait trouvé un souffle nouveau en se dotant d'un institut de recherches pédagogiques : l'IRDP. Ce dernier va faciliter la mise en œuvre d'une politique scolaire romande. La naissance de l'école romande, enfant de la Conférence est un succès remarquable que nous envient les Alémaniques. L'économie exige aujourd'hui mobilité et souplesse. L'école ne doit pas être un frein à ces impératifs. Tout ce que fait la Conférence - mise en commun des synergies, élaboration de moyens d'enseignement, reconnaissance des diplômes, Concordat - est de nature à faciliter les déplacements. On critique parfois la Conférence, on l'accuse de renforcer le fédéralisme. C'est faux, elle évite la parcellisation excessive. Elle définit une politique commune sur les éléments essentiels mais chaque canton peut garder ses spécificités.

Quels sont vos espoirs pour l'avenir?

Je sens ces temps une forte poussée des milieux économiques et des partis politiques pour enlever aux cantons certaines de leurs compétences en matière scolaire. On accuse les organisations scolaires cantonales de freiner la mobilité. Tout n'est pas faux. Toutefois transférer les compétences éducatives à la Confédération, arriver à la naissance d'une école fédérale, c'est véritablement l'horreur

pour les cantons. Mon espoir est donc de renforcer la coordination, de poursuivre dans la voie des moyens d'enseignement intercantonaux. Par ce biais, nous arrivons à de meilleures solutions, plus souples et qui permettent de s'adapter à l'évolution sociale et économique, à conserver la spécificité latine et à préserver l'identité culturelle et linguistique des cantons.

Quel est votre point de vue sur le nouveau concept d'enseignement des langues ?

C'est une question essentielle aujourd'hui. Comptent d'abord l'apprentissage de la langue maternelle puis celle du voisin immédiat, soit pour nous, l'allemand. Il faut à tout prix donner la priorité à la langue de proximité en dépit de la forte poussée de l'anglais.

Comment vivez-vous l'appartenance à deux Conférences régionales ?

A vrai dire, mon agenda est si chargé que je n'ai guère fréquenté les séances de la Conférence du Nord-Ouest. Je le répète : les Romands agissent vite, créent des moyens d'enseignement, etc. Il n'en est pas de même chez les Alémaniques où les procédures sont plus lentes.

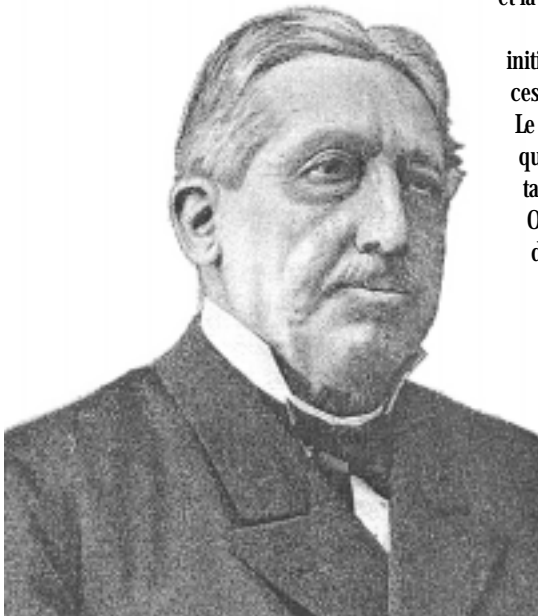
*Interview
Simone Forster*



FRIBOURG

1874 - Henri de Schaller
(8.10.1828 - 18.5.1900)

Né à Versailles où son père était officier au service de France, Henri de Schaller rentre au pays en 1830. Elève des Jésuites lorsqu'éclata la guerre du Sonderbund, il entra comme volontaire dans une compagnie de jeunes réservistes surnommée " la garde sucrée ". Il étudie le droit à Fribourg, Würzburg, Heidelberg et Paris. Greffier du tribunal cantonal en 1855, il entre en 1858 au Conseil d'Etat, où il siègera pendant 42 ans, au département des cultes, à ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et de la police. Conservateur et catholique, H. de Schaller est un homme moderne, ouvert aux réformes et aux besoins nouveaux. Dans chacun de ses départements, il s'illustre par l'ouverture de grands chantiers : fondation d'hôpitaux, d'orphelinats, progrès agricoles, développement de l'industrie, création d'assurances obligatoires, lutte contre l'alcoolisme. Comme chef du DIP, il améliore le traitement des instituteurs et fonde leur caisse de retraite. A la mise en vigueur de la constitution de 1874, il procède au remaniement des lois scolaires : dédoublement de classes, construction de bâtiments, nouveaux moyens d'enseignement unifiés, création d'écoles ménagères, nomination d'inspecteurs scolaires. Il relève le niveau des études au Collège St-Michel par l'introduction des examens du baccalauréat. Il fonda également plusieurs musées. Historien, membre de sociétés savantes, il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages, surtout sur la période napoléonienne.



1999 - Augustin Macheret

Quels sont, à votre avis, les points forts de l'action de la Conférence ?

Ses objectifs principaux sont la coordination, l'harmonisation de nos systèmes scolaires et une coopération aussi étendue que possible. Il s'agit de mettre sur pied un espace homogène en dépit des différences de sensibilités entre les cantons. Je ne suis pas partisan de l'uniformisation mais d'une coordination poussée. La Conférence est, de surcroît, une structure au sein de laquelle nous apprenons à nous connaître. Il se crée des liens, des amitiés qui contribuent au bon développement de notre école romande. A ce niveau, la CIIP remplit bien son rôle. Il lui faut toutefois éviter de s'enfermer dans son espace et garder le souci des échanges sur le plan national et international.

J'attends de la Conférence qu'elle nous aide, sur la base de données objectives, à mieux défendre l'école dans la conjoncture économique et financière difficile que nous traversons. Il y a de mauvaises économies auxquelles il faut avoir le courage de résister.

La Conférence doit être sensible aux problèmes spécifiques des cantons bilingues qu'elle compte parmi ses membres : le Valais, Fribourg et Berne. Fribourg travaille de manière étroite avec la Conférence régionale de la Suisse du Nord Ouest (NWEDK). C'est ainsi que notre loi instituant une HEP bilingue exige le développement de coopérations étroites et nombreuses qui iront au-delà de l'espace romand. Cela concerne en particulier la recherche, la formation des formateurs et la formation continue des maîtres.

Il existe entre les deux Conférences des initiatives communes et bien des convergences, mais les accents sont souvent différents. Le rythme des réformes scolaires varie, ainsi que les sensibilités pédagogiques. Dans certains domaines, la Conférence du Nord-Ouest est plus avancée que la CIIP; en d'autres, l'inverse peut être vrai.

A quels aspects pensez-vous ?

Je pense à la mise en place du système de la Schulleitung (animation pédagogique des écoles primaires) ou aux Erweiterte Lernformen (nouvelles formes d'enseignement). Les Romands, par contre, sont plus intéressés par l'apprentissage des langues.

A ce propos, que pensez-vous du nouveau concept d'enseignement des langues ?

Le canton de Fribourg est en train d'adopter un concept général d'apprentissage des langues qui rejoint et développe les thèmes de la CDIP. Une sensibilisation à la langue partenaire est prévue dès l'école enfantine. Puis l'effort se poursuivra, selon des méthodes d'enseignement rénovées et nouvelles, à tous les degrés et dans l'ensemble de notre système de formation, formation professionnelle comprise. La révision de la législation scolaire fera de la langue partenaire non seulement une langue enseignée mais aussi une langue d'enseignement. Diverses modalités d'immersion partielle sont d'ores et déjà appliquées dans nombre de projets pilotes. L'anglais sera rendu obligatoire au cycle d'orientation, dès la première année. Nous souhaitons aussi sensibiliser les élèves aux langues de la migration.

Le succès de la réforme va largement dépendre de celles de la formation initiale et de la formation continue des enseignants. L'amélioration de l'apprentissage des langues implique aussi des moyens financiers supplémentaires pour le canton et les communes. Elle aura un prix relativement élevé mais il en vaut la peine.

*Interview
Simone Forster*



GENEVE

1874 - Antoine Alfred Désiré Carteret

(3.4.1813 - 28.1.1889)

Né à Genève, Antoine Carteret est fils d'un agent de change. Après des études de sciences et lettres à l'Académie de Genève, il mène parallèlement une carrière littéraire et une carrière politique. Radical dès sa jeunesse, il milite dans divers groupes et participe à la constituante de 1841, avant d'être élu Conseiller d'Etat; de 1851 à 1853 il dirige le département des Contributions publiques. En 1865 il succède à James Fazy à la tête du parti radical genevois auquel il donne une orientation violemment anticléricale. En 1870, il est à nouveau élu au Conseil d'Etat, au département de l'Instruction publique. On lui doit la transformation de l'Académie de Genève en Université, avec la fondation des facultés de médecine, de chimie et de médecine dentaire. Il développe l'enseignement primaire, crée des écoles secondaires rurales, réforme l'école enfantine. En humaniste, il lutte vainement contre la réforme soutenue par le parti radical, qui tend à donner à l'école un caractère surtout utilitaire et pratique. Cette dissension avec son parti l'amène à annoncer sa démission du DIP, il se ravise ensuite, mais il est muté au département de l'Intérieur et des Cultes qu'il présidera jusqu'à sa mort. Il fut également Conseiller aux Etats et Conseiller national.

1999 - Martine Brunshawig Graf

Quels sont à votre avis les points forts de l'action de la Conférence ?

L'exploit est sans nul doute d'avoir su faire se rencontrer les responsables de huit cantons, fiers de leur autonomie, différents dans leurs pratiques et leur culture mais capables de partager leurs préoccupations, leurs expériences et leurs projets. La formation et l'éducation ont ainsi constitué l'élément-clé de cette collaboration durable. De plus, la mise en oeuvre de programmes communs, mais aussi de moyens d'enseignement efficaces constituent des succès notables pour la CIIP.

Quels sont vos espoirs pour l'avenir ?

Il reste beaucoup à faire dans le domaine de la coordination et de la coopération romande et tessinoise. J'espère notamment que nous réussirons à nous fixer des objectifs prioritaires durables en matière de recherche en éducation et que nous adopterons des indicateurs communs pour l'évaluation du système de formation. Nous avons besoin d'instruments comparatifs qui nous permettent de progresser et d'ajuster nos actions.

Quel est votre point de vue sur le nouveau concept d'enseignement des langues ?

Il améliore chez nos élèves la capacité de maîtriser les langues étrangères. Mais la CIIP a aussi la chance de compter trois cantons bilingues ainsi que le Tessin. Ainsi devrions-nous davantage développer les capacités d'échanges et les possibilités de formation à l'enseignement bilingue. De toute façon, l'anglais ne doit pas devenir l'esperanto de la Suisse.

Martine Brunshawig Graf





JURA

1979 - Roger Jardin

(2.7.1919 - 3.5.1995)

Premier membre jurassien de la CDIP/SR/Ti après la fondation du nouveau canton.

Fils d'un gendarme protestant de Saint-Imier, Roger Jardin fréquente l'École cantonale de Porrentruy, avant de poursuivre ses études à l'université de Neuchâtel, où il obtient une licence en Sciences économiques et commerciales. D'abord fonctionnaire à l'Inspectorat des finances à Berne, il enseigne ensuite à l'École professionnelle artisanale de Delémont, dont il devient le directeur en 1964. Député libéral-radical au Grand-Conseil bernois de 1966 à 1974, il fonde ensuite le Parti radical réformiste jurassien, qu'il préside pendant deux ans. Contestataire de la première heure, il est l'un des leaders du mouvement séparatiste jurassien; il milite autant à l'intérieur de son parti qu'auprès de la population, galvanisant les foules par son talent d'orateur passionné. Nommé à l'Assemblée constituante du nouveau canton, puis élu au Gouvernement jurassien, il organise et dirige le Département de l'éducation et des affaires sociales de 1979 à 1986, mettant en place, notamment, l'École de culture générale et l'Institut pédagogique. Après cet épisode gouvernemental, il reprend la lutte dans les rangs du Rassemblement jurassien en vue de réaliser la réunification. Tout cela, sans jamais se séparer de son fameux noeud papillon.



1999 - Anita Rion

Quels sont, à votre avis, les points forts de l'action de la Conférence?

Ce sont incontestablement la mise en commun de compétences ainsi que la ligne politique à définir afin d'arriver à une meilleure harmonisation en matière scolaire. Nous avons franchi une étape avec les moyens d'enseignement. Il est important de continuer et de s'attaquer aux programmes dans un délai aussi court que possible. L'école ne doit pas être un handicap à la mobilité des parents. C'est un impératif. Je souhaiterais que les programmes soient harmonisés d'ici 2005.

Quels sont vos espoirs pour l'avenir?

Tout d'abord, de meilleures conditions pour un apprentissage efficace des langues. Dans la conjoncture actuelle et face à l'Europe, c'est une urgence. Ensuite, il me paraît important de redéfinir la mission éducative de l'école. Cette dernière est la partenaire des familles. Elle assure un complément à l'éducation prodiguée par les parents. Nous devons aujourd'hui retracer les sphères de compétences, mieux cerner le rôle de l'école.

Quel est votre point de vue sur l'enseignement des langues ?

L'apprentissage de l'allemand doit commencer dès le plus jeune âge, à l'école enfantine, par des systèmes d'immersion. On tire ainsi parti des aptitudes extraordinaires des petits enfants. Ces réformes sont certes coûteuses mais si on veut privilégier la mobilité et l'ouverture à l'Europe, nous devons nous engager dans cette voie. Les langues étrangères sont indispensables; il convient d'apprendre deux voire trois langues à l'école obligatoire. La Confédération devrait aller plus loin que les déclarations de principe, s'engager, financer des projets pilotes.

Qu'entrenez-vous dans votre canton ?

Nous allons entreprendre des échanges d'enseignantes et d'enseignants. C'est un point du programme de législature. Il implique un partenariat des cantons alémaniques. Cette réforme exige de nouvelles structures, des programmes, des collaborations et une volonté déclarée des Départements de l'instruction publique.

Vous privilégiez donc les échanges ?

Oui, les échanges d'enseignantes et d'enseignants et les échanges de classes. Actuellement, certaines écoles organisent à la fin de l'année scolaire des échanges avec d'autres classes de Suisse alémanique. C'est à bien plaisir. Il faut intensifier ce mouvement, en définir les points forts, lui donner une structure, une «colonne vertébrale», en définir les axes au niveau politique.

*Interview
Simone Forster*



NEUCHÂTEL

1874 - Numa Droz

(27.01.1844 - 15.12.1899)

Fils d'un graveur horloger de la Chaux-de-Fonds, Numa Droz, orphelin de père, passe une enfance misérable, nourri et vêtu par la Chambre de charité de la ville ; il livre le lait chaque matin dans son quartier avant de se rendre à l'école, afin d'en procurer deux pots " gratuits " à sa famille. Apprenti graveur à 14 ans, il est assoiffé de connaissances et saisit toutes les occasions de s'instruire ; sa mémoire et son intelligence hors normes lui permettent d'acquiescer une vaste culture et son brevet d'instituteur. A 20 ans il est rédacteur au journal radical National suisse, et dès lors il consacre toute son énergie au combat politique, contre les conservateurs notamment. Elu au Grand Conseil en 1869, il devient Conseiller d'Etat en 1871. A l'instruction publique, il centralise les programmes scolaires, jusqu'alors du ressort communal, supprime l'enseignement religieux à l'école et nomme deux inspecteurs pour surveiller ces réformes. Conseiller fédéral dès 1875, au département de l'intérieur, il lutte contre l'analphabétisme dans les cantons catholiques (jusqu'à 31 %, contre 0,4 % dans plusieurs cantons protestants) et rédige un manuel d'instruction civique pour les écoles. Il préside, entre autres, à l'établissement des offices d'Etat civil, au percement du Gothard, au redressement du cours du Rhin, au maintien de la chope de bière à 3 dl et au réempoissonnement de la Glatt en saumons. Après plusieurs années d'activité au Département politique fédéral, il démissionne à fin 1892, notamment pour la raison que le traitement de 12'000 francs ne permettait pas à un homme sans fortune de vivre de la charge de Conseiller fédéral.



1999 - Thierry Béguin

Quels sont, à votre avis, les points forts de l'action de la Conférence ?

Ce sont sans doute la réalisation ou l'adoption de moyens d'enseignement communs : les mathématiques et l'allemand. Je souhaite toutefois qu'elle aille plus loin encore. Il faudrait travailler à l'élaboration de lignes directrices générales, à la mise en œuvre d'une scolarité plus homogène entre les cantons, dans le secondaire inférieur surtout. Nous sommes pétris de traditions locales mais nous faisons des progrès.

Quels sont vos espoirs pour l'avenir ?

Je souhaiterais une réflexion générale sur les buts de la scolarité, une harmonisation des programmes qui permette la libre circulation des élèves. Actuellement, à l'ère de la mobilité et de la flexibilité, c'est un drame quand les parents déménagent. Bien sûr, je suis attaché au maintien de la structure fédéraliste mais la concertation devrait passer la vitesse supérieure. Je ne désespère pas que les chefs de département puissent insuffler cette dynamique à la Conférence.

Quel est votre point de vue sur le nouveau concept d'enseignement des langues ?

Un constat d'abord. En dépit des efforts déployés, les résultats des élèves en langues étrangères sont médiocres. J'ai des espoirs quant aux nouvelles méthodes d'allemand. Il faut encore persévérer, aller plus loin, introduire un enseignement par immersion, de manière à ce que les élèves développent une pratique de communication. Il ne s'agit plus aujourd'hui de gloser sur la pensée de Goethe. Le but de l'enseignement de l'allemand est de transmettre des compétences utiles pour la vie professionnelle. Je ne suis, toutefois, pas favorable à l'enseignement totalement bilingue car je crains qu'il ne se fasse au détriment de la langue maternelle. Il est essentiel, en effet, de maintenir une bonne acquisition de celle-ci. L'enseignement de la seconde langue devrait être pratique et concret.

Et l'anglais ?

Le canton de Neuchâtel va l'introduire en 7e année. Aujourd'hui, on ne peut pas faire l'impasse sur cette langue. Les jeunes se familiarisent d'ailleurs tôt avec l'anglais par l'usage d'internet. L'apprentissage des langues est une mission essentielle de l'école. Les jeunes se perfectionnent ensuite dans leur vie professionnelle.

*Interview
Simone Forster*



1874 - Henri Bioley

(13.8.1841 - 23.5.1913)

Fils d'un officier du St-Siège, Henri Bioley est né à Forlì, en Italie. De retour en Suisse, il poursuit ses études au collège de St-Maurice, puis au cours de philosophie du R. P. Theodose à Maria-Hilf, Schwytz. Après des études de droit, il devient avocat et notaire, il sera plus tard juge instructeur et juge à la cour d'appel et de cassation. Conservateur, il devient Conseiller d'Etat en 1871 ; jusqu'en 1878 il assume parallèlement ou successivement la tête du DJP, du DIP et du DI, puis, de 1904 à 1913, celle du DIP et du DI. En tant que directeur de l'instruction publique, il réforme l'école primaire en 1873 et fonde l'école normale en 1875, il améliora également la situation des instituteurs. Fin lettré, membre fondateur de la Société des gens de lettres, journaliste, il publie une Anthologie des poètes valaisans. Le Valais lui doit également une loi sur la protection des sites. Henri Bioley semble avoir été très populaire, démocrate et ami du peuple. On le décrit aussi comme " un délicat et un artiste, ... qui rappelait à la fois Aristide et Périclès. " Il fut conseiller national pendant une dizaine d'années.

1999 - Serge Sierro

Quels sont les points forts de l'action de la Conférence dans les dix dernières années ?

Il convient tout d'abord de souligner à quel point la Conférence des Chefs de département a su maintenir le cap sur la coordination scolaire malgré les résistances, l'inertie, les poussées diverses qui auraient voulu que chaque canton redevienne seigneur en son royaume, sans se préoccuper de ce qu'il pouvait avoir en commun avec ses voisins.

Cette volonté patiente d'harmonisation, cette quête du bien commun, ce désir de privilégier ce qui nous rassemble plutôt que ce qui nous divise, ont débouché sur des réalisations concrètes en matière de plans d'études, en matière de programmes, de méthodologie et de moyens d'enseignement.

Les réflexions menées autour des nouvelles méthodes d'enseignement de la 2^{ème} langue à l'école primaire et celles conduites autour d'une nouvelle génération de moyens de mathématiques avec un esprit nouveau, illustrent cette volonté. On pourrait dire que durant ces dix dernières années, la Conférence a trouvé son vrai rythme de croisière.

Quels sont les espoirs pour l'avenir en matière de coordination scolaire ?

Il s'agira de poursuivre sur les points évoqués ci-dessus ce qui a été entrepris, de l'améliorer et de le conduire à terme lorsque cela est nécessaire. Il faudra dès maintenant, s'attaquer à une nouvelle conception des plans d'études scolaires pour le XXI^{ème} siècle, sous la forme d'une mise en commun des préoccupations prioritaires et d'une définition des objectifs clés pour l'école de demain.

On peut espérer en outre que certains domaines, jusqu'à aujourd'hui un peu oubliés par la coordination, redeviennent préoccupation première. Je pense en particulier à la mise en commun des forces dans le domaine de la formation des enseignants. Si les Hautes Ecoles Pédagogiques seront pour l'essentiel cantonales ou intercantionales, il est indispensable qu'elles trouvent des terrains d'entente sur des champs sensibles tels que la formation des formateurs, des maîtres praticiens ou maîtres de stage, la formation complémentaire pour les didactiques de disciplines, la recherche pédagogique appliquée.

En outre, la coordination scolaire doit

intégrer clairement le fait qu'à l'avenir le support traditionnel des apprentissages scolaires qu'étaient le fichier, le livre, l'ouvrage scolaire sera peu à peu remplacé par des formes beaucoup plus virtuelles, CD-Rom, programmes informatiques sophistiqués, internet, et que la mise en commun des préoccupations en la matière pose de tout nouveaux défis.

Point de vue sur l'enseignement des langues

Le rapport national sur l'enseignement des langues dit rapport "Lüdi" a montré à la fois clairement quelles étaient les pistes les plus prometteuses pour le développement de l'étude des langues dans notre pays et les limites que nous pouvions poser à nos vœux quand nous tenons compte de l'histoire et de la géographie de notre pays.

Il est clair que l'apprentissage des langues doit être amélioré, intensifié dans nos écoles, soit par le biais de méthodes axées sur les vertus de la communication, soit par les choix politiques clairs qui offrent des langues étrangères, 2^e et 3^e langues, accessible très tôt à tous les élèves d'une région, soit par le développement de projets prometteurs tels que l'immersion et les structures bilingues.

Il conviendra de faire mentir cette vision caricaturale selon laquelle ce n'est pas à l'école que s'apprennent les langues étrangères mais à l'extérieur. L'école doit modifier ses approches de manière à devenir en la matière plus efficace et plus performante.

Comment vivre le bilinguisme et l'appartenance à deux Conférences régionales différentes ?

Nous avons compris depuis quelques années que le bilinguisme est une chance davantage qu'un frein. Il faut se donner les moyens de tirer profit de cette situation voulue par l'histoire. Un canton bilingue doit être pionnier en ce domaine. Le fait de relever de deux Conférences régionales distinctes pose bien sûr quelques problèmes de gestion du temps et des dossiers mais elle permet également de mieux comprendre les sensibilités et les approches éducatives propres à ces différentes régions.

Il convient de ne plus opposer ce qui relève de la partie germanophone et de la partie francophone de notre pays, mais de nourrir l'une par les richesses de l'autre.

Serge Sierro





VAUD

1874 - Antoine Louis John Ruchonnet

(28.4.1834 - 14.9.1893)

Fils d'une Anglaise et d'un militaire, maître d'armes à l'Académie de Lausanne, Louis Ruchonnet étudie le droit à Lausanne et Londres. Très actif, il est membre de plusieurs sociétés d'étudiants, francmaçon, "grand commandeur du rite écossais". Il ouvre un bureau d'avocat à Lausanne en 1859. Orateur de grand talent, d'une culture universelle, doué d'une mémoire extraordinaire et très populaire en raison de sa simplicité et de sa bienveillance, il est rapidement sollicité pour des charges publiques, et se lance dans la carrière politique dans les rangs des radicaux. En 1863, il entre au Grand Conseil. Conseiller d'Etat de 1868 - 1874, sa principale action en tant que chef du Département de l'instruction publique fut la réorganisation du système scolaire, de l'école primaire à l'Académie. Il aurait aimé transformer l'Académie en université, mais il n'a pas reçu le soutien nécessaire pour cette entreprise ; en 1869, il réunit cette dernière avec l'Ecole polytechnique de Lausanne, fondée en 1853. Il présida la première séance de la CDIP/SR, à la tête de laquelle il resta jusqu'en 1881, bien qu'il ait quitté la direction de l'instruction publique en 1874 déjà. Elu Conseiller fédéral en 1881, il dirigera les départements du "Commerce et de l'Agriculture", de "Justice et Police" et le "Département politique", jusqu'à ce qu'une crise cardiaque le terrasse au Palais fédéral à la fin d'une séance qu'il avait présidée.

1999 - Francine Jeanprêtre

Quels sont, à votre avis, les points forts de l'action de la Conférence ?

Il lui faut développer des procédures, des visions communes de l'école, abattre les barrières entre les cantons qui ont une culture commune. Une politique qui ne doit toutefois pas entamer le génie propre du lieu, les authenticités cantonales. Il faut donc faciliter les échanges, la mobilité du corps enseignant. Parents et enfants ne doivent pas subir de désagréments lorsqu'ils changent de canton, de système scolaire. Compte véritablement la capacité de penser globalement, de trouver des synergies afin de développer les meilleures méthodes éducatives. Je pense en particulier au domaine de la prévention.

Quels sont vos espoirs pour l'avenir ?

Ils sont en corrélation avec ma vision du travail de la Conférence. C'est parvenir à une école qui non seulement transmette les connaissances techniques indispensables mais aussi les valeurs fondamentales et un esprit d'ouverture. Nombre d'enfants sont en perte. Ils manquent cruellement de repères familiaux. L'école doit pallier ces insuffisances, être un lieu qui apprend et éduque. Sans doute faut-il privilégier les disciplines qui favorisent une éducation moins compétitive et plus respectueuse des personnes.

Quel est votre point de vue sur le nouveau concept d'enseignement des langues ?

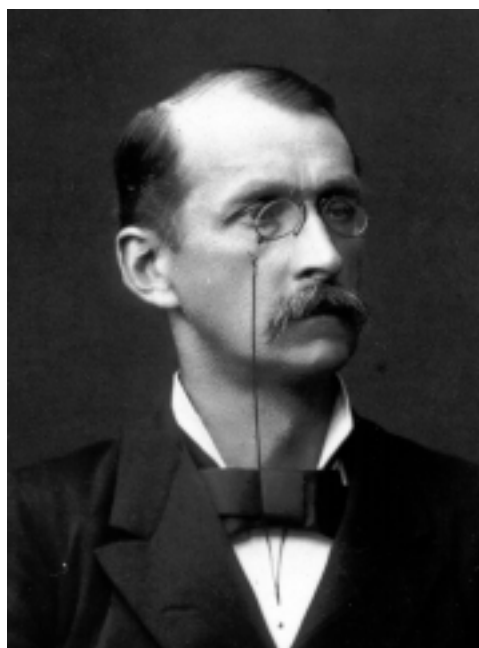
Il faut éviter de mettre les langues - le français, l'allemand, l'italien et l'anglais - en concurrence. Toutefois, on doit prendre acte que dans le quotidien l'anglais est omniprésent. C'est un moyen de communication extraordinaire qui séduit les jeunes. La jeunesse parle et veut parler l'anglais. Pour les apprentis, c'est un autre atout que l'allemand.

Bien sûr, il y a la question des langues nationales. Apprendre l'allemand ne va toutefois pas nous ouvrir les portes de la Suisse alémanique. Il faut faciliter les échanges, les stages, passer ce fossé, apprendre à se connaître. Mais je le répète, les jeunes sont citoyens du monde, s'ouvrent au monde, et la clé de cette soif d'ouverture consiste à respecter l'autre, sa langue et sa culture.

Vous privilégiez donc l'apprentissage de l'anglais ?

Il faut être conscients des réalités et ne pas imaginer que la connaissance de l'allemand va résoudre la question des barrières. Les problèmes sont ailleurs.

*Interview
Simone Forster*





TESSIN

1908 - Evaristo Garbani-Nerini

(26.10.1867-15.2.1944)

E. Garbani-Nerini fut le premier tessinois à siéger à la CDIP/SR/Ti, en 1908.

Né à Russo, dans le Val Onsernone, il fait des études de droit à l'Université de Genève. Il devient ensuite juge à la Cour d'appel et au Tribunal fédéral, directeur de l'Union postale universelle, député libéral-radical au Grand Conseil et au Conseil national, et Conseiller d'Etat, de 1905 à 1912. Durant son mandat au Conseil d'Etat, Garbani-Nerini fut longtemps en charge de l'Instruction publique. Il travailla à doter le Canton du Tessin - à l'exemple des autres cantons suisses - d'une loi scolaire moderne, fortement combattue par les milieux cléricaux, qui craignaient de perdre un bastion de la culture catholique, alors dominante. La nouvelle loi sur l'école sera rejetée une première fois par le peuple en 1908, et une deuxième fois trois ans plus tard, causant la démission de Garbani-Nerini, qui l'avait défendue et soutenue avec passion. Il fut un membre très actif et apprécié de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. En tant que chef de la culture, il présida à la création du vocabolario dei dialetti della Svizzera italiana (équivalent de notre Glossaire des patois) en 1907, et à l'instauration de la loi sur la conservation des monuments historiques et artistiques en 1909.

1999 - Giuseppe Buffi

Quels sont, à votre avis, les points forts de l'action de la Conférence?

La Conférence est importante pour nous, car nous sommes un canton périphérique et de culture minoritaire. Collaborer à ses travaux dans le domaine scolaire nous permet de sortir de notre isolement. C'est un fait politique. Nous avons une autre raison de fréquenter la Conférence : celle de la latinité. Son esprit est proche du nôtre. Sur le plan opérationnel, il est bon de se concerter, de résoudre certains problèmes ensemble, de mener des études et travaux qui nous sont utiles.

Quels sont vos espoirs pour l'avenir?

Ce sont surtout ceux d'une minorité qui veut renforcer les liens qui existent entre minorités afin de trouver les moyens de faire passer ses problèmes face à la majorité. Je suis convaincu que la Suisse doit garder et veiller sur la richesse de ses diverses identités. Si ce modèle culturel sombre, le risque est grand pour le modèle politique. J'ai toutefois un petit reproche à adresser à la Conférence : la Romandie demande notre aide quand il s'agit de faire face à la Suisse alémanique mais nous oublie quand il faut défen-

dre nos problèmes spécifiques. C'est sans doute fatal. Il ne faut pas dramatiser mais les relations doivent être claires.

Quel est votre point de vue sur le nouveau concept d'enseignement des langues?

Au Tessin, nous devons parler trois langues nationales car nous ne pouvons communiquer en italien. Par ordre d'importance, l'allemand vient avant le français. De plus, l'anglais est devenu une langue incontournable en Europe. Dans les universités italiennes, l'enseignement est prodigué en italien et en anglais. Notre problème est clair : comment faire apprendre, avant 18 ans, quatre langues tout en approfondissant la langue maternelle ? Il nous faut développer de nouvelles idées, envisager des échanges avec les diverses régions de Suisse. Actuellement, nous étudions ces questions. L'immersion, dès le secondaire I, est une solution, c'est-à-dire enseigner la musique, la gymnastique, l'histoire, la géographie en allemand ou en français. On est confronté à la difficulté des enseignants à revoir leur manière d'enseigner et leurs méthodes pédagogiques.

*Interview
Simone Forster*



DE MIMI RIT ET DE QUELQUES POINTS SUR LES I



mimi rit

Depuis belle lurette, les premières années d'école en sont réduites à l'état d'images pareilles à celles qui emballaient ces gros morceaux de chewing-gum rose vif; colorées sans trop de nuances, dessinées grossièrement, loin de rendre le réel, elles avaient pour meilleur atout de sentir encore pleinement le délicieux arôme artificiel bien après qu'il ne soit plus que vieux souvenir dans la bouche...

Alors, quand quelque chose remue dans ces petites cases lointaines, en se déplaçant jusque vers elles on prend forcément le risque de n'y retrouver de mémoire qu'à l'orée de l'imaginaire!

Tant pis. Force est de constater que lorsque je pense à mes années d'école, ce n'est aucunement la notion d'apprentissage du savoir qui s'impose en priorité. Qu'est-ce que j'allais faire dans cette galère?... Mille choses - fors apprendre! Comme si cette histoire d'instruction publique charriait un énorme malentendu, qu'elle n'avait été qu'une toile peinte au fond de la scène contre laquelle se déroulaient petites expérimentations quotidiennes de vie ou allongement des membres; comme si, en fin de compte, aller et revenir de l'école était bien plus important qu'y être et que l'essentiel se jouait d'abord au cours de ces centaines de mouvements pendulaires miniatures entre maison et collège; jeux, rêveries, bouderies, résolutions de conflits et de rivalités, copinages, pelote de mesquineries, flâneries coupables et autres grignotages de sucreries, tout ce qui fait le sel des progrès dans l'existence se faisait sous le manteau de l'école, si l'on peut dire, en marge de l'idée de l'acquisition de connaissances purement cérébrales.

Pourtant, les petites images que je défroisse pour vous juste derrière ce premier mouvement d'humeur racontent presque toutes la même chose : pour moi, l'école était tout sauf un lieu exempt de gravité. Non pas, une fois encore, parce que j'y étais investie d'un savoir mais bien parce qu'il m'était impartie une sorte de mission, celle de réussir, de courir le 110 mètres haies du cursus scolaire dans le peloton de tête, voire en tête du peloton! Qui me l'avait fait entendre et comment, impossible bien entendu de préciser... C'était une évidence de tout temps. L'école était un instrument pour faire plaisir aux autres autour de moi, me faire accepter, même aimer peut-être; une perche qu'on me tendait généreusement à laquelle m'agripper pour que je puisse *réparer* (qui, pourquoi? encore aujourd'hui, tout n'est pas si clair qu'il y paraît!). Or, cela explique à quel point le trajet vers le collège pouvait parfois être perverti en marche au supplice, les après-midi d'interrogation de calcul mental, par exemple...

En fait, ce message de courage et de dépassement, je l'ai sûrement intégré les toutes premières semaines de ma scolarité grâce à la symbolique lourde de conséquences des lieux : l'école n'était pas chose à prendre à la légère et j'y étais sans doute pour apprendre à ouvrir les portes toutes seule... Car celles du vieux collège aux interminables couloirs couleur de plomb étaient beaucoup trop massives pour qu'une fluette fillette puisse les ouvrir. Passe encore quand il fallait les pousser pour entrer, mais pour ressortir, alors!... Il suffisait d'avoir dû un jour quitter le bâtiment avant l'heure pour comprendre ce que signifiait se retrouver prisonnière d'un trou



Illustrations :

«Mimi rit» dans *Lisons petits amis*, livre de lecture des écoles primaires neuchâtelaises 1956

Classe de Mme Allenbach, 3P, Collège des Crêts, La Chaux-de-Fonds (en médaillon A.-L. Grobéty)



noir. *Mimi rit* qu'ils disaient dans leur histoire pour apprendre à lire ?... La petite Anne-Lise, elle, pleurait dans son tablier à cerises rouges.

Et Médor mord...

Bon, j'ai acquis par moi-même la force d'ouvrir le monstrueux battant. Quant à l'école, elle a toujours été aux abonnés absents pour m'aider à gérer l'acceptation de l'imperfection, l'angoisse de l'échec, la peur de faillir, d'être jugée, rejetée... Et c'était d'autant plus terrible que ma position de première de classe alignant uniquement les 6 dans ses bulletins m'exposait cruellement à la menace de ne pouvoir faire que moins bien... ce qui n'a pas manqué, soit dit en passant, durant mon séjour à l'école secondaire!

Mais, ne m'en déplaise, il faut tout de même en arriver à considérer les véritables enjeux de l'instruction publique. Cessons de ricaner et rendons justice à *Mimi*. Si j'ai, en effet, une certitude en béton, c'est que l'instruction publique obligatoire m'a obligatoirement appris à lire et à écrire; c'est-à-dire à décrypter les signes codifiés de représentation de la pensée et de la parole, puis à les réagencer sur le papier pour véhiculer un langage fonctionnel et me donner quelques tuyaux en prime pour chanter le soleil qui brille dans le ciel, le moulin qui tourne et les fleurs dans les prés. Tout cela avec, pour seule source, un petit cahier allongé et quadrillé sur lequel la maîtresse de première année collait à la colle de poisson des images, dont celle de Mimi qui rit et celle du vilain Médor qui mord Simone, puis préparait à la main et à la perfection (hommage à son talent) les lignes d'écriture à imiter... pour la bonne vingtaine d'élèves de sa classe.

L'école m'a donc offert l'accès à la lecture et à l'écriture. Je lui en suis infiniment reconnaissante quand je songe à la suite des

événements et ne puis que m'extasier sur l'efficacité du produit inoculé qui a fait de moi - pratiquement instantanément - une lecturomane et une graphomane incurable. (Un réflexe iconoclaste me pousse à dire en catimini que j'aurais peut-être pu y arriver sans l'institution tant la suite s'est faite à l'insu de son plein gré, mais trêve de forfanterie.)

Mission impossible

Toutefois, je serais ingrate si je ne disais pas que l'école a aussi su me faire cadeau de promesses. Je pense ici au bonheur de recevoir et de humer un matériel scolaire tout neuf à chaque début d'année. En même temps que les bourgeons éclataient contre la voile du ciel, nous gréions le navire - sur nos tables bien cirées et face à l'horizon clair des fenêtres propres - en touchant livres et cahiers fraîchement livrés (dont je prenais goulûment possession en apposant mon nom à côté de celui de la matière, *Composition, Dictée, Poésie, Brouillon, Grammaire, Dessin* dans l'ordre de préférence et, tout au fond près du radiateur, *Calcul...*), une règle en bois, un morceau de gomme d'une propreté émouvante, à la peau si douce et si blanche qu'elle fut souvent baisée avant d'être inaugurée; nous captions les effluves des crayons de couleur vierges que je reniflais à me faire sauter les narines et celles des pointes parfaites des crayons de papier (dits aussi crayons noirs) et levions l'encre... Embarquement pour Mystère!

Le matériel neuf portait en lui de bien étranges promesses. Quelque chose d'incroyable devait s'ouvrir sur les bords des livres à peine nés, s'écouler sur les lignes et s'élever du quadrillage des cahiers sans tache et sans pli, sourdre de la pointe des crayons, éclore au bout des mines de couleur, s'enclorre dans les limites tracées à la règle; et la jolie gomme, mon Dieu, pourrait bien effacer les peines, les plaies, les déroades des adultes! Le matériel neuf, c'était *aller vers, entrer dans, échapper à*, rendre possible tout ce qui ne l'était pas - que sais-je : toutes choses qui n'étaient pas inscrites dans le visible mais qui devaient bien pourtant exister quelque part... Qu'est-ce qui faisait alors que les rêves et les promesses étaient si vite débarqués, remis à quai? Le taille-crayon rognait trop rapidement le bois coloré, les pages se froissaient, s'écornaient et nous étions toujours beaucoup trop petits pour l'horizon... Nous barbotions sur place dans la mare noire de nos petits enciers. Mission impossible.

Malgré tout, pendant ces cinq premiè-

res années j'avais donc été *enseignée* (on m'avait fait entrer dans les signes), ma facilité à jouer avec la langue française et à chanter avait été remarquée par mes trois institutrices qui avaient su me valoriser comme il se doit, et la cour de récréation avait largement suffi pour m'apprendre comment faire croire l'humanité. Restait donc aux écoles secondaires et supérieures la mission essentielle de m'apprendre à croire en l'humanité.

Mais était-il vraiment au programme cet objectif de m'enseigner la foi en l'homme et en ses réalisations ?

... Dis, Mimi, pourquoi tu tousses?

Anne-Lise Grobéty



PUBLICATIONS DE LA CONFERENCE

Jadis paraissait l'Annuaire de l'instruction publique. Une source fantastique de renseignements sur l'histoire de notre école, les mouvements de la réflexion pédagogique et des réformes scolaires.



A la fin du XIXe siècle, l'instruction publique en Suisse tenait d'un tableau impressionniste. Les cantons, saisis d'une véritable fièvre éducative, légiféraient, élaboraient des plans d'étude, construisaient de nouvelles écoles. En 1881, l'Assemblée fédérale décida de voir clair dans cette effervescence et vota un crédit pour une étude statistique sur l'état de l'instruction en Suisse. Le Conseiller d'Etat zurichois Johann Caspar Grob fut chargé de ce travail. Ses premiers résultats parurent lors de l'Exposition nationale de Zurich. Ce regard de synthèse fit germer l'idée d'une publication annuelle sur l'organisation des institutions scolaires helvétiques. Il s'agissait aussi de renforcer la conscience et la cohésion nationales. Ainsi naquit, en 1886, le *Jahrbuch*, dirigé dès 1891, par Albert Huber, chancelier de l'Etat de Zurich et secrétaire permanent de la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse.

Les idées étaient certes généreuses mais le *Jahrbuch* était uniquement édité en allemand. C'est dire qu'il n'était guère consulté en Suisse latine. *On ouvre le volume : il est écrit dans une langue étrangère... et on le referme* écrivait François Guex, en 1910. En 1906, le conseiller d'Etat Evaristo Garbani-Nerini, chef du Département de l'instruction publique du Tessin suggéra la réalisation d'une édition en français. *Après de longues et laborieuses discussions*, la Conférence suisse céda. Elle donna son accord, en 1909, pour une version française, adaptée aux besoins de la Suisse romande. Il était spécifié toutefois qu'elle devait conserver son caractère national. Les rédacteurs allemands et romands avaient à s'entendre sur l'utilisation des statistiques et sur des articles communs. L'*Annuaire* parut dès 1910. L'ouvrage, de quelque 480 pages, était subventionné par la Confédération et les cantons, publié sous les auspices et le contrôle de la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse romande.

Une ligne rédactionnelle

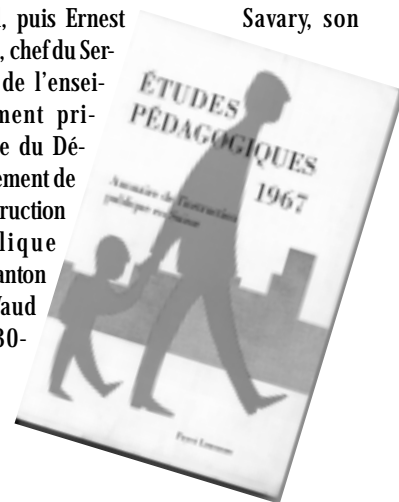
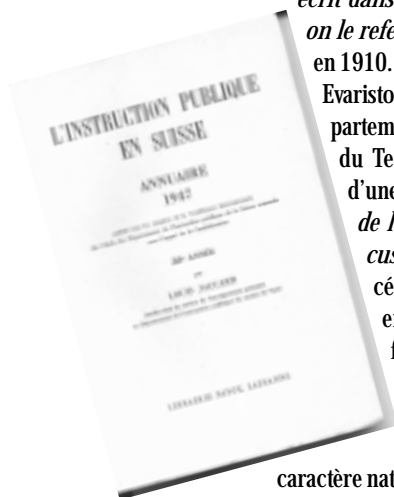
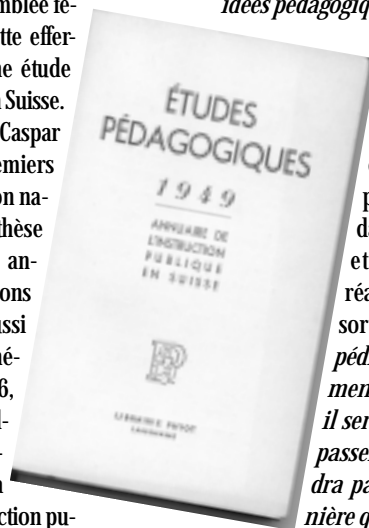
François Guex, directeur des Ecoles

normales du canton de Vaud et professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne, fut le premier rédacteur en chef (1910 à 1917). Dès le premier numéro, il définit sa ligne rédactionnelle : présenter le *mouvement des idées pédagogiques* en Europe et en Suisse, retracer les tendances de l'école primaire et secondaire au point de vue didactique, législatif et administratif, réaliser en quelque sorte *une encyclopédie de l'enseignement national dont il sera difficile de se passer pour qui voudra parler d'une manière quelque peu pré-*

cise de l'organisation scolaire suisse. L'annuaire s'intéresse aussi au corps enseignant : *traitement des maîtres, pensions de retraite, remplacements, fréquentation scolaire, mobilier scolaire, fournitures scolaires gratuites, presse scolaire, etc.* A cela s'ajoutent les principales nouveautés pédagogiques, les ouvrages fondamentaux et les statistiques *utiles et de nature à renseigner sur l'état actuel et le développement de nos institutions scolaires*. En un mot, il s'agit d'une revue de spécialistes. En 1917, la Conférence romande mit sur pied une commission de rédaction constituée de délégués des cantons.

D'une guerre à l'autre

A François Guex, décédé en 1918, succèdent Jules Savary (1918 à 1929), lui aussi directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, puis Ernest Savary, son frère, chef du Service de l'enseignement primaire du Département de l'instruction publique du canton de Vaud (1930-



Illustrations :

Couvertures de l'Annuaire de l'Instruction publique en Suisse 1910, 1947, 1949, 1967

Page suivante : Annuaire 1976, Revue Coordination 1991, Bulletin de la CIIP «Politiques de l'éducation et innovations» 1999

1931). Le ton change; la guerre a bouleversé le monde de l'école. On rêve de réformer la société par l'éducation, de faire *pénétrer*

les principes de justice, d'humanité, de solidarité sociale. (...) L'école continuera à former le citoyen et elle devra lui donner le sentiment

net, conscient, de sa fonction sociale, de la part de responsabilité qu'il a par son bulletin de vote dans la conduite des affaires de la communauté (Annuaire 1916). On débat

des idées et des nouvelles pédagogies : méthode des centres d'intérêt, éducation nouvelle.

De 1932 à 1952, Louis Jaccard, chef de l'enseignement primaire vaudois, devient rédacteur. L'Annuaire est ballotté dans les afres de la dépression économique et de la guerre. Il souffre de restrictions budgétaires mais poursuit ses objectifs. *Depuis une vingtaine de jours, la guerre fait peser sur nous son angoisse. Et la question qui vient forcément à l'esprit est de savoir si notre publication qui a résisté aux secousses du dernier conflit européen, résistera une fois de plus (...) Notre devoir à tous, impératif et clair, consiste à maintenir de toutes nos forces et jusqu'aux limites du possible, les activités du temps de paix.* (Paul Perret, conseiller d'Etat vaudois, Annuaire 1939). Le but fut atteint. Durant la guerre, les articles traitent du mouvement pédagogique et des tendances de l'enseignement, de l'école romande et son aide aux victimes de la guerre, de l'attention en classe, du jeu et du travail scolaire, des tâches scolaires de l'école, de l'enseignement des disciplines (économie ménagère, travaux manuels, langue maternelle, histoire, éducation physique), de la santé des écoliers, des tribunaux pour enfants, de l'éducation morale de la jeunesse, du dessin enfantin et de l'art contemporain.

La guerre a ébranlé la Suisse et menacé gravement son unité. Prennent alors un relief particulier, dans l'Annuaire, les questions ayant trait à l'enseignement de l'histoire, du civisme et des langues nationales. On s'interroge avec force sur le rôle de l'école et sur *l'éducation à l'humanité*. On traite de l'enseignement de la philosophie et de la morale.

On s'interroge sur la personnalité de l'élève et du maître. L'horizon s'élargit. On s'interroge sur les musées et bibliothèques scolaires, sur la radio, sur l'éducation sexuelle, sur les troubles du comportement enfantin, sur les drames d'adolescents.

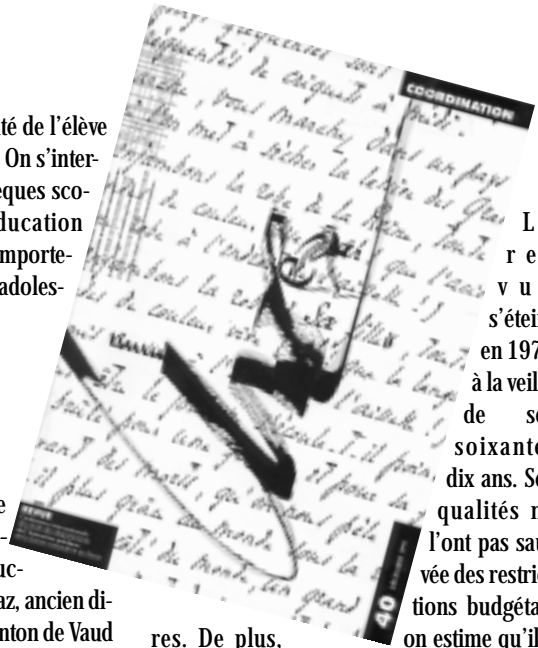
A l'heure de la démocratisation des études

En 1948, l'Annuaire change de nom. Il devient *Etudes pédagogiques*. La revue est dirigée successivement par Georges Chevallaz, ancien directeur de l'Ecole normale du canton de Vaud (de 1953 à 1961) et par Jean Mottaz, directeur de l'enseignement secondaire vaudois et, dès 1966, secrétaire général du Département de l'instruction publique.

Dès 1955, les mouvements sociaux imprimant une nouvelle direction à la ligne rédactionnelle. La sociologie et la psychologie gagnent d'importance. On traite de la démocratisation des études, des inégalités sociales, de la *promotion des jeunes gens d'origine ouvrière*, des classes pour *enfants arriérés*, des modes de sélection des élèves à l'école secondaire, de l'orientation et de la formation professionnelle. Apparaissent aussi les nouvelles mathématiques, l'usage des moyens

audiovisuels pour l'enseignement des langues, *la didactique de l'initiation au cinéma, à la TV, à la publicité*. On se préoccupe aussi du *surmenage et des devoirs à domicile*, d'hygiène,

de santé, du rôle des infirmières scolaires, d'éducation antialcoolique. Chaque année, paraissent des monographies pédagogiques, des études psychologiques et didactiques, des analyses bibliographiques, des chroniques scolaires des différents cantons de Suisse, des nouvelles des congrès importants. La chronique de la Suisse allemande - devenue Suisse alémanique dès 1949 - s'égrène de 1929 à 1967.



La revue s'éteint en 1979 à la veille de ses soixante-dix ans. Ses qualités ne l'ont pas sauvée des restrictions budgétaires.

De plus, a pléthore de publications pédagogiques en Suisse romande. Dès 1975, paraît trois fois l'an la revue *Coordination*, remplacée, en décembre 1997, par le Bulletin de la CIIP : *Politiques de l'Education et innovations*. Cette dernière publication traite d'un thème - l'enseignement des langues, les mathématiques, l'éducation aux citoyennetés, le secondaire I - des activités de la Conférence, avec quelques fenêtres qui s'ouvrent sur la Suisse alémanique et l'Europe.

Apprendre à vivre dans l'incertitude

La consultation des Annuaire et d'Etudes pédagogiques fait défiler l'histoire d'un siècle d'éducation. Elle révèle l'importance de l'effort de formation. On est, en effet, parvenu à instruire les enfants de parents souvent illettrés et à amener quatre cinquième de la population suisse, à la fin des années quatre-vingt-dix, à un diplôme du secondaire II. Une belle réussite.

Les réformes se succèdent et vont s'accéléralant au fil des décennies. *N'y a-t-il pas quelque chose d'étonnant, d'inquiétant même, à voir une réforme scolaire, à peine engagée, être tout aussitôt suivie d'une seconde réforme, puis d'une autre encore?* demande George Panchoad dans *Etudes pédagogiques* de 1972. A dire vrai, *les réformes scolaires ne suivent pas une ligne droite* car on ignore les contours de la société de demain. Force est donc de tâtonner. *La seule certitude c'est la nécessité d'introduire une pédagogie préparant les individus au changement.* Sage parole et toujours d'actualité.

Simone Forster

PESTALOZZI TOUJOURS D'ACTUALITÉ

En 125 ans, quatre articles furent consacrés à Pestalozzi dans l'Annuaire de l'instruction publique, et un dans la revue *Coordination*, ce qui fait de lui le pédagogue le plus cité dans nos publications, loin devant, par exemple, le Père Girard (2 articles) et Jean Piaget (1 article nécrologique). Pestalozzi fascine, parce que, modeste, dévoué et original, il est le précurseur de tous les principes l'instruction publique obligatoire.



En parcourant l'Annuaire de l'Instruction publique en Suisse (1910-1979), on y décèle plusieurs courants pédagogiques qui marquèrent notre pays durant ces années-là. En outre, de grands pédagogues suisses (Pestalozzi, Girard, Vinet...) ou étrangers (Montaigne, Froebel, Montessori...) retiennent l'attention de certains théoriciens et praticiens de l'éducation qui leur consacrèrent un ou plusieurs articles. Parmi ces articles, nous avons choisi ceux qui concernent particulièrement Pestalozzi et Girard et nous en dégagerons quelques éléments.

En 1926, année précédant la commémoration de la mort de Pestalozzi, Jules Savary rédigea un article intitulé *La religion de Pestalozzi*. L'auteur souligne que, pour Pestalozzi, la foi religieuse répond à un besoin intérieur de l'homme et relève plutôt du cœur que de la raison. Ce pédagogue considérait Dieu comme le Père de tous les hommes et ceux-ci étaient, par conséquent, ses frères. Il estimait que la piété devait se traduire en actes, et, à l'exemple du Christ, il voulait servir l'humanité. Jules Savary soutient que *Pestalozzi fut en religion comme en pédagogie un précurseur, un novateur*. Rejetant le formalisme, il voyait dans le christianisme une puissance d'affranchissement et de vie, aussi son système pédagogique repose-t-il sur le christianisme.

Lors du 200^{ème} anniversaire de la naissance de Pestalozzi, A. Malche rappelle dans *L'éducation pestalozzienne* (1946) quelques points fondamentaux de la doctrine de ce pédagogue. Il signale que celui-ci cherche à réformer la société en éduquant tous les enfants l'école devient ainsi *un creuset social*. La famille étant le milieu naturel de l'enfant, il importe que l'école lui ressemble. Les élèves devraient vivre en classe dans une atmosphère chaleureuse où ils feraient *leur métier, le métier d'apprentis de la vie*. Ils pourraient ainsi développer leurs capacités, prendre des initiatives, créer leur propre savoir en le conquérant *dans un effort de découverte, au milieu d'activités manuelles régulatrices de l'esprit et supports de la pensée*.

Dans l'article *Pestalozzi et la pédagogie expérimentale* (1949), R. Dottrens voulut attirer l'attention de ses lecteurs sur *un Pestalozzi inconnu ou méconnu, père de l'expérimentation pédagogique*. Il rappelle

que, selon Pestalozzi, le destin d'un pays est tributaire de l'éducation qu'il donne à ses enfants et celle-ci ne peut progresser sans une réforme de la société. *La réforme de l'état social ne peut se réaliser que si une éducation adéquate améliore les individus. Si la démocratie est nécessaire aux progrès de l'éducation, les progrès de l'éducation, à leur tour, assurent ceux de la démocratie*. En vue de la réforme de l'éducation, Pestalozzi proposa au Directoire la fondation d'une école expérimentale officielle. Ce projet fut approuvé mais ne put se réaliser compte tenu des événements politiques du moment. Cependant Pestalozzi fut autorisé à faire des expériences pédagogiques à Berthoud. La Commission de la Société des amis de l'éducation constata que sa méthode d'enseignement *suit uniquement la voie de la nature, (...) fait partir l'enfant de ses propres intuitions et le conduit peu à peu et par lui-même aux idées abstraites. Un autre avantage de cette méthode consiste en ce qu'elle ne fait pas apercevoir le maître : celui-ci ne paraît jamais comme un être supérieur, mais (...) il vit, travaille et semble apprendre avec les enfants ses pareils, plutôt qu'il ne les enseigne avec autorité*. Cette commission recommanda la création d'une école normale et d'une école modèle à Berthoud. En 1800, l'Institut d'éducation ouvrit ses portes au château de cette localité, mais c'est surtout à l'Institut d'Yverdon que Pestalozzi fut un pionnier en expérimentation pédagogique. Dans *l'Esprit de la méthode d'éducation de Pestalozzi*, M. A. Jullien affirme que cette *école expérimentale* (l'Institut d'Yverdon) *fournit (...) des expériences continues sur la marche et le développement progressif de l'homme. (...) La méthode (...) se fonde entièrement sur le principe organique de la vie intérieure et extérieure de l'enfant lui-même et de la nature humaine exactement observée*. Dans son article, R. Dottrens évoque encore Edouard Claparède, *qui a consacré sa vie, son intelligence et sa fortune aux deux écoles expérimentales genevoises qui ont démontré depuis trente ans à quel point Pestalozzi avait et a encore raison : l'Institut J.-J. Rousseau, et la Maison des Petits*.

Marie-Thérèse Weber

LA SCUOLA TICINESE ALLA FINE DELL'OTTOCENTO

L'ECOLE TESSINOISE A LA FIN DU XIX^e

Dans les années 1870, l'école tessinoise se débat avec d'importants problèmes, le taux d'analphabétisme est pré-occupant, principalement en raison de la faible scolarisation de beaucoup d'enfants, appelés à travailler dans les métiers d'émigration saisonnière, ainsi que d'une formation souvent très lacunaire des enseignants.

En 1873, l'ouverture d'une école normale, une meilleure rétribution des enseignants, et un décret gouvernemental interdisant l'émigration des enfants de moins de 14 ans sont la réponse de l'institution à l'exigence d'une meilleure qualité et efficacité de l'enseignement. L'année suivante, bien que la Constitution fédérale confirme l'obligation des cantons d'assurer une "instruction primaire suffisante", le Tessin, sous la pression des entrepreneurs, diminue à 12 ans l'âge minimal pour émigrer, en dérogation à la loi fédérale sur les fabriques qui l'avait fixé à 14 ans. En 1877 de retour au pouvoir après 40 ans d'opposition, les conservateurs promulguent la loi sur la liberté d'enseignement, rouvrant la porte à la «christianisation» de l'instruction, qui sera entérinée par la nouvelle loi sur l'école de 1879.

Dans ce cadre, le Département de l'éducation publique ne semble pas s'apercevoir de la naissance de la CDIP/SR. Un vif intérêt pour ce qui se passe au-delà des frontières cantonales, est, en revanche, entretenu par la Società degli amici dell'educazione del popolo, née à la fin des années 1830 dans le but de soutenir l'Etat dans son difficile projet d'école. Son organe officiel, "L'Educatore della Svizzera italiana", rend compte des "expositions didactiques" internationales, comme celle de Vienne en 1875, à laquelle la Società représente le Tessin; il suit avec attention les «congrès pédagogiques» internationaux et intercantonaux, comme celui de la SPR, entretenant l'intérêt porté à l'évolution de la situation outre Gothard, par les éducateurs tessinois, depuis l'époque de Pestalozzi, de von Fellenberg et du Père Girard.

Negli anni settanta dell'800, la scuola ticinese deve fare i conti con alcune importanti questioni che autorità, partiti politici e maestri percepiscono e valutano in modo molto diverso. Gli esami pedagogici per le reclute, inaugurati a livello federale proprio all'inizio del decennio, denunciano un livello preoccupante di analfabetismo anche fra i giovani ticinesi. I motivi di questa situazione sono individuati nella fragile scolarizzazione di una parte minoritaria ma non trascurabile dell'infanzia del cantone, sempre coinvolta nei mestieri dell'emigrazione stagionale, ma anche nelle estese lacune culturali e pedagogiche di troppi maestri, abilitati all'insegnamento dopo un solo e frettoloso corso estivo di «metodica».

Nel 1873, l'apertura della scuola magistrale biennale di Pollegio, una nuova legge sull'onorario dei docenti che fissa minimi salariali più dignitosi anche se ancora molto poveri e un decreto governativo che proibisce l'emigrazione dei minori di 14 anni sono la risposta dell'istituzione all'esigenza di maggiore qualità ed efficacia dell'insegnamento. L'anno seguente, mentre la Costituzione federale ribadisce l'obbligo dei cantoni di assicurare un'«istruzione primaria sufficiente», il cantone, su pressione degli imprenditori, diminuisce a 12 anni l'età minima per emigrare, e tale limite viene ribadito anche nell'80 in deroga alla legge federale sulle fabbriche che l'aveva fissato a 14 anni. Nel 1877, nuovamente al potere dopo quasi 40 anni di opposizione, i conservatori si

affrettano a promulgare la legge sulla libertà d'insegnamento, riaprendo le porte della scuola agli ecclesiastici, primo passo di quel progetto di «cristianizzazione» dell'istruzione poi perfezionato dalla nuova legge sulla scuola del 1879.

In questa cornice di importanti cambiamenti e di aspro scontro politico, il Dipartimento dell'educazione pubblica non sembra accorgersi della nascita della CIIP, mentre un interesse ben più vivo per ciò che accade oltre i confini cantonali nel campo dell'istruzione è manifestato dalla Società degli amici dell'educazione del popolo, nata sul finire degli anni trenta proprio con lo scopo di coadiuvare e stimolare lo Stato nel difficoltoso progetto di costruzione della scuola. Il suo organo ufficiale, l'«Educatore della Svizzera italiana», dà regolarmente conto delle «esposizioni didattiche» internazionali, come quella di Vienna del 1875, alla quale il Ticino è rappresentato da un membro della Società, o l'esposizione universale di Parigi del '78, dove diversi cantoni svizzeri, ma non il Ticino, mettono in mostra leggi e regolamenti scolastici, manuali e sussidi didattici. L'«Educatore» segue con attenzione anche i «congressi pedagogici» internazionali e intercantionali, come quello degli istitutori della Svizzera romanda, rinnovando l'attenzione per le proposte elaborate oltre Gottardo che gli educatori ticinesi nutrono dai tempi di Pestalozzi, von Fellenberg e padre Girard.

Fabrizio Mena



Illustration tipicamente radicale de l'incurable opposition entre les radicaux, «quelli del movimento» et les conservateurs «quelli della resistenza», Storia della Svizzera, Armando Dadò Editore, Locarno 1989

APPRENDRE A LIRE ET A ECRIRE

A la fin du XIXe siècle, tout est à faire en éducation. Les enfants des classes populaires vivent dans l'ignorance et leurs parents ne s'empressent pas de les envoyer à l'école. On a besoin des quelques sous qu'ils gagnent dans les fabriques ou qu'ils mendient sur les chemins.

Comment s'y est-on pris pour instruire les enfants du peuple, cette masse tumultueuse, en guenilles, misérable et souvent affamée ? Par un ensemble de lois d'abord. L'article 27 de la Constitution qui consacre la gratuité de l'école primaire et la place sous le contrôle exclusif du pouvoir civil, la loi fédérale sur le travail dans les fabriques ensuite, adoptée de justesse par le peuple et les cantons, qui interdit l'embauche des enfants de moins de 14 ans. Dernière mesure enfin : les examens des connaissances scolaires des recrues, institués dès 1875 par le Conseil fédéral. Les règlements militaires exigent que les hommes sachent lire, écrire, compter et qu'ils aient des notions d'histoire et de géographie suisse. Ces épreuves vont provoquer un véritable remue-ménage pédagogique dans les cantons car les résultats sont publiés chaque année. La plupart mettent sur pied des cours complémentaires, appelés *cours caniculaires* car ils n'étaient rien d'autre qu'un chauffage à blanc des connaissances.

Sous l'aiguillon des statistiques et des palmarès

Le Valais se lance dans cette expérience en 1876. Il ouvre un cours spécial préparatoire de 25 leçons de deux heures, durant le mois précédant l'examen fédéral. Toute absence à une leçon est punie d'une amende de deux francs. Ces bachotages donnent d'excellents résultats. De 1880 à 1909, au palmarès des cantons, le Valais passe du 22e rang au 6e. A la même époque, nombre de commissions scolaires du canton de Vaud organisent des cours du soir pour jeunes gens. Au programme : *lecture avec compte rendu, étude du système métrique, rédaction devant tenir lieu d'exercice orthographique, connaissances civiques et quelques notions d'agriculture.*

Fribourg relégué tout au bas de l'échelle édicte une loi sur l'école primaire, le 17 mai 1884. Les débats qui la précèdent au Grand Conseil, le 5 février 1884, sont agités. On redoute les dépenses excessives. Le député Georges Python monte aux barricades : *ce qui importe, c'est de réformer l'esprit public et d'inspirer aux familles une robuste conviction de la nécessité de l'instruction. Même appliquée avec rigueur, la répression des absences ne sera qu'un palliatif de fai-*

ble portée tant que les parents ne seront pas persuadés de l'importance de l'école dans l'éducation de leurs enfants.

Deux ans plus tard, le bouillant député devient Conseiller d'Etat, chef du dicastère de l'instruction publique. Les effets de son activité ne se font guère attendre : le canton passe dans l'échelle fédérale, du 24e rang (1884) au 6e en 1907. En 1883-84, on compte 137 écoles primaires dans le canton et quelque 20'500 élèves. Le nombre d'élèves par classe est en moyenne de 48. Cinquante ans plus tard, en 1934, il est de 38. Les prescriptions légales fixent à 70 le maximum des élèves d'une classe primaire.

Le Jeune Citoyen

En 1884, un zélé instituteur lausannois, F. Gaillard-Pousaz, qui deviendra inspecteur cantonal des écoles, commence la publication d'un petit journal bimensuel *Le jeune citoyen*. Avec l'aide de quelques collègues, il propose exercices et lectures préparatoires aux examens des recrues. Il écrit dans l'avant-propos du premier numéro du 25 octobre 1884 : *Le désir de voir les cantons romands conserver ou obtenir une place honorable au point de vue de l'instruction publique est l'une des causes de l'apparition du journal (...). Un confrère nous a précédé en Suisse allemande et paraît avoir rendu d'excellents services. (...) Nous ne voulons pas, jeunes concitoyens, vous renvoyer sur les bancs de l'école; nous supposons, au contraire, que votre instruction primaire est suffisante et qu'il ne s'agit que d'appliquer, de fixer ce que vous avez appris.*

Chaque numéro comporte des articles sur des sujets scientifiques, économiques, agricoles ou patriotiques, des exercices de lecture, des modèles et sujets de rédaction, des questions de calcul oral et écrit, des problèmes, de la comptabilité et des études sur l'histoire, la géographie et l'instruction civique. En 1900, la revue est prise en charge par les inspecteurs primaires vaudois. Collaborent à sa parution Neuchâtel, Genève et le Jura bernois. Fribourg éditte sa propre revue *Aux Recrues suisses*. La longévité du *Jeune citoyen* fut extraordinaire; il ne s'éteignit qu'en 1958.



Photo Willi Ronis «Le chemin des écoliers»

Et les filles ?

Evidemment, les filles sont exclues des cours caniculaires. Aucune formation complémentaire ne leur est offerte à l'issue de l'école primaire. Leur instruction ne préoccupe d'ailleurs guère les esprits. On craint plutôt que trop d'instruction ne les détourne de leur vocation d'épouses et de mères. Ces tâches obscures faites de dévouement et d'abnégation requièrent des compétences et un savoir-faire. C'est ce que clament, dès la fin du XIXe siècle, les sociétés d'utilité publique des femmes suisses. Elles se mobilisent pour que les filles suivent un enseignement ménager obligatoire à la fin de l'école primaire. Les garçons jouissent d'une instruction complémentaire, pourquoi pas les filles ? Les sociétés féminines se démènent et finissent par obtenir de la Confédération, en 1895, l'instauration d'un système de subventions au maintien et à la création d'écoles ménagères. Peu à peu ces cours se mettent en place. L'enseignement est multiple, pratique et théorique. Au programme les tâches ménagères certes, mais aussi des notions de comptabilité, de biologie, de chimie, de médecine et d'hygiène. Le pays a besoin de femmes au foyer capables de gérer l'argent du ménage, d'éduquer les enfants et de lutter contre les maux de l'alcoolisme, de la tuberculose et de la mortalité infantile.

Quand l'école va tout va

Une véritable fièvre éducative s'empare des cantons. Comptent alors les connaissances élémentaires qui permettent l'insertion du futur citoyen dans une société industrielle. Il s'agit aussi de faire des enfants, filles et garçons, des êtres socialement utilisables, pourvus d'une moralité solide fondée sur les sentiments religieux. On attend de l'école une oeuvre de régénération qui mette fin aux fléaux sociaux que sont alors les enfants vi-

Nous ne faisons plus l'éducation des hommes, des personalities, nous préparons des numéros de contrôle pour l'examen des recrues. Notre école n'est pas une école pour la vie, c'est une école pour examens de recrues. Le devoir le plus sacré du maître n'est pas de former le coeur, le caractère, la volonté de ses élèves, sont devoir le plus sacré est de veiller pour sa part à ce que son canton parvienne dans les examens de recrues à un rang honorable.

Johannes Ritschard, chef du DIP/BE 1907

vant de vagabondage et de mendicité.

En 1911, Genève est le canton qui investit le plus dans l'éducation primaire : 184 francs par an par élève, suivi de Bâle-Ville avec 169 francs, de Zurich avec 150 francs. Vient en queue : Uri avec 34 francs et le Valais avec 30 francs. On s'inquiète de l'hygiène des salles de classe, du mobilier, de l'efficacité du travail, de la régularité de la fréquentation scolaire, de l'adoption de plans d'études bien définis. Partout, on légifère, on organise de nouvelles structures de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur. La Suisse dépense alors 19 millions de francs pour les écoles primaires, subventionnées d'ailleurs par la Confédération à raison de 60 centimes par habitant.

Des effets des crises économiques

Notre siècle, héritier de la poussée éducative du XIXe siècle, va édifier les systèmes scolaires. Une tâche souvent ardue car l'argent ne cesse de manquer. Crises et guerres se répercutent sur les budgets. *Economies!* écrit le chroniqueur du Valais dans l'Annuaire de l'instruction publique en Suisse de 1934. *Cela devient le mot d'ordre, la hantise de tous les esprits, la préoccupation des préoccupations. Encore faut-il économiser judicieusement, surtout en matière d'instruction publique; car des mesures de compression hâtives ou maladroites pourraient sacrifier l'avenir de la famille et de la société, abaisser le niveau intellectuel du peuple et compromettre l'équilibre qui doit régner entre le progrès matériel et économique et le développement des valeurs spirituelles et morales d'un Etat.* Le Grand Conseil décrète une réduction de traitement pour tous les employés, fonctionnaires, magistrats cantonaux. Pour les maîtres, il est prévu un minimum d'existence de 1200 francs. La réduction de 6% ne porte que sur les traitements qui dépassent ce montant et elle diminue de ½% par enfant à charge au-dessous de 18 ans.

À Genève, la même année, on s'inquiète de l'afflux des élèves dans les établissements secondaires d'instruction générale. On l'attribue aux parents qui poussent leurs enfants vers les collèges car la crise rend si difficile le choix d'une profession que beaucoup de familles, qui n'auraient pas fait continuer des études à leurs enfants, les laissent actuellement dans les écoles aussi longtemps que possible. Réduction des salaires et prolongement des études, les crises économiques sont étonnamment constantes dans leurs effets.

Ce rapide survol de la mise en œuvre d'un enseignement obligatoire et post-obligatoire veut montrer de manière impressionniste, la longue et difficile naissance de l'école primaire, gratuite et obligatoire. Dans les grands débats actuels sur la mission de l'école, il faudrait parfois se souvenir de sa jeunesse. Elle n'est guère plus que centenaire.

Simone Forster



Photo Werner Bischof

Références :

Barbey, F.- *L'enseignement post scolaire en Suisse.*- Annuaire de l'instruction publique en Suisse.-Lausanne: Librairie Payot, 1935

Margot, Jules.- *Chronique de l'enseignement post scolaire, «Le Jeune Citoyen».*- Annuaire de l'instruction publique en Suisse.-Lausanne: Librairie Payot, 1934

Gobat, H.- *Les examens de recrues de 1896 à 1909.*- Annuaire de l'instruction publique en Suisse.-Lausanne: Librairie Payot, 1911

Baumgartner, E.- *Les nouveaux examens pédagogiques des recrues.*- L'instruction publique en Suisse.- Lausanne: Librairie Payot 1942

Heller, Geneviève.- *Propre en ordre.*- Lausanne : Editions d'en Bas, 1979

QUI VA PAYER POUR L'ÉCOLE OBLIGATOIRE ?

Il fallut bien des luttes pour arriver à une disposition sur l'école primaire dans la Constitution de 1874. Et encore cet article 27 était fort timide. Le plus petit dénominateur commun en quelque sorte. Il permit toutefois l'essor de l'école gratuite et obligatoire



Karl Schenk (1823-1895), Conseiller fédéral, Berne

Dès 1870, les esprits éclairés de notre pays s'inquiètent de la piètre éducation des enfants du peuple. Les pétitions aux Chambres se succèdent. Les libéraux lucernois réclament un droit de regard de la Confédération sur les objectifs d'enseignement de l'école publique, une participation à l'inspection des écoles et à la création d'écoles normales. Les fédéralistes montent aux barricades et la bataille fait rage. Finalement, le 19 avril 1874, le peuple adopte la disposition constitutionnelle qui se limite à l'obligation et à la gratuité de l'instruction primaire. Celle-ci doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience et de croyance. (art. 27)

L'article est voté; il convient de l'appliquer. Le congrès de la Société suisse des instituteurs, réuni à Winterthur, le 7 septembre 1874, exige un projet de loi fédérale. Il faut décider d'un nombre minimal d'années de scolarité obligatoire et de semaines d'école par an, du nombre d'élèves par classe, des normes de formation du corps enseignant, des rémunérations et de la qualité des moyens d'enseignement.

Le conseiller fédéral Numa Droz au travail

En 1877, le conseiller fédéral neuchâtelois Numa Droz se prononce contre cette revendication. Chargé de compiler les documents envoyés par les cantons, relatifs à la mise en œuvre de l'article 27 (rapports pédagogiques et statistiques, nouveaux textes de

lois et règlements scolaires, programmes des écoles primaires, moyens d'enseignement), il estime qu'en dépit de graves problèmes financiers et d'évidentes lacunes, les cantons manifestent une réelle volonté d'instruction des enfants du peuple.

Numa Droz préconise la création d'un instrument de coordination des politiques scolaires : un Bureau relevant de la Confédération avec un service pour la Suisse romande, un autre pour la Suisse alémanique et une antenne pour la Suisse italienne. Il demande à la Confédération de surveiller les écoles publiques, les examens des recrues, et de publier chaque année un état de l'instruction publique en Suisse. Ses propositions souples et réalistes sont discutées dans les cantons et aux Chambres. La Société suisse des instituteurs campe sur ses positions et se prononce pour la promulgation d'une loi fédérale. À l'inverse, la Société pédagogique romande se rallie aux propositions de Numa Droz.

Pris dans la polémique et les remous d'un pays divisé, le Conseil fédéral, dans son message de 1880 à l'Assemblée fédérale, renonce dans l'immédiat à toute loi scolaire. Il lui faut des données plus précises sur les systèmes scolaires cantonaux. Il propose l'engagement d'un adjoint pour le Bureau de la statistique. La Commission du Conseil national chargée de ce dossier, après maints déchirements, décide de la nomination d'un secrétaire de l'instruction publique.

Tumultes, cris et chuchotements

Ce nouveau poste déchaîne les passions. Durant la session des chambres de 1882, le conseiller fédéral bernois Karl Schenk pré-

Juin 1928 : la Conférence des chefs de départements de la Suisse romande manque d'esprit de solidarité

Le Département fédéral de l'Intérieur informe les cantons de sa décision d'augmenter la subvention fédérale à l'école primaire dans huit cantons de montagne. Prise de position de la Conférence : *MM. les chefs de Département reconnaissent que les cantons de montagne sont dans une situation particulièrement difficile mais ils n'estiment pas moins que les buts de la subvention fédérale, mentionnés dans la loi de 1903, ne peuvent être modifiés que par une nouvelle loi. D'autre part, vu la diminution de la valeur de l'argent, les cantons non montagnards ont aussi droit à une augmentation de la subvention fédérale. Des démarches seront faites par la Conférence pour obtenir que le taux de la subvention soit mis en rapport avec les dépenses actuelles des cantons. Ces dépenses ont énormément augmenté depuis 25 ans.*

Extrait du procès-verbal de la Conférence des 15 et 16 juin 1928 à Lausanne

cise son cahier des charges : récolte d'informations sur la situation de l'instruction élémentaire dans les cantons et préparation de deux lois d'application de l'article 27 de la Constitution. La première sur les compétences de l'Etat en matière scolaire et sur la neutralité religieuse, la seconde sur la fréquentation obligatoire de l'école primaire, sur sa gratuité et ses exigences. Ces projets déclenchent l'ire des Eglises. Les catholiques redoutent que les prêtres ne soient exclus de l'enseignement des écoles publiques. Catholiques et protestants refusent de couper l'école de ses racines religieuses. Ils peignent le diable sur la muraille et affublent l'innocent secrétaire de l'instruction publique du nom de *bailli scolaire*. Ils lancent un référendum qui aboutit. Le 26 novembre 1882, le peuple rejette ce projet. Seuls les cantons de Soleure, Bâle-Ville et Neuchâtel l'acceptent. Ce vote marque la fin des tentatives de centralisation de l'école publique.

Il faut subventionner l'école publique

La Constitution impose aux cantons de coûteuses obligations scolaires. En 1892, les Sociétés suisse et romande d'instituteurs demandent à l'Assemblée fédérale de charger le Conseil fédéral d'étudier un système de subventions. La même année, le conseiller national Théodore Curti dépose une motion. Il exige un soutien financier de la Confédération aux écoles publiques, le subventionnement des moyens d'enseignement afin d'assurer la gratuité de l'école primaire. Le Conseil fédéral donne suite et dépose, le 5 juillet 1895, un projet de loi qui alloue des subsides de 30 à 50 centimes par tête d'habitant suivant la situation économique des cantons. Une dépense annuelle d'environ 1,2 millions francs.

Ce projet est celui du conseiller fédéral bernois Karl Schenk, fervent adepte du développement de l'instruction publique en Suisse. Chargé de rédiger le message du Conseil fédéral aux Chambres, il meurt subitement, le 8 juillet 1895. Son successeur, le conseiller fédéral Victor Ruffy, enfouit ce travail de pionnier au plus profond de ses tiroirs.

Naissance de la CDIP

C'était sans compter avec la vigilance de Johann Emmanuel Grob, chef du Département de l'instruction publique du canton de Zurich qui invite ses collègues, le 24 février 1897, dans la salle du Grand Conseil de Lucerne à un débat sur

le subventionnement de l'école par la Confédération. La Conférence suisse était née. Au terme de trois réunions d'août à octobre 1897, elle élabore un projet de loi fédérale, adressé le 15 avril 1898 au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale.

La Conférence propose une clé de subventionnement plus simple que celle du Conseiller fédéral Karl Schenk. La Confédération verse aux cantons 200 francs par an par poste d'instituteur, soit un montant de 2 millions par an. Le Conseil fédéral se prononce, le 21 mars 1899, pour l'ancien projet: 60 centimes par tête d'habitant et 20 centimes supplémentaires pour les cantons économiquement défavorisés. Il faut encore passer par les Chambres mais le moment est malvenu car les esprits s'échauffent dans les débats sur l'assurance maladie et accidents. Le 20 mai 1900, le peuple rejette l'assurance, et les directeurs de l'instruction publique, réunis à Lucerne, décident de relancer le projet. Finalement, de guerre lasse, les Chambres approuvent, en 1902, l'article 27 bis de la Constitution :

Des subventions sont allouées aux cantons en vue de les aider à remplir leurs obligations dans le domaine de l'instruction primaire. (...)

L'organisation, la direction et la surveillance de l'école primaire demeurent dans les compétences des cantons sous réserve des dispositions de l'article 27 de la Constitution fédérale.

L'article est adopté en votation populaire le 23 novembre 1902.

Instruire coûte cher

En mars 1903, le Conseil fédéral propose aux Chambres un projet de loi sur la subvention à l'école primaire. Il est adopté le 25 juin et entre en vigueur en octobre de la même année. Les subsides fédéraux sont prévus pour la création de nouvelles classes, la construction et la transformation des maisons d'école, l'installation des engins de gymnastique, la formation et les traitements

des instituteurs, le mobilier, le matériel et les manuels scolaires, les secours en aliments et vêtements aux enfants pauvres, l'éducation des enfants faibles d'esprit. Cette aide bienvenue accélère l'essor de l'instruction publique et facilite son implantation dans les régions de montagne.

Dès 1908, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique demande un relèvement du taux de subvention. Elle n'obtient gain de cause que le 1er octobre 1930 quand entre en vigueur une nouvelle loi qui fixe le subventionnement à un franc par habitant et par an et accorde un subside supplémentaire de soixante centimes par habitant aux cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, d'Appenzell, des Grisons, du Tessin et du Valais. Ce supplément devait aider à renforcer l'enseignement et à construire des écoles dans les vallées écartées. Il est alloué un supplément extraordinaire de soixante centimes aux cantons du Tessin et des Grisons afin de renforcer le statut de la troisième langue nationale.

L'article 27 bis revu et corrigé fait monter la subvention, pour 1931 et les années suivantes, à 4 560 000 francs environ. Le régime des aides de la Confédération s'éteint en 1985, quand le peuple (oui 58,5%, non 41,5%) et les cantons (5 refus) acceptent l'arrêté fédéral du 5 octobre 1984. On estime alors que les subventions ne sont plus nécessaires car partout, jusque dans les vallées les plus reculées, le peuple est préservé des dangers de l'ignorance.

Simone Forster

Références:

Badertscher, Hans.- *La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique 1897 à 1997*. - Berne Stuttgart Vienne: Editions Paul Haupt, 1997

Annuaire 1931 *Subvention de la Conf. à l'école primaire*, p 10 article de Chuard, anc. Conseiller fédéral

Berne, le Palais fédéral, gravure d'époque



EDUCATION ET CONSTRUCTION DE LA CITOYENNETÉ

«*La démocratie, sans les lumières, est un fléau.*»

Exergue d'A. Daguet, placé par Numa Droz en tête de ses manuels d'instruction civique.

Le 19^e siècle est convaincu que c'est l'école qui constitue le théâtre principal où se joue l'avenir du pays, de la démocratie, où se construit le lien social, où se forge le sentiment d'appartenance à la communauté, aussi bien religieuse que patriotique, nationale, voire européenne, universelle. C'est bien cet idéal collectif qui va permettre de révolutionner l'institution scolaire, non sans susciter maints débats contradictoires, cristallisés précisément sur la formation à la citoyenneté.

Quelles évolutions et permanences peut-on repérer quant à cette formation citoyenne et politique ?

Quels sont les valeurs et référents identitaires proposés aux écoliers et à quelles communautés d'appartenance l'école introduit-elle les élèves ?

Quelles images de la citoyenneté l'école primaire publique véhicule-t-elle à travers ses divers enseignements : la géographie, la lecture, le chant, mais surtout l'histoire et l'instruction civique, volontiers surnommées des écoles de patriotisme, toutes disciplines qui visent la transmission d'une représentation partagée du monde et de son histoire, pour construire une «identité citoyenne collective»? (Audigier 1997).

D'une appartenance confessionnelle à une appartenance citoyenne

Esquissons d'abord quelques balises chronologiques. Si l'on ne peut pas strictement superposer la chronologie des divers cantons, si des décalages peuvent apparaître, surtout entre les cantons urbains/ruraux ou montagnards, catholiques/protestants, romands/suisse-alémaniques, un même mouvement général s'opère pourtant, qui permet de dégager trois étapes charnières.

A l'aube du 19^e siècle, l'appartenance à une communauté confessionnelle transcende la conscience nationale.

On est alors convaincu que c'est par la diffusion d'une culture toute religieuse que l'on forme de bons citoyens. Abandonnée souvent aux initiatives locales, philanthropiques et religieuses, l'éducation du peuple vise d'abord son évangélisation, et l'histoire sainte constitue le réservoir des références culturelles jugées indispensables pour forger le sentiment d'appartenance à la communauté, à cette époque, la communauté confessionnelle.

Pas plus l'histoire que la géographie ou l'instruction civique n'apparaissent comme des disciplines enseignées en tant que telles. Mais les livres de lecture et d'histoire sainte, quand ils existent, proposent des récits historiques, lesquels visent avant tout l'édification morale et religieuse de l'élève.

Avec la Régénération des années 1830, se propage l'idée qu'une augmentation des droits populaires exige que chaque citoyen bénéficie d'une formation citoyenne minimale, toujours teintée de religiosité.

Tandis que l'école est progressivement placée sous la direction des instances politiques et non plus uniquement religieuses, apparaît le souci d'une véritable formation politique, citoyenne, du peuple. Mais le concept de patrie reste pour l'essentiel confiné dans les limites cantonales, quand ce n'est pas communales.

L'histoire, la géographie, voire l'instruction civique, deviennent progressivement des disciplines d'enseignement autonomes; elles ont des finalités autant civiques que morales



L'éducation aux citoyennetés est une préoccupation constante du monde scolaire. Pour preuve, la CIIP a décidé de consacrer le Colloque romand 1998/99 à cette thématique. Opération d'envergure, ce Colloque romand a vu une centaine d'enseignants et d'enseignantes de tous les ordres d'enseignement, du préscolaire au postobligatoire, issus des sept cantons romands ainsi que du Tessin, réfléchir au statut de l'éducation aux citoyennetés, à sa place dans les programmes, de même qu'à ses objectifs. Ce Colloque 1998/99 s'est terminé le 24 septembre 1999 par une journée de travail à Yverdon-les-Bains, réunissant l'ensemble des participants. Cette journée, faisant suite à une première journée mise sur pied dans cette même ville au mois de décembre 1998 pour dresser un état des lieux et mettre en discussion une série de projets, a permis de dégager certains principes généraux. Les Actes du Colloque 1998/99 qui seront édités dans le courant du printemps 2000 témoigneront de l'intense travail mené sur ces questions à l'intérieur des différents cantons. Ils comprendront également une série de propositions concrètes en vue d'asseoir l'Education aux citoyennetés en Suisse romande et au Tessin.

et religieuses. Tous restent alors convaincus qu'une formation citoyenne doit être religieuse également : un bon chrétien est nécessairement un bon citoyen et inversement.

Avec l'avènement de la démocratie, dans les années 1846-1850, l'école est conçue comme l'espace privilégié pour affermir le sentiment d'appartenance à une commune citoyenneté.

La thèse défendue par les bâtisseurs de la démocratie rejoint celle proposée dans l'exergue de Numa Droz. Du moment que la souveraineté se voit partagée avec le peuple lui-même, l'instruction elle aussi doit devenir un bien commun, pour que chaque futur citoyen puisse être à même d'assumer pleinement ses nouveaux droits et devoirs. Une éducation nationale doit préparer chacun à son rôle de citoyen, pour que les décisions individuelles, fondement des décisions collectives, résultent d'un choix éclairé, autrement dit libre et raisonné, afin que l'intérêt de la nation perdure dans le secret du scrutin, le souci du bien public étant intériorisé.

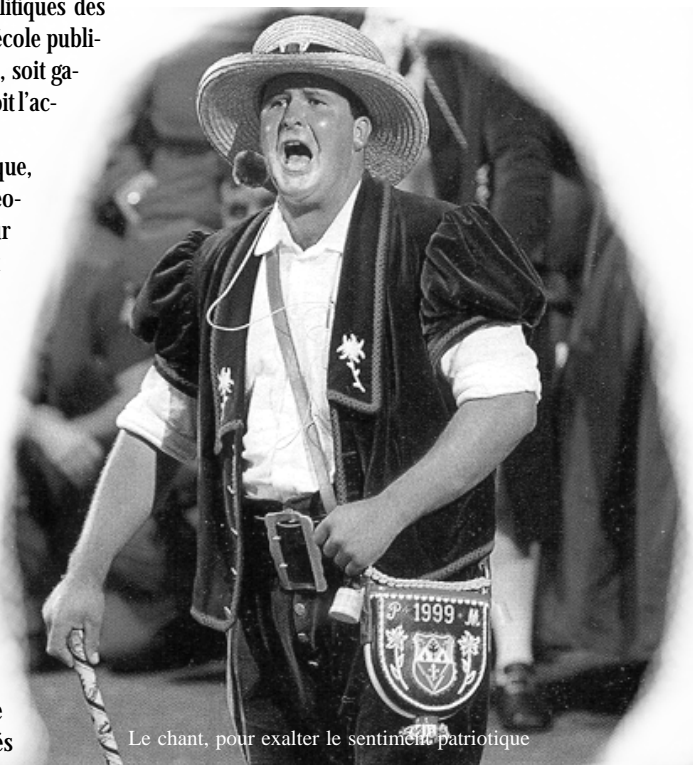
Transcendant les clivages sociaux et politiques habituels, les pouvoirs publics, en Suisse comme dans la plupart des États républicains d'Europe occidentale, sont convaincus que la meilleure façon de garantir une citoyenneté éclairée, de s'assurer des vertus civiques et des compétences politiques des futurs citoyens est d'édifier une école publique véritablement démocratique, soit garantissant à tout un chacun de droit l'accès à l'instruction.

L'histoire, l'instruction civique, mais aussi la gymnastique et la géographie, ont désormais toute leur place dans les programmes, étant conçues comme des disciplines clé pour unifier et consolider la nation et forger une citoyenneté consciente de ses droits et devoirs. Les contenus culturels de toutes les autres disciplines, en particulier du chant, de la gymnastique et du français, prennent de surcroît une coloration résolument patriotique. On assiste à une multiplication des Jubilés (5e centenaire de la bataille de Sempach, 6e centenaire du pacte de 1291), abondamment célébrés

dans le cadre scolaire, et qui ont eux aussi pour ambition de fortifier l'idée de cohésion nationale et de diffuser les valeurs républicaines.

Les efforts en faveur de cette "éducation à la citoyenneté" atteignent leur apogée dans le dernier tiers du siècle, suite à l'adoption de l'article 27 de la nouvelle Constitution fédérale de 1874 et sous la pression du contexte socio-politique, dans une Europe qui voit s'exacerber les conflits de nationalités. Non sans basculer par moment en une éducation nationaliste, voire chauvine, caractéristique, on le sait, de la fin du 19e siècle, notamment au moment où culminent les tensions du Kulturkampf (ce sera également le cas durant les deux guerres mondiales).

Mais c'est surtout avec la gratuité des fournitures scolaires, adoptée au tournant du 19e siècle dans de nombreux cantons, que ces disciplines ayant pour vocation d'éduquer à la citoyenneté consolident leur statut et affinent leurs objectifs. En effet, chargés désormais de diffuser eux-mêmes les fournitures scolaires, les Départements de l'instruction publique des différents cantons investissent davantage dans l'édition de manuels spécifiquement adressés aux écoliers. Ils élaborent et distribuent des manuels d'histoire et d'instruction civique comme de géographie, favorisant ainsi une harmonisation des pratiques d'enseignement. Et ce sont bien les manuels qui constituent alors l'un des piliers essen-



Le chant, pour exalter le sentiment patriotique



«Se reconnaître dans les mêmes valeurs identitaires»
1954, Pierre Monnerat, Hug & Söhne, Zurich

tiels de l'enseignement et permettent rétrospectivement de connaître quels sont les contenus scolaires effectivement abordés.

Manuels d'histoire et d'instruction civique - Paradoxes d'une éducation à la citoyenneté

Une analyse des principaux manuels d'histoire et d'instruction civique de Suisse romande de cette époque permet d'évoquer trois questions qui tentent de problématiser trois paradoxes auxquels est alors soumise cette éducation à la citoyenneté.

Comment unifier l'éducation à la citoyenneté et diffuser l'idée d'une commune Patrie alors même que les référents culturels sont si différents et ne cessent d'être l'objet de confrontations entre cantons, confessions, régions linguistiques ?

Autrement dit, comment se reconnaître tous dans la même histoire, et les mêmes valeurs identitaires, alors que l'histoire, la culture de chaque canton est si diverse ? Et surtout que l'interprétation de l'évolution historique, des référents culturels, est profondément différente d'une communauté à l'autre.

Prenons l'exemple des manuels d'histoire suisse (cf. Chatelain, 1995). En dépit des fervents accents unitaires de leurs préfaces, de l'insistance obsédante sur l'esprit de concorde qui doit animer le peuple suisse, ces manuels optent essentiellement pour des approches cantonalistes, jalonnées de guerres et conquêtes. Le récit de la constitution du territoire national sous l'Ancien Régime prend le pas sur la destinée moderne du pays comme Confédération helvétique. Ces manuels présentent ainsi la Suisse plus comme une mosaïque de petits états cantonaux que comme un pays organisé autour d'un pouvoir central fort (Magnin, 1994).

Pour dépasser cette contradiction, la Conférence intercantonale romande constituée en 1874 tente une harmonisation des manuels en Romandie; vu les difficultés pour s'accorder sur la manière même d'écrire ces manuels et sur leurs contenus culturels, on ne se prononce pour un manuel unique qu'en 1898; il verra le jour en 1905. Il s'agit de l'histoire suisse de William Rosier. Or seuls les cantons protestants (Vaud, Neuchâtel, Genève) iront au bout de l'entreprise, le retrait des cantons catholiques (Fribourg Valais) attestant des difficultés pour se reconnaître dans

une même culture historique et citoyenne.

Les manuels d'instruction civique parviennent mieux à surmonter ces contradictions. Ils centrent leur attention sur les Constitutions fédérales de 1848 puis 1874 et les Lois et Règles communes à tous les Suisses, sur les droits et devoirs incombant à tous les citoyens du pays. Mais le statut des cours d'instruction civique reste très fragile dans la plupart des cantons en raison des difficultés posées par l'enseignement de notions trop abstraites (p. ex. inamovibilité, juridiction, cassation pénale, landsturm, distinctions entre libertés civiles et politiques, entre monarchie absolue et tempérée, entre les deux chambres fédérales...). Dans la plupart des cantons suisses, ce sont les examens de recrues, incluant cette discipline dès la fin de la décennie 1870, qui vont consolider cette branche scolaire.

Souci de vérité, d'objectivité et de neutralité sont-ils conciliables avec la mission conférée aux disciplines comme l'histoire et l'instruction civique d'insuffler l'amour du pays et de ses institutions et d'affermir l'identité nationale ?

Cette question renvoie à la tension entre les enjeux cognitifs d'une discipline et les comportements sociaux qu'on en attend.

Alors même que l'on prétend s'inscrire en rupture avec l'école chrétienne, les finalités de l'histoire et de l'instruction civique demeurent clairement situées sur un registre idéologique et moral encore sous l'ère démocratique; il s'agit avant tout de transmettre une foi patriotique et des vertus républicaines. L'histoire et l'instruction civique ont pour fin la formation de "bons citoyens", dévoués au pays, connaissant leurs droits et pratiquant leurs devoirs. Elles visent la diffusion d'une morale sécularisée : devoir, dévouement, travail, ordre, obéissance, soumission et non pas initiative, liberté, et ambition; les impératifs de l'école républicaine sont ainsi très proche de ceux de l'école chrétienne.

On transpose le passé national dans le cadre traditionnel de l'histoire sainte, même si on propose d'autres modèles de vertu, d'autres actes d'héroïsme, d'autres bornes chronologiques, que l'on sacralise d'autres mythes fondateurs. Si l'on estime certes que l'on doit renoncer à une histoire romancée, mystifiante, pour intégrer les découvertes des érudits et accéder à une plus grande objectivité et neutralité, les manuels scolaires, comme le soulignent Chatelain (1995) et Heller (1993), sont pourtant encore le relais

d'une idéologie mystifiante, dans le but de transmettre une forme de foi républicaine. Ce que même l'historien et pédagogue Daguët, cautionne en quelque sorte, dans un article daté de 1872 :

L'histoire pour le peuple suisse est l'École de patriotisme. Il ne faut donc pas jouer avec ce sentiment sacré et une grande réserve est nécessaire quand ils s'agit de rectifier certains faits dans le champ de la littérature historique destiné à la jeunesse et au grand public, parce qu'une fois que vous avez démolé la croyance de la jeunesse et celle du peuple à quelques-unes des traditions qui lui sont les plus chères et qui symbolisent à ses yeux la liberté, l'indépendance, les vertus républicaines, vous aurez détruit toute espèce de foi historique et patriotique. Les distinctions subtiles (...) ne sont pas l'affaire des masses.

On a peur qu'une histoire seulement basée sur la transmission de connaissances, visant un rapport réflexif et critique à l'histoire, à la nation, conduisent à la mort du patriotisme et ne mette en péril la nation elle-même, parce que l'on n'a pas rompu avec une histoire pragmatique, visant l'édification morale du citoyen.

Les bâtisseurs de la démocratie ont-ils ce faisant véritablement relevé le défi d'une "Instruction publique", visant une souveraineté éclairée, ainsi que Numa Droz, Alexandre Daguët, mais aussi Condorcet et tant d'autres, appelaient de leurs vœux ?

La réponse est assurément positive, si l'on considère les impressionnants investissements consentis dans le développement des systèmes scolaires publics, garantissant dès le milieu du 19^e siècle à chacun le droit à l'instruction, et donc la possibilité pour chacun d'accéder à une citoyenneté éclairée. La réponse est déjà plus nuancée si l'on examine attentivement et de façon critique les contenus scolaires dispensés et les réalisations effectives, au-delà des discours d'intention. Ce projet audacieux n'est que partiellement réalisé au 19^e, et n'a pas échappé à certains écueils.

L'exemple du 19^e siècle suisse montre que les pouvoirs publics, politiques, n'ont pas résisté à la tentation de se servir de l'école publique pour tenter d'obtenir une adhésion aux institutions établies et consacrer le régime en place en exaltant l'idéologie républicaine, autrement dit, ils n'ont pas échappé à l'écueil de politiser l'école, de subordonner les savoirs à une inculcation idéologique et morale

du futur citoyen.

Serait-ce que l'on ne reconnaît alors point au peuple sa capacité à assumer son mandat de souverain ? Considérant encore le peuple comme une masse à civiliser et dont les prétentions sociales, politiques et scolaires, jugées insensées, sont à contenir plus qu'à combler, l'école de la démocratie naissante résiste à se donner pour finalité la construction d'une citoyenneté éclairée et autonome. De surcroît le pouvoir établi n'est pas sans prendre progressivement conscience que les effets de la généralisation de l'instruction lui échappent en partie, supputant un lien direct entre l'extension de la scolarisation et le renforcement des mouvements sociaux. Tout se passe finalement comme si les démocraties naissantes s'étaient emparées de l'école aussi pour endiguer les débordements potentiels du suffrage universel, espérant ainsi canaliser les demandes sociales dans un cadre jugé acceptable, en vue de préserver l'exigence de concorde sociale sans laquelle la démocratie ne peut survivre.

Si l'on doit reconnaître que la démocratie naissante, encore chancelante, a peut-être besoin d'une certaine éducation morale à la souveraineté, une démocratie accomplie n'exige-t-elle pas en revanche que l'école ne soit plus vue comme un instrument pour endiguer les effets de la souveraineté du nombre - subordonnant l'instruction à des visées politiques, idéologiques, éducatrices, mais comme un moyen de permettre au peuple souverain d'accéder à une citoyenneté éclairée et autonome, fondée sur la raison et la liberté ?

Rita Hofstetter

Références :

- Audigier F. (1997). *Histoire, géographie et éducation civique à l'école : identité collective et pluralisme*. Colloque "Défendre et Transformer l'école pour tous. Marseille.
- Chatelain P.-Y. (1995). *Histoire et idéologie. L'enseignement de l'histoire suisse dans l'école primaire neuchâteloise (1850-1904)*. Cahiers de l'Institut d'histoire, No 3, Université de Neuchâtel.
- Heller G. (1993). *D'un pays et du monde*. (catalogue d'exposition). Association du Musée de l'École et de l'Éducation. Yverdon-les-Bains.
- Magnin C. (1994). "Hop Servette! Hop Suisse!" In R. Hofstetter, C. Magnin, J. Michaëlis, C. Renevey Fry (1994). "A vos places!". *Ecoles primaires entre élitismes et démocratie*. Genève 1880-1960.
- Daguët A., *Abrégé de l'histoire de la Confédération suisse à l'usage des écoles primaires*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1887, 9^e édition
- Rosier W., *Histoire illustrée de la Suisse à l'usage des écoles primaires*, Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, 1905.
- Numa Droz, *Instruction civique, cours élémentaire à l'usage des écoles primaires*, 1900, 2^e éd.
- Daguët A. (1872). "Critique historique", *L'Éducateur*, p. 210. Cité par G. Heller (1993).



«La possibilité pour chacun d'accéder à une citoyenneté éclairée»

1938, Noël Fontanet, Atar S.A., Genève

LA MORALE

UN INGRÉDIENT INDISPENSABLE À TOUTE INSTRUCTION

Jadis, le premier devoir de l'instituteur primaire était l'éducation morale de ses élèves. Il fallait faire d'écoliers turbulents et tapageurs, enclins à la paresse et aux polissonneries, des citoyens honnêtes, soucieux de leurs devoirs, soumis à leur condition. L'instruction était chose sérieuse. Tout était prétexte à la leçon.

Jusqu'à l'avènement des Etats-nations du XIXe siècle, les mêmes ouvrages, rédigés en latin ou traduits dans les diverses langues vernaculaires, étaient utilisés par les maîtres de toute l'Europe. Réservés à une élite, ils contribuaient à une certaine cohésion culturelle. L'éclosion des nationalismes va entraîner, dans son sillage, la création des systèmes éducatifs. Leur fonction était avant tout de renforcer les sentiments d'appartenance à une identité nationale. Vers 1830, les Etats éditent leurs ouvrages scolaires au même titre que la monnaie ou le timbre-poste... L'usage du terme *manuel* se généralise d'ailleurs durant ces années.

La morale s'enseigne par l'exemple

Dès la fin du siècle, les enfants de toutes les couches sociales commencent à se presser sur les bancs des classes. On redoute l'ignorance et les turbulences de cette masse souvent malpropre, négligée, et bruyante. Il va falloir lui apprendre l'ordre, la discipline, le respect des hiérarchies, les valeurs morales et l'amour de la patrie. Jules Ferry affirmait qu'il fallait *une longue suite d'influences morales... Peu de formules, peu d'abstractions, beaucoup d'exemples.*

La morale devient une manière d'apprendre. On s'initie à la grammaire, à l'orthographe, à la géographie par paraboles, par petites histoires édifiantes qui marquent l'imagination. La Préface du Livre de lecture à l'usage des écoles primaires françaises du

canton de Berne de 1901 l'énonce clairement : *Nous avons pris à tâche de n'admettre que des morceaux de peu d'étendue, instructifs et attrayants, qui puissent être facilement compris des élèves et qui, par les leçons qui s'en dégagent, soient propres en même temps à former le cœur, à épurer le goût, à développer l'imagination, à cultiver l'intelligence et à charmer l'esprit. Fables, poésies, contes animaliers etc. apprennent à vivre dans le respect des êtres et des choses.*

Les animaux servent de leçon

Premier centre d'intérêt : les animaux. Une valeur sûre qui plaît à l'enfance et qui se prête aisément à une leçon de morale. La Fontaine l'avait bien compris. Ainsi les petites fourmis *peuvent servir à notre instruction et à notre amusement. (...) leur industrie, leur diligence infatigable, la police de leur république, les tendres soins qu'elles ont de leurs petits, nous annoncent la sagesse du Créateur. Dans toutes ses oeuvres, il n'en est aucune, quelque inutile, quelque nuisible même qu'elle paraisse, qui ne soit bonne et digne d'admiration. Rien n'a été créé sans dessein; il n'est rien qui n'ait son usage et sa destination.* (Livre de lecture des écoles primaires, Neuchâtel, 1865).

Dans le Livre de lecture de Genève et Neuchâtel de 1911, on s'indigne des aphorismes et proverbes empruntés à l'histoire naturelle. Ainsi l'âne, *le bouc émissaire de tous nos vices, de toutes nos turpitudes* pourrait dire s'il avait l'usage de la parole : *«S'il vous faut absolument de vilains types pour vos défauts, croyez-moi, ne prenez pas tant de peine, en cherchant un peu, et même sans chercher, vous les trouverez facilement dans vos rangs.»*

Le papillon si léger est aussi prétexte à leçon. Un père fait observer à son fils qu'il *n'était auparavant qu'une pauvre chenille.* (...)

L'homme, au jour solennel du jugement des morts,

Se dépouillant aussi de ses langes funèbres,

Comme ce papillon sortira des ténèbres. (Neuchâtel, 1865)



La morale et la religion indissociables. D'après un abrégé des récits bibliques de 1891, Benzinger & Co, Einsiedeln

Aidez les pauvres!

Les livres scolaires mettent un accent tout particulier sur le civisme, la bonté, la générosité, le labeur et l'acceptation de son destin. Les valeurs se concentrent sur la famille, le foyer, le village avec son église et ses champs. Les manuels sont truffés de fortes maximes, d'amusantes anecdotes, d'histoires édifiantes. Dans *les souliers et les deux écus* (Neuchâtel, 1865), un jeune Anglais se promenant dans les environs de Lausanne avec son précepteur, aperçoit une paire de souliers terreux appartenant à un pauvre paysan qui travaille dans son champ. Le jeune homme décide de cacher les chaussures et de s'embusquer dans un fourré. *Mon ami, lui répond le respectable professeur, il ne faut jamais se divertir aux dépens du pauvre. Faites une action plus digne de vous. Mettez un écu de six francs dans chacun de ses souliers et ne nous montrons pas.* L'Anglais obéit. Découvrant l'argent, le paysan tombe à genoux et remercie le Seigneur. *Tu savais que mes enfants n'avaient plus de pain, que ma femme était malade et que je n'avais plus aucune ressource.* Et le jeune homme, ému aux larmes, de remercier son professeur d'une leçon qu'il n'oubliera jamais : *Nous ne devons nous approcher du pauvre que pour lui faire du bien.*

La famille ou l'apprentissage de la vertu

Les familles des anciens manuels sont souvent modestes et besogneuses. Père et mère ont des tâches précises et les rôles sont traditionnels. Pas question de mère suffragette. Les mamans sont douces, bienveillantes, penchées sur les berceaux, les papas, des citoyens plutôt rigides et travailleurs. La famille est *la première des sociétés*. (...) *Le père est le chef de famille; il en est le soutien et le protecteur.* (...) *De la mère dépend l'union, l'harmonie, le bonheur domestique. Tendre, dévouée, attentive, indulgente, la bonne mère est un gage de paix, une autre providence.*

Les parents doivent, avec le concours de la société, instruire et élever leurs enfants. Une obligation qui signifie *une culture convenable des facultés intellectuelles et morales, la répression des vices, l'exemple et l'enseignement de l'honnêteté et de la*

vertu. L'enfant doit à ses parents amour, respect et reconnaissance. (Berne, 1901). Il lui faut être docile et soumis. *Tu sais qu'il faut aimer tes parents qui sont bons pour toi, qui te rendent facile la vie que tu ne serais pas en état de gagner toi-même et qui sont sans cesse préoccupés de ta santé et de ton bonheur. Tu sais qu'il faut non seulement les aimer mais aimer et assister tous ceux qui t'aiment en dehors de ta famille et même les pauvres gens que tu ne connais pas.* (...) *Il faut être juste pour tout le monde et indulgent pour les ignorants,*



Les mérites et les coupables. (Neuchâtel, 1911)

Instruire et éduquer

L'école est indispensable dans une république. Elle *seconde l'œuvre de la famille en préparant l'enfant pour la vie civile. C'est la société elle-même qui commence. Dans notre pays, l'école est accessible à tous; le pauvre comme le riche peut et doit prendre part au bienfait de l'instruction. Elle est presque aussi nécessaire à l'homme que les aliments qui le nourrissent, que l'air qu'il respire.* (Berne 1901).

Il faut instruire certes mais aussi éduquer, apprendre l'honnêteté, le courage, l'amour du prochain. Les manuels fourmillent d'édifiantes historiettes scolaires qui servent d'exemple et font réfléchir. Pendant la récréation, un écolier brise le bel encrier de porcelaine que le maître affectionne. A la rentrée, le maître demande que le coupable se lève

afin de recevoir trois coups de férule. Léon s'avance. Il veut protéger André, le vrai fautif, qui est encore petit. La classe proteste et la vérité éclate. Le maître, très ému, serre Léon dans ses bras (Berne 1901). Robert, écolier turbulent, *mauvais sujet, paresseux à l'école et plus disposé à courir les champs qu'à faire ses devoirs*, s'amende. Un jour, il voit sa sœur aînée, pleurer sur la tombe de sa mère et implorer son pardon pour son incompétence éducative. Ce choc va déclencher un revirement de conduite. Fièremment, Robert va apporter à sa sœur, un bulletin qui va mar-

quer toute sa vie et faire de lui un homme. Le maître a écrit : *Devoirs soignés. Grands progrès, enfant en voie de devenir un très bon élève.* (Genève et Neuchâtel, 1911)

Le monde en miniature

Les livres de lecture sont d'une incroyable richesse. On y traite de tout : d'histoire, de biographies, de sciences naturelles, de géographie, de voyages, des peuples de la terre, d'industries, du corps humain, d'hygiène. Ils évoquent des sujets aussi divers que la vie de Mahomet, la mort de Beethoven, le passage de Bonaparte par le Saint-Bernard, la conquête des pôles, les forêts vierges de l'équateur, les effets de la musique sur le serpent à sonnette, les piles et télégraphes, les locomotives, le paratonnerre, la respiration, l'influence de l'alcool sur le système nerveux. Les manuels donnent aussi des conseils pratiques pour la vie quotidienne. En fait, on y trouve tout ce qu'un citoyen est censé connaître. Ces

véritables petites encyclopédies sont, en général, l'unique ouvrage des familles avec la Bible, le catéchisme, le psautier et le Messager boiteux.

La Suisse, son histoire, sa vocation, ses institutions, ses difficultés de cohésion sont des thèmes abondamment traités. *Trois hommes, un Gaulois, un Germain et un Latin qui se seraient enfermés dans une forteresse, différents de tempérament, de mœurs, de croyances et anciennement ennemis, qui, après s'être quelque peu chamaillés, voyant qu'ils sont forcés de vivre ensemble, en seraient arrivés à se dire qu'il faut vivre en paix, oublier ses querelles, s'entraider : voilà la figure de la petite nation suisse. (...) Les Suisses sont communément des hommes vigoureux, carrés, un peu lourds, un peu lents, mais solides, courageux, persévérants et sages. Les habitants des villes, dans les vallées, au bord des lacs, sont industriels et habiles travailleurs.* (Genève et Neuchâtel, 1911). L'asile, au début du siècle est déjà une question d'importance. *De tous temps, mais surtout dans ce siècle, notre Suisse s'est fait un devoir et un honneur de pratiquer le droit d'asile et d'offrir sur son sol hospitalier, un refuge à tous les proscrits politiques, à quelque parti ou à quelque opinion politique qu'ils se soient rattachés.* (Berne, 1901)

Et aujourd'hui ?

L'école d'aujourd'hui est celle d'une société pluraliste et sécularisée. La morale des anciens manuels a pris des teintes sépia et fait désuet. Le terme lui-même est dépassé. On parle d'éthique, *un mot descendu du ciel des philosophes* (Louis Legrand, 1991). Pourquoi ce glissement sémantique ? On redoute aujourd'hui les prétentions d'universalité et d'intemporalité de la morale. On craint son vocabulaire. L'éthique fait plus moderne ; c'est en quelque sorte une morale vidée de tout moralisme. Elle se discute et se définit par sa relativité.

La nouvelle culture éthique scolaire est humaniste, en marge des croyances religieuses. Elle se transmet à travers ces multiples éducations que sont les droits de l'homme, les citoyennetés, l'interculturel, la santé et l'écologie. Autant de valeurs qui font l'objet de débats en classe. La morale n'est plus un objectif d'apprentissage ; elle ne s'enseigne

plus. L'enseignant n'est plus tenu d'en être un exemple vivant, *l'instituteur de la conscience et du cœur des enfants*. (Compayré) Aux yeux des pédagogues de l'école active, la morale s'apprend par l'exercice de la vie en commun, l'expérience du travail de groupe, les discussions des conseils de classe. Certes, pourtant aujourd'hui, on s'aperçoit soudain que l'exercice ne fait pas tout et que la bonne vieille morale a du bon. Oui, mais com-

ment doit-on le dire? Ça fait tellement ringard...

Simone Forster

Références :

Manuels scolaires Etats et sociétés XIXe-XXe siècles / Service d'histoire d'éducation, Paris : INRP, mai 1993, no 58



Planche murale «Le courage», Musée de l'école, Yverdon

Ethique, école et société / Revue internationale d'éducation, Sèvres, mars 1995, no 5

SPEECKAERT, Georges Patrick.- *Livres scolaires d'autrefois de 1840 à 1940.* - Bruxelles : de Boeck, 1996

Livre de lecture à l'usage des écoles primaires / Neuchâtel : Librairie Delachaux et Sandoz, 1865

Livre de lecture à l'usage du degré supérieur des écoles primaires / Genève, Ed. Atar, 1911
Le trésor de l'écolier, Livre de lecture à l'usage des écoles primaires françaises du canton de Berne / Berne: Librairie de l'Etat, 1901

Petit vocabulaire et premières leçons de grammaire/ manuel illustré destiné aux écoles de la Suisse romande, La Chaux-de- Fonds :

Imprimerie coopérative, (méthode par centres d'intérêt)

Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), sur les finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique du 18 novembre 1999

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),

- i) **considérant** les missions et objectifs de l'Ecole publique tels qu'arrêtés dans la loi de chacun des cantons représentés en son sein ;
- ii) **prenant acte** des évolutions et transformations sociales et culturelles dans notre société, lesquelles tendent à relativiser, affaiblir ou évacuer parfois, les normes et les valeurs fondatrices de l'action éducative, notamment, les changements dans la structure familiale, les migrations et brassages de populations et de cultures, l'état de sécularisation des institutions, l'impact et le rôle des médias, les effets de la consommation et de la publicité sur la jeunesse ;
- iii) **observant** avec inquiétude la détérioration de certains comportements, la multiplication d'incivilités et de violences à l'intérieur et à l'extérieur des écoles ;
- iv) **considérant** que l'Ecole publique, institution fondamentale de notre société démocratique et de liberté, se doit de rester à même d'assumer dans notre pays et dans chacun de nos cantons sa mission d'instruction et d'éducation, toute sa mission d'éducation ;
- v) **saluant** l'engagement des enseignants dans l'accomplissement de leur mission d'instruction et d'éducation, et **considérant** les difficultés de son exercice, en particulier lorsqu'elle est assumée dans la plénitude de sa dimension éducative ;
- vi) **s'inscrivant dans la continuité** des efforts consentis jusqu'à ce jour en matière de coordination et d'harmonisation des politiques de formation et de ses aboutissements antérieurs, notamment en matière de programmes scolaires et de moyens pédagogiques communs à l'ensemble de la Suisse romande ;

estime utile et nécessaire :

de réaffirmer avec vigueur les objectifs éducatifs assignés à l'Ecole publique dans les cantons de la Suisse romande et du Tessin et **de confirmer** les valeurs dont cette Ecole a charge de promouvoir l'éveil et le développement auprès des enfants et de la jeunesse que les familles lui confient ;

d'annoncer les lignes d'action qu'elle entend promouvoir .

Les valeurs éducatives essentielles dont l'Ecole publique a charge de promotion :

L'Ecole publique dans chacun des cantons de la Suisse romande et du Tessin partage un large fonds commun de missions éducatives à remplir ainsi que de valeurs à promouvoir dans son action :

- i. le développement de la personnalité équilibrée de l'élève ; de sa créativité et de son sens esthétique ;
- ii. le développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même et d'autrui, ainsi qu'à l'égard de l'environnement ;
- iii. le développement de l'esprit de tolérance et de coopération, le sens de la solidarité ;
- iv. le développement de la faculté de discernement et d'indépendance de jugement ;
- v. la correction des inégalités de chance et de réussite scolaires;
- vi. la mission d'intégration dans le respect des autres langues et cultures.

Ainsi l'institution éducative publique fonde son action :

- a) sur le respect de la valeur intrinsèque de la personne ;
- b) sur les droits et devoirs de la personne humaine ainsi que sur les droits de l'enfant;
- c) sur le principe de l'égalité de traitement.

Les lignes d'action à promouvoir :

1. Développer dans les établissements de formation un climat éducatif assurant la cohérence de l'action des divers intervenants et favorisant la transmission des valeurs.
2. Renforcer le partenariat avec les familles de manière à privilégier, dans la concertation, la complémentarité de l'action éducative de la famille et de l'institution scolaire. Raffermer la confiance des parents par la transparence des objectifs que l'école s'efforce d'atteindre et par la discussion ouverte sur les moyens pour y parvenir.
3. Faire toujours davantage de l'école un lieu de respect de l'élève de tout âge dans sa personnalité propre et en devenir. Un espace où il peut être lui-même, écouté et pris en compte ; respecté, par l'institution dans ses règles de fonctionnement et par ses partenaires. Un espace où il fait l'apprentissage de la considération et du respect d'autrui, de son maître et de ses condisciples.
4. Conserver et entretenir à l'école un climat d'accueil pour l'élève de toute origine et de toute provenance. Veiller à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer.
5. Prendre en compte et rendre accessible la connaissance des fondements culturels, historiques et sociaux, y compris des cultures religieuses, afin de permettre à l'élève de comprendre sa propre origine et celle des autres, de saisir et d'apprécier la signification des traditions et le sens des valeurs diverses cohabitant dans la société dans laquelle il vit.
6. Veiller, en y associant tous les acteurs de l'institution scolaire, à l'équilibre entre l'instruction et l'éducation. De manière à permettre à l'élève de construire ses valeurs éthiques et spirituelles tout autant que d'édifier son répertoire de connaissances et de développer ses compétences.

Ainsi, la Conférence :

- a) **confirme** son action de coordination, favorisant la mise en commun des compétences et des moyens des départements de chacun de ses membres, afin de renforcer la capacité de tous les partenaires de l'Ecole à offrir aux élèves de tous âges les meilleures chances de formation ;
- b) **s'engage** à inscrire dans les mandats et les programmes des institutions de formation des enseignants la tâche de proposer aux maîtres des offres de formation aux compétences relationnelles, à une meilleure connaissance de soi ainsi qu'au dialogue et à la coopération avec les parents ;
- c) **invite les autorités concernées** à consacrer les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission de l'Ecole ;
- d) **charge** ses propres organes et commissions, d'inscrire leur action et de concevoir leurs propositions dans la perspective de l'application des principes de la présente déclaration. En particulier, les travaux engagés en vue de la mise au point d'un nouveau plan d'étude cadre pour la scolarité obligatoire en Suisse romande et les propositions de moyens didactiques dans le champ de l'éducation générale et sociale à l'étude prendront en compte les finalités et missions éducatives définies par la Conférence.

Neuchâtel, le 18 novembre 1999

La Présidente
Martine Brunschwig Graf

Le Secrétaire général
Jean-Marie Boillat

DE L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES

Comment la progressive libération de la femme et sa conquête de l'égalité se reflètent-elles dans l'institution scolaire ? Celle-ci fut-elle un moteur ou un frein pour l'amélioration de la condition féminine au cours de ces 125 ans ?

La révolution démocratique inaugurée au milieu du 19^e siècle s'accompagne à la fois d'une exclusion et d'une inclusion citoyenne des femmes.

En effet, le suffrage universel exclut d'emblée toutes les personnes de sexe féminin puisqu'il leur dénie les droits civiques les plus élémentaires – le droit de vote en particulier, les privant ainsi du droit à une citoyenneté active et à une pleine participation à la vie publique.

Mais parallèlement, la révolution démocratique s'accompagne progressivement d'une nouvelle inclusion citoyenne des femmes, en ce qu'elle s'attache à garantir le droit universel à l'instruction, faisant désormais preuve d'un empressement inégalé à l'égard de l'alphabétisation et de la scolarisation des filles.

Ainsi, nous soutiendrions volontiers la thèse que *ceux-là mêmes qui instituent cette "démocratie exclusive" ont participé, à leur manière, à l'inclusion des femmes dans la vie de la cité par le fait même de reconnaître puis de garantir aux filles le droit à l'instruction et de fonder une instruction publique organiquement et juridiquement rattachée à l'Etat. C'est en tentant de promouvoir l'universalité de l'instruction que les premiers artisans de la démocratie ont contribué à ce que l'universalité de la citoyenneté puisse devenir une réalité. Ils ont ainsi construit le socle sur lequel les générations suivantes édifieront, au 20^e siècle, une démocratie garantissant à chacun et chacune une citoyenneté active et autonome.*

Sous l'Ancien Régime, la formation des filles reste abandonnée à l'initiative domestique, privée et religieuse

Certes, il existait déjà sous l'Ancien Régime diverses offres scolaires pour les filles. Ayant pour mission de transmettre la révélation, l'Église chrétienne se distingue très tôt, partout, par sa vocation

enseignante et ses oeuvres scolaires s'adressent en premier lieu aux femmes, considérées comme les médiatrices de la religiosité. Des asiles et institutions de bienfaisance offrent également quelques rudiments scolaires aux classes populaires. Les jeunes filles privilégiées par la naissance ou la fortune recourent quant à elles au préceptorat et prolongent leur formation par une fréquentation assidue des salons et des sociétés bienpensantes.

Peu exigeante sur le plan financier, la formation dispensée par les congrégations est particulièrement appréciée car elle a l'avantage, pense-t-on, d'être appropriée à toutes les "destinées naturelles" des femmes: qu'elle ait pour fin le noviciat, la formation aux fonctions de mère, d'épouse et de maîtresse du foyer domestique, elle valorise, plus que le savoir, le contrôle de soi, la piété, l'abnégation, le dévouement. On estime alors que *les vertus morales et pieuses, attributs de la sphère privée, sont aux femmes ce que sont aux garçons les compétences intellectuelles, professionnelles et sociales, attributs de la scène publique.* A quoi bon investir des fonds publics pour la formation des jeunes filles, puisque la plupart de ses bénéficiaires n'en font pas un usage public?

Jusqu'au début du 19^e siècle, la formation des filles se voit ainsi essentiellement abandonnée à l'initiative domestique, privée et religieuse et les contenus de l'enseignement demeurent très élémentaires. *L'éducation des filles, plus encore que celle des garçons, reste ce faisant étroitement calquée sur les divisions sociales et confessionnelles et contenue dans les limites étroites de la morale, de la religion et des premiers rudiments;* et les inégalités entre genres se creusent dans les campagnes, les communautés catholiques et surtout à mesure que l'on descend dans la hiérarchie sociale.

Naissance de l'instruction publique (19^e siècle), une première inclusion citoyenne

La fondation de l'instruction publique aura des incidences décisives, plus encore pour les filles que pour les garçons, pour favoriser la généralisation de la fréquentation scolaire, atténuer discriminations sociales et sexuelles et pour élargir les programmes d'enseignement. Tandis que l'école, à l'aube du 19^e siècle, reste dépen-





“ L'amélioration morale des femmes est donc liée à leur état physique. Plus elles seront fortes, plus elles seront aptes au travail. C'est là une question économique de la plus grande importance. ”

E. Hartmann, 1913

“ Les jeunes filles seront un jour les mères d'une génération future, la santé et la prospérité physique et intellectuelle de nos descendants dépendent de la santé des mères, cette unique considération doit suffire pour attirer l'attention des hommes d'Etat et pour déterminer les législateurs à introduire la gymnastique élémentaire dans toutes les écoles. ”

Louis Guillaume, 1864

dante des initiatives et des ressources particulières, tout entière ajustée sur les structures sociales et livrée aux contradictions des Églises, elle se présente à la fin du 19^e, sous la forme d'une école publique, financée par l'État, dégagée juridiquement des confrontations sociales, politiques et religieuses, pour inclure tout un chacun de droit, toutes appartenances confessionnelles, sociales, et surtout sexuelles confondues. *Filles comme garçons accèdent ainsi au statut juridique d'élèves, reconnus comme des sujets de droit libérés pour un temps de leurs origines et déterminations sociales, culturelles, religieuses, sexuelles – soit une condition pour que le droit égalitaire à l'instruction puisse se réaliser.*

Les filles se voient maintenant convoquées dans la construction d'une nation unifiée et d'une citoyenneté éclairée. Certes, c'est toujours leur vocation éducative – comme premières préceptrices du futur citoyen – plus qu'un souci d'égalité entre sexes, qui constitue la source de cette nouvelle sollicitude étatique.

L'histoire de l'éducation des filles s'assimile dès lors à l'histoire d'une progressive conquête des différents niveaux d'enseignement, visant d'abord une équivalence puis une égalisation des offres sinon des chances de formation entre genres.

Une première étape s'inaugure avec l'adoption de l'obligation scolaire, qui par tout inclut les filles (Tessin 1804, Fribourg 1807, Valais 1828, Neuchâtel 1850, Genève

1872, Constitution fédérale 1874). Paradoxalement, cette inclusion paraît aussi évidente que l'est alors leur exclusion de la citoyenneté active. Cette obligation provoque l'extension du réseau primaire public favorisant la généralisation de la scolarisation féminine. Mais la mise en pratique de cette loi se fera souvent plus lentement pour les filles que pour les garçons, particulièrement dans les milieux populaires, dans les campagnes et les cantons catholiques, plus réticents devant la sécularisation et laïcisation de l'école, craignant toujours qu'en accédant au savoir, les filles ne s'éloignent de Dieu, ne nourrissent des ambitions démesurées et ne délaissent ce faisant leurs devoirs domestiques.

Une conquête graduelle... pour mieux accomplir ses devoirs de mère, d'éducatrice et de ménagère?

Se descelleront ensuite successivement les verrous du secondaire puis du supérieur, permettant progressivement aux femmes d'élargir leurs horizons culturels et professionnels, non sans résistances, compromis et nouvelles discriminations. La situation socio-économique d'une région exerce ici une influence décisive sur ce processus, ne serait-ce que parce que l'industrialisation visibilise de nouveaux besoins de formation et qu'une conjoncture favorable élargit les offres de formation et les perspectives professionnelles, notamment des femmes.

De nombreuses écoles secondaires, tant privées que publiques, religieuses que laïques, destinées aux jeunes filles ouvrent leurs portes dès le milieu du 19^e siècle. Le canton de Vaud inaugure le mouvement en Suisse romande, avec l'Ecole Vinet (1839) qui privilégie certes toujours la formation domestique et religieuse de ses élèves, estimant devoir “rendre la fille à sa mère” et la former aux travaux domestiques ainsi qu’“au ménage qui sera sa république à elle, sa politique, son forum”. Genève, quant à elle, opte pour une Ecole secondaire de jeunes filles laïque et publique en 1847, dont les programmes, relativement étendus, confèrent néanmoins toujours une place de choix aux ouvrages de femmes pour éviter “de distraire les jeunes filles de leur vocation naturelle et de leurs devoirs domestiques”. Les cantons catholiques de Fribourg et du Valais leur emboîteront le pas, tout en continuant encore longtemps à confier la formation secondaire des jeunes filles aux congrégations religieuses.

Ce sont ensuite les offres de formations professionnelles qui s'élargissent,

bien qu'elles privilégient toujours les métiers dits "vocationnels" de la femme: éducatrice, institutrice, soignante, ménagère, couturière, puis secrétaire. L'institutionnalisation officielle des Ecoles normales pour institutrices (p. ex. Vaud 1837, Delémont 1846, Valais 1852) s'effectue néanmoins après celle des Ecoles normales des instituteurs et demeure plus longtemps entre les mains des religieuses. Lausanne fonde en 1859 la première école au monde destinée à la formation professionnelle des infirmières (La Source); Genève la première Ecole professionnelle et ménagère de Suisse romande, en 1893. Les associations féminines et les sociétés d'utilités publiques, en particulier la Société d'utilité publique des femmes suisses fondée en 1888, encouragent ces projets, estimant que l'obtention des droits politiques passe par l'accomplissement des devoirs de mère et de ménagère.

Une égalité souvent plus formelle qu'effective

S'agissant de l'université, les juridictions scolaires proclament bientôt l'égalité des conditions d'admission pour les deux sexes (Genève 1872, Lausanne 1890, Fribourg 1905). Mais cette proclamation reste encore longtemps discours d'intention, puisque les établissements secondaires ouverts aux jeunes filles n'offrent pas les "prérequis" conditionnant l'admission dans le réseau supérieur (p. ex. latin, mathématique, certificat de maturité). Ce n'est que vers le milieu du 20^e siècle que les filières de formation secon-

daire et supérieure seront partout formellement égalitaires.

La généralisation de la mixité va assurément favoriser une égalisation des conditions de formation à tous les niveaux scolaires, ne serait-ce qu'en élargissant les offres scolaires (du point de vue des institutions d'abord, des programmes et contenus scolaires ensuite) dont peuvent bénéficier les filles. Non sans reconduire ou engendrer d'autres discriminations, liées notamment à une différenciation, sexiste, dans les contenus privilégiés, les attentes et les exigences pédagogiques, d'autant que l'identification à des rôles et fonctions sociales spécifiques reste bien ancrées, aussi bien dans les mentalités masculines que féminines (réitérant la délicate question posée dans toute situation d'oppression de la participation-complicité de la "victime" à sa condition).

Bien que les statistiques scolaires (cf. par ex. Ocstat 23) confirment avec éclat la progression de l'égalité hommes-femmes devant l'instruction (à tous les niveaux scolaires, plus du 50% des étudiants sont aujourd'hui de sexe féminin), elles dévoilent aussi, en creux parfois, combien perdurent les distinctions, voire les discriminations, qui pour être plus subtiles n'en sont pas moins tenaces. Le mouvement continu de féminisation des filières scolaires supérieures depuis 20 ans a certes permis un élargissement des stratégies scolaires et des choix professionnels des femmes mais n'a pas empêché une concentration dans les emplois traditionnellement féminins, souvent moins reconnus, ni une discrimination du

point de vue des catégories socio-professionnelles et de l'accès aux positions hiérarchiques les plus enviables.

Le droit universel à l'instruction, garanti par un service public d'enseignement de qualité à tous les degrés d'enseignement, reste une condition du devenir de la démocratie

Si l'école reconduit un certain sexisme et ne parvient pas, à elle seule, à enrayer les inégalités, elle n'en a pas moins contribué de façon décisive à réduire un certain nombre de discriminations entre genres et à émanciper la femme d'un destin supposé naturel, en fait arc-bouté sur un héritage culturel multiséculaire.

L'école doit encore poursuivre son combat contre les discriminations sexuelles, toujours tenaces; elle le fait depuis longtemps et c'est aussi en reconnaissant cet héritage, en reconnaissant combien l'existence d'une instruction publique – garantissant à chacun le droit à l'instruction – a contribué à atténuer, depuis cent ans, les discriminations sexuelles, que l'on peut analyser avec lucidité les conséquences possibles d'un démantèlement de l'école publique quant à l'égalité des sexes devant la culture.

Le droit universel à l'instruction, que seul peut garantir un service public d'enseignement de qualité, étendu aujourd'hui à tous les degrés d'enseignement, reste une condition du devenir de la démocratie, en ce sens qu'il constitue une condition pour que chacune et chacun, femme et homme, puisse paritairement accéder à une citoyenneté active, soit éclairée, reconnue, autonome.

Rita Hofstetter

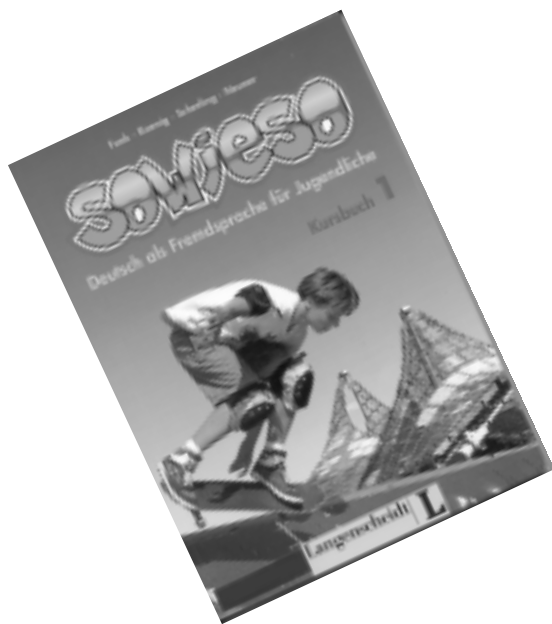


Références :

OCSTAT (1996). *Féminin-masculin. Portrait statistique des femmes du canton de Genève vers 1995.*

«TREASURE ISLAND SWITZERLAND» À LA CHASSE AUX TRÉSORS ENFOUIS

La Suisse est quadrilingue, mais le «Suisse trilingue» est un mythe. Certes, on enseigne les langues nationales à l'école depuis longtemps, mais ensuite, les parle-t-on ? La «menace» de l'anglais a mis le bâton dans la fourmière fédérale, maintenant les langues vont bon train sur le sujet.



Un «bilinguisme de proximité» pour tous ?

Les jeunes Suisses qui habitent, par exemple, Barcelone et fréquentent l'Ecole Suisse reçoivent une éducation bilingue - allemand et espagnol. Mais ils deviennent rapidement multilingues : à la maison, ils parlent souvent un dialecte alémanique ; dans la rue, ils entendent le catalan, l'espagnol et bien d'autres langues ; à l'école, les leçons se donnent en allemand ou en espagnol, mais les élèves ont aussi des cours de catalan, d'anglais et/ou de français.

Les jeunes Alémaniques, Romands, Tessinois ou Grisons qui habitent une autre région linguistique de notre pays vivent, eux, dans une Suisse officiellement trilingue, avec quatre langues nationales, de nombreuses autres langues dues à la migration et, comme dans les autres pays du continent, avec l'omniprésence de l'anglais dans certains secteurs. Or que ces «migrants suisses» développent - ou non - un large éventail de compétences bilingues reste lié jusqu'à ce jour avant tout à l'investissement des familles pour que le patrimoine de la langue maternelle ne s'atrophie pas. S'y ajoute bien sûr ce qu'en font les enfants eux-mêmes. Ils bénéficient certes d'un enseignement de leur langue maternelle à l'école mais comme «langue étrangère».

Officiellement, les migrations linguistiques des Suisses sont donc simplement ignorées alors qu'elles pourraient se vivre comme des passerelles entre les langues et les cultures. Un potentiel dynamique s'est trouvé enfoui, plutôt qu'exploité. «Pour vivre heureux, vivons séparés» ! Tel est le principe qui a longtemps prévalu au niveau du pays alors que dans les régions, c'était plutôt : «Pour vivre heureux, vivons assimilés» ! L'insularité régionale répondait à l'insularité nationale. Aujourd'hui ces attitudes se craquent, malgré d'apparentes résistances. Comme l'a dit Ruth Dreifuss, présidente de la Confédération, à la télévision alémanique le 1er août de cette année : «Die Schweiz bleibt ein fragiles Konstrukt.» Il est vrai que notre pays a besoin de nouveaux ciments. Ainsi, l'ignorance réciproque des communautés linguistiques ne tient plus face à l'Europe. Plus encore : face à l'émergence du «village global» et de la menace d'uniformisation, notre identité plurilingue et pluriculturelle constitue une réelle plus value. Assumons-la en commençant par assurer un bilinguisme de proximité pour tous

au départ. Faut-il vraiment être un enfant «suisse à l'étranger» ou un enfant «étranger en Suisse» pour développer ce genre de compétence dès le plus jeune âge ?

De l'apprentissage des langues nationales et de l'anglais

A cause de la proximité, l'apprentissage des langues nationales à l'école permet d'accéder facilement aux échanges individuels ou de classes entre les régions linguistiques. Rares sont toutefois les programmes d'études qui comptent ce genre d'expérience au nombre de leurs objectifs obligatoires. D'autre part, si l'enseignement bilingue est expérimenté dans de nombreux projets et à tous les niveaux, il n'est pas systématiquement offert. Ainsi, malgré la timide percée de ces formes alternatives d'apprentissage et les méthodes «communicatives», utilisées au cours de la dernière décennie, l'enseignement des langues nationales souffre en fait d'un paradoxe : ces langues sont celles de nos voisins, mais leur apprentissage reste trop souvent un exercice artificiel, scolaire, peu lié aux ressources de l'environnement immédiat.

En Suisse romande, on y voit une conséquence de l'utilisation étendue des dialectes en Suisse alémanique. Pourtant c'est moins le parler dialectal que le manque d'intérêt des Alémaniques pour les difficultés de compréhension que rencontrent leurs compatriotes d'une autre langue et leur réticence à parler l'allemand qui posent problème. Du côté des Romands, c'est surtout le manque de maîtrise de l'allemand qui est en cause (la plus grande aisance de nombreux Tessinois dans les autres langues nationales leur donne un atout enviable). Toutefois la méconnaissance des principales différences entre l'allemand et les dialectes est aussi un obstacle, mais il ne serait pas difficile de le lever.

Entre communautés linguistiques géographiquement proches - l'Espace Mittelland par exemple - la motivation est là. Mais aux confins de la Suisse alémanique, on considère la Suisse romande comme un «voisin» bien lointain et les voisins immédiats - le Liechtenstein, l'Autriche, l'Allemagne - donnent la priorité à l'anglais. Le «Web», la publicité, la musique mais aussi le nombre de personnes qui la parlent et aiment à la parler rendent cette langue d'un commerce proche et concret dans le monde entier. Ainsi l'an-

glais est-il déjà utilisé comme véhicule de communication par certains milieux professionnels et la communauté scientifique, dans notre pays également. S'installera-t-il progressivement dans les brèches de nos divers "fosés" helvétiques ou saurons-nous miser sur nos ressources enfouies? C'est un choix à faire, mais sans céder à de nouvelles peurs, sans brandir "l'entente confédérale", un bouclier plutôt abstrait. Car aucune langue ne s'apprend bien contre une autre.

C'est dans cette optique que le *Concept général des langues* (CGL) de la CDIP-CH entend développer le bi/multilinguisme à l'école et autour de l'école en lui donnant une forme moderne et concrète. Y sont intégrées les langues nationales, l'anglais et les langues de la migration. L'accent est mis sur la définition d'objectifs et de niveaux à atteindre et à évaluer (à l'aide du *Portfolio des langues*, par exemple), pour chaque langue et aux divers paliers de la scolarité ; sur l'harmonisation des moyens d'enseignement ; sur la coordination des didactiques ; sur les formes alternatives d'apprentissage : exploitation des échanges régionaux tant pour les apprenants que pour les enseignants, soutien à l'enseignement bi/plurilingue, etc. ; enfin sur une formation adaptée des enseignants dans le cadre des nécessaires collaborations.

Produit avec le statut de rapport en 1998, le CGL fait actuellement l'objet de nouveaux travaux, après consultation. Il

reste à espérer qu'il constituera dans un avenir proche une affirmation claire de la politique linguistique de notre pays. Le CGL est un cadre suffisamment souple pour laisser une place à la diversité des besoins régionaux.

Quelles priorités en Suisse latine ?

L'allemand d'abord ?

Le monde virtuel dans lequel nous propulsent les nouvelles technologies de l'information ne doit pas remplacer la rencontre avec des personnes en chair et en os. La socialisation des jeunes enfants ne passe-t-elle pas par leur milieu immédiat : famille, voisins, école? Dans la société pluriculturelle ac-

tuelle, c'est également dans cet entourage familial que s'expérimentent d'abord les différences linguistiques et culturelles. Bien exploitée, cette situation permet en outre de sensibiliser aux langues les très jeunes enfants déjà, et de faire réfléchir les plus âgés sur leur manière d'apprendre.

Ainsi, la proximité des régions germanophones et la volonté d'entretenir des rapports de bon voisinage justifient-elles amplement le choix de l'introduction de l'allemand avant les autres langues en Suisse romande. L'allemand est en outre un atout professionnel aussi précieux que l'anglais pour les jeunes Romands. Nécessité oblige ? Il n'est donc pas étonnant que les diplômés internationaux de langues aient le vent en poupe. Pour l'instant, ils attestent mieux que les certifications locales les compétences linguistiques réelles de quelqu'un. Et cela compte dans le monde du travail.

Au Tessin, c'est toujours le français d'abord, mais l'allemand suit. Là encore : Nécessité oblige mais sans doute aussi, motive ? Le multilinguisme ne se construit pas autrement : à partir d'un bilinguisme qu'il soit sommaire ou développé - qui s'étoffe au cours de la vie au fil des besoins d'une personne et au gré des circonstances de sa vie.

Quelles mesures actuelles de renforcement pour l'allemand ?

L'idée de sensibiliser les enfants aux langues en général dès le préscolaire fait non seulement son chemin mais se concrétise en Suisse romande. L'apprentissage de l'allemand commence en 4ème année, bientôt en 3ème pour certains cantons. L'anglais sera dorénavant au programme pour tous. Conformément aux recommandations de la CDIP-CH de 1998, son enseignement devra commencer en 7ème année, voire plus tôt. Ainsi on pourra proposer une troisième langue encore durant la scolarité obligatoire pour celles et ceux qui le souhaitent. Par rapport à la liberté que permet le CGL quant à l'ordre d'introduction des langues au cours de la scolarité, la Suisse romande tient fermement à conserver à l'allemand, langue de ses voisins, la préséance sur l'anglais.

L'harmonisation des moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire est en voie de réalisation. Les méthodes retenues - *Tamburin* pour les deux premières années, *Sowieso* ou *Auf Deutsch* pour la suite - font partie d'une nouvelle génération, axée tant sur la dimension socio-éducative de l'enseignement que sur ses aspects plus techniques ; les contacts en classe et l'interaction entre élè-

ves sont au centre de l'apprentissage ; chacun est responsable de ses progrès tout en collaborant à ceux des autres ; l'accent est également mis sur la prise de conscience de son propre processus d'apprentissage, tout à fait explicitement dans *Sowieso*, implicitement dans *Auf Deutsch*. Ces options didactiques donnent une grande place à l'interaction réelle en classe autour de tâches à accomplir. La pratique de la langue devrait s'en trouver facilitée lors d'un échange linguistique ou de tout autre contact avec des germanophones. Les échanges de classe connaissent une certaine stabilité ; les demandes d'échange individuel sont par contre en augmentation.

Les expériences d'enseignement bilingue connaissent le succès, en particulier dans les cantons bilingues. Elles créent une véritable demande, souvent non satisfaite, faute d'enseignants locaux en mesure d'assumer cette tâche dans les cantons monolingues.

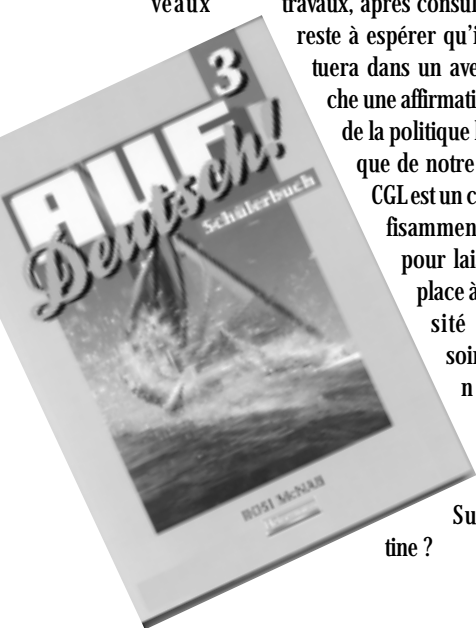
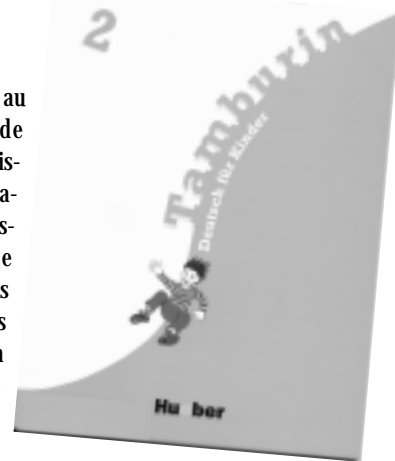
La version suisse du *Portfolio européen des langues* est en phase d'expérimentation dans la majorité des cantons romands pour diverses filières de formation à la fin du secondaire I et au secondaire II. Son introduction généralisée pourrait avoir lieu en 2001, pour l'Année internationale des langues, si l'outil rend les services qu'on en espère.

Que peut faire de plus la Suisse romande ?

Pour le 125e anniversaire de sa création, la CIIP/SR+TI montre très officiellement la voie. Elle invite sa voisine alémanique, la CDIP de la Suisse du Nord-ouest, à fêter avec elle cet anniversaire, mais aussi à réfléchir et à s'exprimer avec elle sur les moyens de promouvoir l'apprentissage de la langue du voisin et le bilinguisme dans un cadre régional élargi. Les formes alternatives d'apprentissage et la formation des enseignants seront au centre des débats qui devraient déboucher sur un projet concret de collaboration interrégionale.

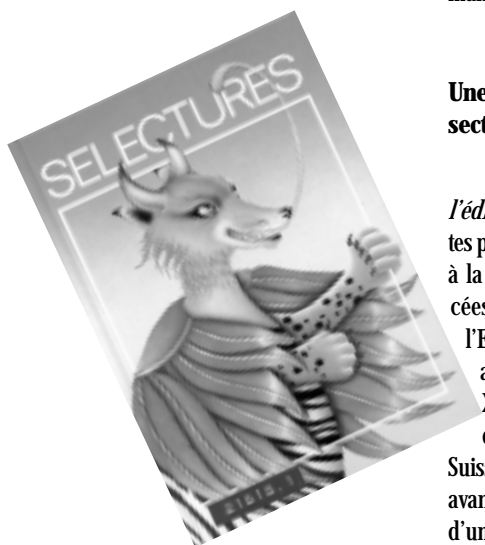
La suite au prochain ... millénaire !

Christine Kubler



DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ROMANDS FRANÇAIS - ALLEMAND

C'est à ses fruits que l'arbre se reconnaît, dit-on, et les moyens d'enseignement - compris ici sous leur acception usuelle d'outils didactiques - sont incontestablement le fruit le plus visible d'un effort d'organiser et d'harmoniser le cursus scolaire.



Comment les forces qui ont animé les 125 ans d'existence de la CIIP ont-elles soutenu l'émergence de moyens d'enseignement et d'apprentissage du français et de l'allemand en Suisse romande ? Et inversement, comment ces moyens d'enseignement nous parlent-ils de la volonté et de l'ambition de cette coordination scolaire romande qui les a générés ?

Une coordination ponctuelle et sectorielle

Les colonnes qui doivent supporter l'édifice sont les livres élémentaires. Ces fortes paroles sont celles de Lakanal en juin 1793 à la Convention française¹. Il les a prononcées dans le cadre d'un débat sur le rôle de l'Etat dans l'instruction populaire, débat qui a enflammé la vie politique de la fin du XVIIIe. L'enthousiasme «matérialiste» dont elles témoignent trouve écho en Suisse romande avec la nomination, en 1870, avant toute autre démarche de coordination, d'une commission intercantonale chargée de la production de moyens d'enseignement. En réalité, seuls les cantons protestants de Genève, de Vaud et de Neuchâtel ont ainsi uni leurs efforts. Cette commission conduit à la création des premiers livres de lecture romands².

Avec les dernières décennies du XIXe, la création des Offices cantonaux, institutions étatiques chargées de la distribution du matériel scolaire, confirmera ce rôle prééminent assigné au matériel : *l'on s'est beaucoup plaint dans ce pays, de la multiplicité de nos manuels dont le choix a été jusqu'ici laissé aux autorités cantonales et même parfois aux instituteurs*³. Il est clairement attendu des nouveaux Offices qu'ils permettent aux cantons d'imposer tel ou tel matériel. Le moyen d'enseignement devient ainsi outil et marque de pouvoir, ici du canton sur les communes. Ces fonctions lui demeureront attachées et, lorsque la coordination sera bien installée dans son rôle d'éditrice, en cette fin de siècle, c'est comme emblème du pouvoir pris par les autorités sur les activités conduites en classe que le moyen romand sera parfois contesté par des enseignants se réclamant de leur autonomie professionnelle.

Français : un élargissement difficile

Le temps de la petite coordination, où prévalaient des activités de club - celui des cantons protestants, celui des promoteurs de tel ouvrage - sera bientôt révolu. Dès 1898, la SPR associe dans ses revendications *l'établissement d'un programme minimum pour les écoles primaires de la Suisse romande et autant que possible l'unification des moyens d'enseignement*⁴. Voici enfin le matériel scolaire abordé comme un outil au service d'intentions déclarées par ailleurs. Un ensemble se met progressivement en place qui deviendra en 1973 une coordination scolaire romande institutionnalisée, avec la création d'un Secrétariat général et de l'IRDP. La production de moyens d'enseignement sera dès lors conduite en liaison avec la mise au point de plans d'études communs et avec la conduite de recherches. Elle sera pilotée par une commission intercantonale ad hoc, la COROME (commission romande des moyens d'enseignement).

Le lien à entretenir avec les Plans d'études, toujours inscrit dans un rapport conflictuel d'interprétation et de dépassement, deviendra ainsi une préoccupation constante. En témoigne l'élaboration de la collection de moyens d'enseignement du français, qui commencera avec «Maîtrise du français», en 1979, après que les plans d'étude romands CIRCE aient été adoptés. En témoigne également la série de moyens consacrés au développement de l'expression orale et écrite, dont la mise en chantier sera précédée de l'analyse des objectifs assignés à cette discipline dans les plans d'études en vigueur. Il suffit alors qu'il n'y ait pas incompatibilité avérée pour que l'opération soit décidée, après qu'il ait cependant été dûment constaté qu'une lacune était à combler en matière de plans d'études. Notons qu'il en ira différemment en mathématiques où le hiatus entre moyens et plans d'études, jugé supportable au moment de la préparation du projet, devra être comblé, en cours d'édition, par le remaniement du plan d'études.

A cet élargissement fonctionnel s'ajoute un élargissement territorial qui, lui aussi, ne se fera pas sans heurts. En effet, la coordination scolaire romande n'établira pas d'emblée l'unité de tous ses cantons, grands et petits, richement ou chichement dotés, à tendances pédagogiques plus ou moins novatrices. Les moyens d'enseignement romands de

Illustrations :

Couvertures de manuels édités par COROME

français sont révélateurs du fait, puisqu'un canton, et non le moindre, n'en sera pas preneur, leur préférant une production propre.

Dernière difficulté : l'élargissement à l'entier de la scolarité obligatoire. La collection romande demeurera très partielle, ne touchant ni le premier degré de la scolarité - l'apprentissage de la lecture demeure prérogative cantonale - ni les degrés 7 à 9 où s'utilisera une production presque toujours d'origine cantonale. La discrétion des démarches de coordination au niveau secondaire sera souvent constatée. C'est à l'évidence au niveau primaire que se trouve le moteur des démarches intercantionales.

Français dans les années 90 : des conflits progressivement apaisés

Les conflits ont néanmoins été surmontés lorsqu'en 1995 débute l'élaboration de moyens pour l'expression orale et écrite. Ici, tous les degrés sont pris en compte et tous les cantons sont parties prenantes! Il faut souligner que la nouveauté et la difficulté de l'approche rendent la réalisation particulièrement audacieuse. De plus, la demande de moyens permettant d'aborder l'enseignement de l'expression est vigoureusement exprimée par les enseignants, indépendamment de leur canton d'origine, comme l'a révélé une étude conduite par l'IRD⁵.

Cette collection témoigne non seulement de l'unité retrouvée par la coordination scolaire romande mais aussi des liens profondément établis entre production de moyens d'enseignement et recherche, car ici, le rôle des chercheurs en sciences de l'éducation sera déterminant et c'est une équipe de l'Université de Genève qui conduira l'élaboration.

Allemand : une coordination au service d'une politique nationale ambitieuse

Autre discipline, autres objectifs : en 1984, lorsque les cantons romands décident de manière coordonnée d'introduire un enseignement précoce de l'allemand, c'est pour raison majeure de cohésion nationale. Seront alors créés, presque de toutes pièces, les moyens d'enseignement nécessaires aux classes de degrés 4 à 9. Entreprise ambitieuse,

elle confirmera et accentuera les ruptures déjà marquées précédemment par la collection de moyens d'enseignement de français, de grands cantons ne se ralliant pas à l'utilisation des moyens romands.

Allemand dans les années 90 : une coordination souple

«Au lieu de restreindre votre activité à l'administration du pays, vous vous êtes faits successivement marchand de sel, de bois, d'eau, d'électricité. Aujourd'hui vous vendez à nos enfants l'encre et les plumes, les règles et le papier, le catéchisme et le syllabaire... Vous tuez l'initiative privée»⁶. Voici cette initiative réhabilitée en 1998, avec la décision intercantonale d'utiliser dorénavant quelques titres déjà disponibles sur le marché, pour l'enseignement de l'allemand dans tous les degrés de la scolarité obligatoire.

Les diversités cantonales trouvent également matière à s'exprimer puisque trois collections sont déclarées *romandocompatibles* et que les cantons peuvent y effectuer leurs choix. Un nouveau modèle, celui de la coordination souple, est ainsi inauguré.

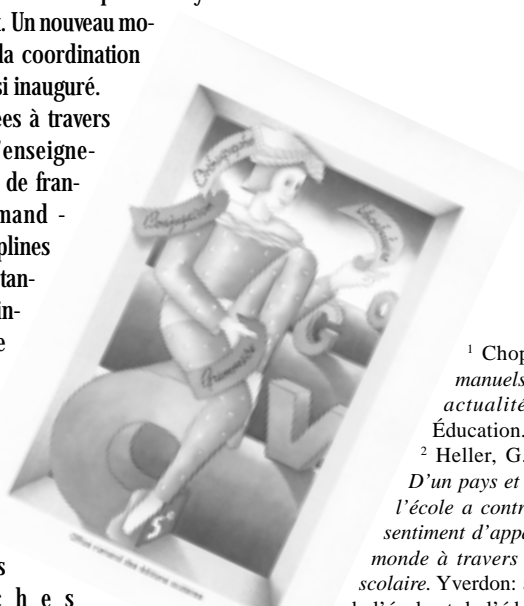
Interrogées à travers les moyens d'enseignement romands de français et d'allemand - deux des disciplines les plus importantes parmi la quinzaine abordée par des ouvrages élaborés par la coordination scolaire romande - les démarches

intercantionales romandes de production de moyens d'enseignement évoluent d'une phase impétueuse, aux applications limitées, à une phase institutionnalisée, au champ d'action plus vaste. Ce faisant, elles prennent en compte de nombreuses dimensions du domaine éducatif, elles établissent des liens solides avec les chercheurs en éducation, elles augmentent le nombre de partenaires cantonaux engagés et elles assouplis-

sent leurs modalités de fonctionnement. Ces grandes tendances sont à coup sûr représentatives de l'évolution de la coordination intercantonale romande. Ce qui pourrait en revanche bien constituer leur particularité, c'est d'être le plus souvent le levier d'une profonde rénovation scolaire, touchant intimement aux pratiques d'enseignement et d'apprentissage.

Souvent qualifiés de noyaux durs de la coordination, les moyens d'enseignement romands en sont certainement les réussites les plus visibles et sans doute les plus irritantes pour les tenants d'un libéralisme forcené. La démarche de production romande a puisé l'essentiel de sa force et de sa puissance dans la volonté d'innovation et de coordination manifestée par les enseignant-e-s et par la Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire. Au moment où le moins d'Etat s'impose en règle universelle, survivra-t-elle à la désaffection des premiers et à la disparition annoncée de la seconde ?

Irène Cornali-Engel



¹ Choppin, A. (1992), *Les manuels scolaires : histoire et actualité*. Paris: Hachette - Éducation.

² Heller, G. (1993), Exposition *D'un pays et du monde - comment l'école a contribué à développer le sentiment d'appartenir au pays et au monde à travers 150 ans de matériel scolaire*. Yverdon: association du musée de l'école et de l'éducation.

³ Maillard, A. (1988), *Centenaire de l'Office cantonal du matériel scolaire*, Fribourg: Office du matériel scolaire

⁴ Cardinet Schmidt, G. et al. (1994), *Le passé est un prologue - 25 ans de coordination scolaire en Suisse romande et au Tessin*, Neuchâtel: IRDP.

⁵ Cornali-Engel, I. (1996), *Des moyens d'enseignement et d'apprentissage pour l'expression orale et écrite*, Revue ENJEUX n° 37/38/juin 1996

⁶ Maillard (1988), op. déjà cité

MATHÉMATIQUES

Bête noire des uns, délice des autres, qu'on l'appelle calcul, arithmétique ou mathématique (avec ou sans s) il est une branche d'enseignement qui ne laisse personne indifférent. En Suisse romande, les premiers manuels d'arithmétique destinés aux élèves des écoles datent du milieu du XIX^e siècle. Ils comportaient d'abord les quatre opérations et la règle de trois. Au fil des rééditions s'ajoutèrent les poids et mesures, la conversion des monnaies, des notions d'algèbre et de géométrie. Il s'agissait d'enseigner un savoir utile, directement applicable dans la vie de tous les jours. Les problèmes collaient aux réalités du temps. Depuis quelques décennies, les choses ont bien changé. Pourquoi ? Comment ?



Nos moyens d'enseignement sont en général gratuits pour les élèves, officiels et uniques. Cette situation paraît absolument naturelle en Suisse romande, en particulier pour les mathématiques. Au-delà de nos frontières, elle suscite de l'étonnement, de l'incrédulité, voire de la réprobation : comment peut-on imaginer que tous les maîtres utilisent le même manuel ? comment peut-on accepter un monopole de l'Etat sur les moyens d'enseignement ? n'y a-t-il pas là une atteinte aux libertés fondamentales de l'enseignant, dans le choix de ses méthodes ?

Ces questions, nous n'avons pas l'habitude de nous les poser, mais il vaut la peine d'y réfléchir car elles sont importantes et permettent de se rendre compte des défis relevés par notre système d'élaboration de moyens d'enseignement de mathématiques communs à toute la Suisse romande.

Les «maths modernes» : la nécessité d'un moyen d'enseignement pour introduire de nouveaux contenus

En 1970, la Suisse romande inaugure sa coordination intercantonale en matière d'enseignement par les mathématiques. Ce sont les nécessités et les conditions particulières du moment qui ont conduit au choix de cette discipline, car on peut imaginer qu'on aurait pu commencer par une autre dans des circonstances différentes.

Cette priorité, parmi les domaines coordonnés à l'échelle romande, a donné aux mathématiques un statut particulier, renforcé par le fait que l'innovation a concerné le curriculum entier de la discipline, des plans d'études aux moyens d'enseignement, et que l'innovation s'inscrivait dans le réforme dite des «maths modernes» au très large retentissement scientifique et social.

Les plans d'études de cette époque CIRCE I et II n'évoquent que les grandes lignes des contenus de ces mathématiques nouvelles. Un complément est absolument nécessaire pour les maîtres. Ce sont les moyens d'enseignement qui déterminent par le détail les nouveaux savoirs à enseigner : types de diagrammes, opérations ensemblistes, bases de numération, éléments de topologie, Ce sont eux aussi qui décrivent les scénarios des activités par lesquelles les élèves devront s'approprier ces connaissances.

Mais la réforme des «maths modernes» était construite sur une utopie : celle de croire que les structures de base, élaborées par les mathématiciens du siècle dernier pour relier les objets mathématiques déjà existants, pourraient être enseignées directement à de jeunes enfants, avant qu'ils aient construits eux-mêmes ces objets. Dans cette optique, les auteurs des moyens d'enseignement ont dû imaginer des activités, qualifiées aujourd'hui d'artificielles, pour illustrer des structures parfaitement abstraites pour les élèves. Par exemple : pour enseigner les relations ensemblistes, il a fallu créer des situations de classement et les représenter par des diagrammes qui sont devenus des objets d'études au lieu de rester de simples outils ; pour enseigner les principes fondamentaux de la numération, on a imaginé de faire compter les élèves en base deux, trois, ..., avant de s'intéresser à leur expérience quotidienne du système décimal, ce qui a conduit aux plus grandes confusions.

Mais, si l'approche des contenus a dû être revue, on ne peut pas dire que le défi soutenu par les moyens d'enseignement des années 70 n'a pas été tenu. Il y a eu des éléments positifs dans la gestion de la classe, l'écoute de l'élève, la prise en compte de l'aspect cyclique du programme. L'entreprise commune a aussi permis des progrès dans la réflexion pédagogique coordonnée au plan romand, la recherche en didactique liée à l'innovation.



Le socio-constructivisme : la nécessité d'un moyen d'enseignement pour introduire de nouvelles conceptions de l'enseignement

Vingt-cinq ans plus tard, la deuxième réforme romande a remis le «sens» des activités au premier plan, sous l'effet des évaluations de l'innovation précédente et des premiers résultats de la recherche en didactique des mathématiques, contemporaine du mouvement des maths modernes.

On part de situations-problèmes au travers desquelles l'enfant se construira peu à peu les outils nécessaires. Un nouveau moyen d'enseignement est mis en oeuvre (1991). Devant l'importance des changements proposés, la nécessité de revoir également les plans d'études s'impose rapidement, pour des raisons évidentes de cohérence. Mais ces derniers, en quelques lignes et quelques tableaux, ne présentent que des finalités, des intentions, des contenus très généraux et quelques compétences attendues. Le corps de l'innovation est dans les moyens d'enseignement, dont les «fondements» illustrent bien l'ampleur :

Les finalités et les buts généraux de l'enseignement des mathématiques concernent l'acquisition de démarches de pensée et d'attitudes.

L'action finalisée est source et critère du savoir. Ce savoir est le fruit d'une adaptation provoquée par les déséquilibres, les contradictions, les interactions vécus par les élèves engagés dans une situation didactique.

Conséquence : Les moyens d'enseignement mettront l'enfant face à de véritables «situations problèmes» où il rencontrera des obstacles à sa mesure. Il pourra s'approprier l'activité proposée, en faire «son problème», savoir ce qu'il cherche et pourquoi.

Tout manuel d'enseignement reflète les conceptions de ses auteurs. Ceux qui croient aux vertus de l'entraînement répétitif y mettent beaucoup d'exercices. Ceux qui pensent qu'on doit tenir l'élève par la main pour

l'aider à franchir les obstacles découpent le cours en petites étapes selon le modèle de l'enseignement programmé. Ceux qui pensent que c'est par son action sur le milieu et par ses interactions avec d'autres, que l'homme apprend et construit ses connaissances proposeront dans leurs pages de nombreuses situations. C'est cette dernière option, celle que l'histoire retiendra peut-être sous le nom de «socio-constructivisme» qui a été choisie par la nouvelle série des ouvrages romands «Mathématiques 1P - 4P» et qui sera maintenue pour les degrés 5 à 9.

Le défi est plus grand encore qu'il y a 25 ans. Il vise les conceptions de l'apprentissage des maîtres et des élèves et, par là, engage l'individu au plan de ses croyances et

convictions intimes. Seuls, les moyens d'enseignement auront beaucoup de peine à le relever; il faudra compter sur l'appui de la formation continue des maîtres et sur une réflexion permanente conduite au niveau romand, stimulée par la recherche en didactique et une politique d'échanges.

Une oeuvre collective, la nécessité d'une concertation dynamique

Au-delà des contenus et des conceptions de l'apprentissage, un autre défi relevé par les moyens d'enseignement romand est celui de leur «universalité». Un manuel officiel doit recevoir l'accord de tous ceux qui s'engagent à le distribuer et à l'utiliser. Ce qui, dans les autres pays, est réglé par les lois de l'offre et de la demande, fait, chez nous, l'objet de nombreuses démarches institutionnelles. De la définition des lignes directrices à l'impression des ouvrages de la collection, le parcours est long et délicat, rythmé par les



débats cantonaux ou romands, par des discussions animées aux plans pédagogique et didactique, par des négociations, des décisions communes.

Derrière ce défi, se profile la délicate question des compétences. Les chercheurs en didactique ont analysé avec

pertinence de nombreux phénomènes liés à l'apprentissage et à l'enseignement des mathématiques. Leurs résultats s'accumulent et constituent un champ important de connaissances, mais celles-ci ne sont que rarement transférables en vue de la gestion de la classe. On ne se bouscule pas au portillon de ce que d'aucuns appellent «l'ingénierie didactique», cette interface entre la recherche et la pratique, où les résultats de l'une devraient rencontrer l'expérience de l'autre.

La solution ne se trouverait-elle pas dans une concertation dynamique et permanente, incluant la formation d'auteurs de moyens d'enseignement de mathématiques, la valorisation de la recherche en didactique et l'étude des problèmes de gestion de la classe dans des circonstances différentes ?

François Jaquet

Illustrations :

Dessins de Barrigue pour *Mathématique Cinquième année*, édité par l'Office romand des éditions et du matériel scolaires



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

Martine Brunschwig Graf

Simone Forster

Jean-Marie Boillat

Paul-Henri Liard

Hervé Chevalley

Jacques Weiss

Moritz Arnet

Josianne Thévoz

Anne-Lise Grobéty

Marie-Thérèse Weber

Fabrizio Mena

Rita Hofstetter

Christine Kubler

Irène Cornali-Engel

François Jaquet

Conseillère d'Etat, Présidente du DIP genevois, Présidente de la CIIP

Collaboratrice scientifique à l'IRD

Secrétaire général de la CIIP

Rédacteur en chef du Glossaire des patois de la Suisse romande

Rédacteur en chef adjoint du Glossaire des patois de la Suisse romande

Directeur de l'IRD

Secrétaire général de la CDIP/CH

Ancienne présidente de la SPR

Ecrivaine

Historienne, Fribourg

Historien, enseignant en histoire au collège de Lugano

Historienne au Service de la recherche en éducation (DIP-GE) et chargée d'enseignement à la FAPSE (UNI/GE)

Professeur de méthodologie de l'allemand au SPES à Neuchâtel

Ancienne présidente de COROME

Collaborateur scientifique à l'IRD



POLITIQUES DE L'EDUCATION ET INNOVATIONS

Bulletin de la CIIP

Adresse:

Faubourg de l'Hôpital 43 - Case postale 54 - 2007 Neuchâtel,
tél. 032/ 889 86 16 - fax 032/ 889 69 71 - E-mail: corinne.martin@ne.ch
Site Internet: <http://www.ne.ch/ciip/>

Comité de rédaction: Jean-Marie Boillat, Caroline Codoni-Sancey, Simone Forster,
Corinne Martin, Jacques Weiss

Rédaction: Simone Forster

Assistance à la rédaction et conception: Corinne Martin

Maquette: BBR, Courroux